

# ARGUS

LA REVUE QUÉBÉCOISE DES PROFESSIONNELS  
DE L'INFORMATION DOCUMENTAIRE

Corporation  
des bibliothécaires  
professionnels  
du Québec

Corporation  
of Professional  
Librarians  
of Quebec

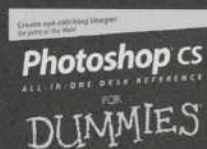
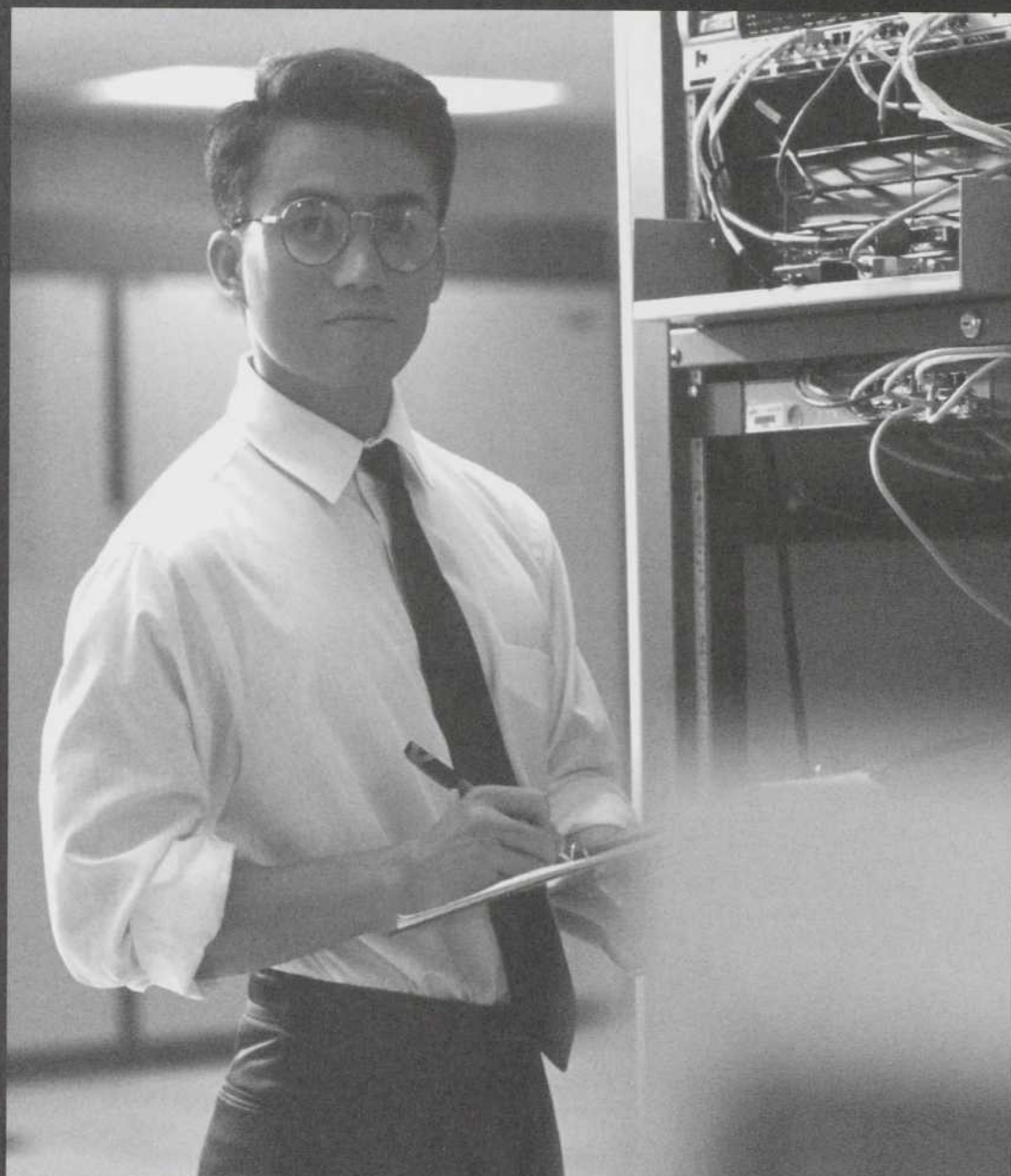


## Cyberthécaire : OpenOffice

### L'ENGAGEMENT

- L'engagement des bibliothécaires dans la société de l'information
- ALA and Political Action
- L'énigmatique Monsieur Herr
- S'engager pour le milieu scolaire
- Le Saint Patron des bibliothécaires
- Les Amis de la bibliothèque publique
- Déclaration de Buenos Aires

## Premier colloque EBSI-ENSSIB sur le numérique



**Mythe : Personne n'utilise les livres électroniques.  
Réalité : Les professionnels des technologies, les professeurs et  
les étudiants les utilisent tous les jours.**

Un ingénieur a besoin d'une certification. Un étudiant doit rafraîchir ses connaissances sur PERL. Un développeur veut rapidement une information de programmation. Et un usager a besoin de conseils pour l'installation d'un programme. Vers quelles ressources se tournent-ils pour trouver les réponses à leurs questions? Votre bibliothèque et les livres électroniques de netLibrary.

netLibrary offre plus de 2000 titres sur les ordinateurs et les technologies de Sybex, Microsoft Press, Idea Group, John Wiley & Sons, McGraw-Hill Professional et d'autres éditeurs reconnus. Les usagers se fient aux livres électroniques sur les technologies de l'information car ils sont récents en plus d'être très accessibles. Pour trouver les réponses à leurs questions, une recherche par mot-clé suffit!

Voici une autre façon pour netLibrary de continuer d'offrir du nouveau contenu de qualité aux bibliothèques.



*Les bibliothécaires font toute la différence.*

[www.oclc.org/ca/fr/](http://www.oclc.org/ca/fr/)



**Comité de rédaction**

Cécile Lointier, présidente  
Audrey Attia  
Catherine Bernier  
Jocelyne Dion  
Geneviève Gamache-Vaillancourt  
Alex Guindon  
Olivia Marleau

**Traduction**

Hélène Roy  
Catherine Brouillet

**Révision**

Catherine Bernier

**Page couverture**

Line Bodiguel

**Illustration couv.**

Patrice Monfette

**Illustration**

Andrea Harland

**Infographie**

Manon André

**Impression**

CRL Imprimerie

**Publicité**

Line Glaude  
(514) 845-3327

**Dépôt légal**

Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0315-9930

**Poste publication**

40021801

**Tirage**

1000 exemplaires

**ARGUS**

est une revue publiée trois fois l'an par la  
Corporation des bibliothécaires professionnels du  
Québec (C.B.P.Q.) dont le siège social est situé  
au 353, rue St-Nicolas, bureau 103,  
Montréal (Québec), H2Y 2P1.  
Téléphone : (514) 845-3327  
Télécopieur : (514) 845-1618  
Internet : info@cbpq.qc.ca

Tous les textes publiés dans la revue expriment  
les points de vue et opinions des auteurs et  
n'engagent que ceux-ci.

L'abonnement annuel est de 30 \$  
(12 \$ le numéro) tarif individuel au Québec,  
34 \$ (12 \$ le numéro) tarif institutionnel au  
Québec, 42 \$ (15 \$ le numéro) au Canada,  
42 \$ US (15 \$ US le numéro) à l'extérieur du  
Canada et 19 \$ pour les étudiants.

Toute demande concernant les numéros  
manquants doit être envoyée au plus tard un mois  
après la date de parution au Secrétariat de la  
C.B.P.Q. Toute reproduction des articles,  
en totalité ou en partie, doit être autorisée par  
le Comité de rédaction.

Les articles de la revue sont indexés dans  
*Pascal Thema, T205 :*  
*Sciences de l'information-documentation,*  
*Information Science Abstracts,*  
*Library and Information Science Abstracts Library*  
*(LISA), Literature et Repère.*

- 3 **Le mot de présentation**  
Cécile Lointier
- 5 **Style Libre**  
**Pas de cadeau pour le privé**  
Alex Guindon
- 7 **Cyberthécaire**  
**Pour des fichiers... équitables! : OpenOffice :**  
**Une alternative à code source libre pour M\$ Word**  
Olivier Charbonneau

Dossier : L'engagement

- 9 **Introduction**
- 11 **L'engagement des bibliothécaires à l'heure de la  
société de l'information**  
Hervé Le Crosnier
- 17 **ALA and Political Action :**  
**Ensuring the Public's Right to Know in the Digital Age**  
Nancy Kranich
- 25 **L'énigmatique Monsieur Herr**  
Catherine Bernier
- 29 **S'engager pour le milieu scolaire**  
Jocelyne Dion
- 31 **Que notre véritable Saint Patron se lève s'il-vous-plait!**  
Jacques Messier
- 33 **Les Amis de la bibliothèque publique**  
Diane Mittermeyer
- 40 **Déclaration de Buenos Aires sur l'information,  
la documentation et les bibliothèques**
- 43 **Compte rendu du 1<sup>er</sup> colloque EBSI-ENSSIB sur  
Le numérique : impact sur le cycle de vie  
du document**  
Jacques Grimard

- 45 **État des milieux**  
**Les bibliothèques collégiales :**  
**sous-financées mais dynamiques**  
Daniel Marquis et Raymonde Beaudry
- 47 **Compte rendu**  
**Le métier de documentaliste**  
Luc Girard

## SERVICE AUX INSTITUTIONS ET ENTREPRISES

### PRODUITS

- CD, livres  
(français et anglais)
- DVD/VHS,  
cédéroms et logiciels
- Partitions, instruments  
de musique et accessoires
- Jeux  
(éducatifs et de console)
- Papeterie fine et  
publications officielles
- Chèques-cadeaux

### SERVICES

- Conseils personnalisés
- Salles d'exposition
- Envois d'office/consignations
- Service de recherche  
bibliographique
- Commandes spéciales
- Réparation d'instruments  
et location de pianos,  
Montréal (Berri)
- Cadeaux corporatifs
- Service de réclamations  
d'assurance

## GROUPE ARCHAMBAULT INC.

QUEBECOR MEDIA

**ARCHAMBAULT** 

musique • lecture • vidéo

(514) 849-6201 poste 493

**camelot**  **info**

produits  
d'informatique

(514) 849-6206 poste 325

**Paragraphe**

livres anglais

(514) 845-5811

**Librairies agréées en français et en anglais**

Information générale: (514) 849-6201 poste 493

## Le mot de présentation

---

Alex Guindon ouvre ce troisième numéro de 2004 avec un texte sur le financement et la reconnaissance de l'importance de l'éducation dans notre société. Il y traite des disparités entre les écoles publiques et privées dans un contexte où ces dernières reçoivent 60 % du financement gouvernemental. Olivier Charbonneau nous présente quant à lui la suite bureautique OpenOffice, plus particulièrement son traitement de texte, qui constitue une alternative gratuite à l'utilisation du logiciel Word de Microsoft.

Nous vous proposons ensuite un dossier sur l'engagement des bibliothécaires à l'heure de la société de l'information. Hervé Le Crosnier, célèbre pour avoir fondé la liste de discussion de bibliothécaires francophones biblio-fr, nous entretient des grands enjeux qui traversent la société en les mettant en relation avec notre métier et nos bibliothèques. Après un essai de définition de la société de l'information, il nous parle des nouvelles formes d'engagement, des problèmes liés à l'extension du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle, et incite le lecteur-bibliothécaire à réfléchir à sa place dans la société. Mme Kranish, ancienne présidente de l'American Library Association, nous entretient plus loin de l'engagement de son association contre la restriction du droit d'auteur et contre le Patriot Act. Elle nous montre comment l'ALA a combattu, le plus souvent avec succès, les restrictions des libertés individuelles et le droit d'accès à l'information, et comment elle a œuvré à la promotion d'une société de l'information libre et ouverte. Catherine Bernier, pour sa part, nous fait découvrir un bibliothécaire français du début du XX<sup>ème</sup> siècle, un intellectuel très impliqué dans la vie politique de son temps. Lucien Herr s'est en effet engagé dans la défense du capitaine Dreyfus en même temps que dans le mouvement socialiste, notamment avec Jean Jaurès.


Jocelyne Dion nous parle de son engagement en faveur des bibliothèques scolaires au Québec par le biais de l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS) et de ce que cet engagement lui a apporté personnellement et professionnellement. Jacques Messier nous brosse par la suite le portrait de notre Saint Patron, Saint Jérôme, sans doute méconnu par bien des bibliothécaires. Diane Mitemeyer nous propose à son tour un long article sur les Amis de la bibliothèque, ces groupes de citoyens qui s'engagent en faveur de leur bibliothèque municipale. Elle se penche sur le cas du Québec, où il existe peu de groupes de ce genre par rapport au monde anglo-saxon, et en analyse les conséquences. Enfin, le dossier ce clôt avec la traduction de la déclaration de Buenos Aires, où des bibliothécaires sud-américains réaffirment l'importance de notre profession ainsi que leur engagement envers le développement social et le libre accès, pour tous, à l'information.

Vous retrouverez aussi, dans nos dernière pages, le compte rendu du colloque qui s'est tenu à l'Université de Montréal en octobre dernier, organisé par l'EBSI et l'ENSSIB. Ce dernier traitait des effets de la technologie numérique sur le cycle de vie des documents. Par ailleurs, la chronique État des milieux nous présente les observations relatives aux bibliothèques scolaires québécoises à partir d'une étude récente de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Enfin, nous inaugurons une nouvelle rubrique, Ce qu'ils pensent de nous, qui prend la forme de petites capsules disséminées dans tout le numéro et qui vous présente des propos – toujours véridiques – recueillis auprès de nos usagers et de la population en général. Pour ce numéro, nous avons sélectionné quelques perles d'élèves de première année du secondaire qui nous ont dit ce qu'était un bibliothécaire (ou plutôt une, si l'on se fit à leurs réponses). Nous comptons interroger à l'avenir d'autres catégories de la population et vous faire part des réponses les plus étranges, cocasses, intrigantes ou particulièrement remarquables.

Pour terminer, un merci tout spécial à Audrey Laplante, qui nous a donné un coup de main pour ce numéro, ainsi qu'à Patrice Monfette, pour le dessin de notre couverture. Bonne lecture!

Cécile Lointier  
c\_lointier@yahoo.com



V I S A R D

La solution documentaire adaptée à vos besoins



Nouvelle version  
automne 2004



ACADEMUS

**Academus : Gestion intégrée des centres d'information**

- Catalogage, recherche, prêts, périodiques, acquisitions, thesaurus multilingue
- Outil de veille, de DSI et de GED
- Confidentialité et groupes de travail
- Portail Internet, recherche et réservation, profils personnalisés, saisie à distance



**AJARIS3**  
PRO

**Ajaris-Pro : Gestion de base de données multimédia**

- Gestion centralisée et sécurisée de documents multimédia (images fixes et animées, sons, documents composites)
- Gestion de la confidentialité
- Interface Web : Recherche dans le catalogue, prêts, commandes



**dip**  
SYSTEMES

**Dip Maker : Gestion Électronique de Documents**

- Logiciel de GED multibases
- Interface unique pour tous les documents
- Accès WEB public et confidentiel



Nouvelle  
technologie

**Inmagic**<sup>®</sup>  
content server

**Content Server : Gestion automatique multi-informationnelle**

- Base de données flexible avec moteur de recherche puissant et précis basé sur DB/TextWorks
- Intégration automatique de l'information interne et externe
- Mise à disposition d'une information riche, pertinente et contextuelle
- Exploitation maximale de l'environnement Microsoft SQL

**BookWhere**<sup>™</sup>  
for windows

**BookWhere V4**  
*BookWhere Online*

• Client Z39.50

Nos services :

- Installation et paramétrage des logiciels
- Récupération et conversion des données
- Formation
- Support technique et maintenance
- Développement sur mesure
- Hébergement de catalogues

Visard Solutions Inc.

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 611, Montréal, (Québec) H3C 3R7  
Tel. : (514) 286-9494 Téléc. : (514) 286-5173 [www.visard.ca](http://www.visard.ca) / [info@visard.ca](mailto:info@visard.ca)



passer pour une espèce de crypto-communiste, j'ose affirmer qu'un des principaux problèmes est la place accordée au réseau privé. Je suis toujours étonné de voir que notre société, qui s'oppose de toutes ses forces à la privatisation des soins de santé ou à la création d'un réseau privé parallèle, n'ait pas les mêmes scrupules quant il s'agit de l'éducation. Le Québec a un réseau d'écoles privées florissant : on y mesure une augmentation de 14 % en cinq ans de la population étu-

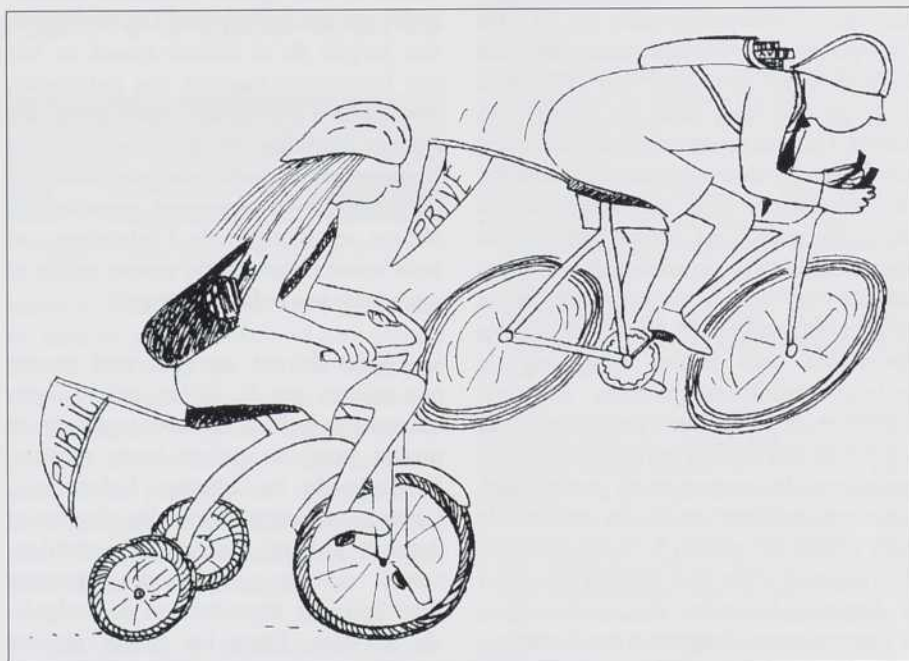
## Pas de cadeau pour le privé

Alex Guindon

guindona@alcor.concordia.ca

Je donne la semaine prochaine à l'EBSI mon dernier cours de la session. Pour une première expérience, ça s'est plutôt bien passé. Assez pour songer à récidiver si l'occasion se présente et si les circonstances s'y prêtent. J'ai eu beau me plaindre de la quantité de préparation et du peu de temps dont j'ai disposé avant la session pour m'y adonner, il reste que j'ai réussi à faire tout ça en plus de mon emploi à temps plein sans trop passer de nuits blanches. Bref, je ne suis pas Mère Thérèse. Et, pour avoir deux parents enseignants au secondaire, je sais que je l'ai eu facile. Rien de bien héroïque à se présenter devant une classe de jeunes femmes sérieuses – il y avait bien trois ou quatre représentants de la gent masculine également – ayant passé depuis un bon moment la période tumultueuse de l'adolescence.

La réalité des enseignants au primaire et au secondaire est bien différente. Il n'est pas exagéré de parler de vocation quand on a affaire à des groupes de quarante adolescents qui préféreraient souvent être ailleurs plutôt que d'assister à un cours sur l'accord du participe passé des verbes pronominaux ou sur la trigonométrie. Quand on a la fibre pédagogique et assez de chance pour enseigner dans un milieu pas trop défavorisé, ça peut être stimulant, voire exaltant. Dans d'autres circonstances, l'expérience peut ressembler à une séance de torture à répétition. Les statistiques sur le nombre de « burnouts », particulièrement chez les nouveaux enseignants, témoignent de la difficulté de la tâche et de la nécessité



Andreea Hariland, 2005

d'avoir des aptitudes en communication plus fortes que la moyenne pour réussir dans l'enseignement. Si on fait abstraction des ridicules récriminations contre les deux mois de vacances estivales (ces envieux n'ont sans doute aucune idée du nombre d'heures travaillées par les enseignants durant une semaine moyenne), la population, de façon générale, reconnaît l'importance et la difficulté du métier d'enseignant.

Malheureusement, cette reconnaissance de l'importance de l'éducation pour notre société ne s'accompagne pas souvent d'une réflexion plus approfondie sur les conditions actuelles de l'enseignement primaire et secondaire au Québec. À trop être obsédé par notre réseau de santé, on oublie que certaines choses clochent dans nos écoles publiques et, au risque de

d'avoir des aptitudes en communication plus fortes que la moyenne pour réussir dans l'enseignement. Si on fait abstraction des ridicules récriminations contre les deux mois de vacances estivales (ces envieux n'ont sans doute aucune idée du nombre d'heures travaillées par les enseignants durant une semaine moyenne), la population, de façon générale, reconnaît l'importance et la difficulté du métier d'enseignant.

d'avoir des aptitudes en communication plus fortes que la moyenne pour réussir dans l'enseignement. Si on fait abstraction des ridicules récriminations contre les deux mois de vacances estivales (ces envieux n'ont sans doute aucune idée du nombre d'heures travaillées par les enseignants durant une semaine moyenne), la population, de façon générale, reconnaît l'importance et la difficulté du métier d'enseignant.

l'équité et l'accessibilité de ceux-ci. Bref, il faut se préoccuper avant tout du bien commun. Combien ça coûtera? Je ne sais pas. On ne me fera pas croire qu'une société riche comme la nôtre ne peut pas se payer un système d'éducation public et universel.

En attendant, malgré les sempiternelles promesses de « réinvestissement massif » en éducation, les ressources sont fort limitées, surtout en ce qui concerne les services de soutien à l'enseignement : psychologues, orthopédagogues, etc. Et c'est sans parler de la situation lamentable des bibliothèques scolaires, qui n'existent plus que de nom dans la plupart des écoles. On peut évidemment répondre que les écoles privées comptent rarement sur des ressources bien meilleures en ce domaine, mais c'est oublier une donnée fondamentale : la population de ces institutions est sélectionnée à l'entrée et provient très largement de classes sociales favorisées. Les jeunes provenant de milieux familiaux pauvres ou dysfonctionnels y sont plutôt rares; idem pour les cas de difficulté d'apprentissage et de problèmes de comportement graves. Bref, ce n'est pas dans ces écoles qu'on a le plus besoin de soutien à l'enseignement. En moyenne, c'est plus facile d'enseigner à Sophie-Alexandra Houde-Parenteau d'Outremont qui a appris à lire à cinq ans qu'à Pedro Ramirez de la Petite-Patrie, qui ne parlait pas un traître mot de français en arrivant en nos contrées. Et après ça, on ose faire un palmarès des écoles secondaires en mélangeant les deux réseaux. Serez-vous surpris d'apprendre que le palmarès 2004 de L'Actualité décerne les trois premières places aux collèges Brébeuf, Jean-Eudes et Charlemagne de Pierrefonds? Bravo, mais je parie qu'ils sont nuls au football!

Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe complètement, mais il me semble qu'il y a là une forme de ségrégation basée sur la richesse – monétaire et culturelle – qui ne cadre vraiment pas avec les principes progressistes qui ont généralement la cote au Québec. Au-delà même du financement public de ces institutions privées, qui excluent clairement les classes sociales défavorisées, je

me pose la question de la pertinence d'avoir un réseau privé. Pourquoi serait-il acceptable d'avoir une éducation à deux vitesses, car c'est bien de cela qu'il s'agit, ne nous en cachons pas, alors qu'il s'agit d'un sujet tabou dans le domaine de la santé? Et pourtant, à part les timides interventions des commissions scolaires ou de quelques enseignants du secteur public, le débat sur le secteur privé est à peu près inexistant. Je vous mets au défi de trouver, dans les médias « mainstream », une opinion éditoriale défavorable aux écoles privées. Devrions-nous être surpris de ce silence quand on sait que l'immense majorité des politiciens, des chefs d'entreprises, mais aussi des leaders d'opinion de la presse écrite et électronique envoient leur progéniture au privé? Doit-on vraiment prendre au sérieux un ministre de l'Éducation qui nous vante la qualité du réseau public et qui envoie ses enfants au privé?

Ces gens-là, qui souvent sont passés eux-mêmes par la filière privée, connaissent trop bien les avantages de ce réseau pour en priver leurs enfants. Difficile de les blâmer. Selon moi, l'éducation privée (à tous les niveaux et dans la plupart des sociétés occidentales) constitue l'un des moyens privilégiés de reproduction des inégalités sociales. Dans les écoles privées québécoises, en plus de recevoir un enseignement souvent plus approfondi, rendu possible par la sélection des étudiants, les jeunes créent des liens avec des gens provenant de milieux semblables. Surtout, ils ne sont pas amenés

à rencontrer des gens venant d'horizons complètement différents. Bref, il y a peu de mixité sociale au sein de ces institutions. Évidemment, même si ce processus de formation des élites n'est pas aussi marqué que celui qui existe dans les institutions universitaires américaines de prestige ou dans les Grandes Écoles françaises, il n'en existe pourtant pas moins. Comment expliquer sinon la grande popularité des écoles privées auprès de nos dirigeants?

Suis-je cynique quand je pense que si tous les ministres, hommes d'affaires et leaders d'opinion devaient envoyer leurs enfants à l'école publique, on assisterait subitement à un *vrai* réinvestissement dans l'éducation? M'est-t-il permis de penser que les classes seraient moins grosses, que les projets d'excellence et les activités d'enrichissement culturel seraient davantage financées? Que le travail des enseignants serait justement reconnu et rémunéré? Il me semble évident que si les élites avaient une véritable raison de s'intéresser au réseau public, celui-ci se porterait mieux. Il nous reste maintenant à espérer que d'ici dix ans, une chronique comme celle-ci, dénonçant cette fois un système à deux vitesses dans le secteur de la santé, n'aura pas à paraître...

## Note

1. Marie-Andrée Chouinard. 2004. « Le PPP à la sauce éducation », *Le Devoir*, samedi 11 décembre, cahier B, p. 1.

### Terrains - Chalets - Location



- 3 lacs privés
- Plus de 150 terrains
- 15,000,000 p.c.
- Parc linéaire 10,000 pi.
- Architecture contrôlée
- Terrain 43,560 p.c. et +

**1-866-TREMBLANT**  
873-6252

[www.VisionTremblant.com](http://www.VisionTremblant.com)

## Pour des fichiers... équitables! OpenOffice : Une alternative à code source libre pour MS Word

Olivier Charbonneau  
Bibliothécaire professionnel,  
Université Concordia  
o.charbonneau@concordia.ca

Vous souvenez-vous du bon vieux WordPerfect? Logiciel de traitement de textes d'un autre temps, supplanté par l'hégémonie Microsoft Word, il anime encore nos conversations de corridor chaque fois que le rejeton de Bill Gates nous pose une colle de mise en page. C'est avec un brin de nostalgie que l'on se rappelle la fameuse fonction « **Afficher les codes** », qui permet une conversation intime avec le logiciel dans sa propre langue. Ainsi, nous jouions directement dans les entrailles de notre œuvre. Invariablement nous nous demandons pourquoi Word n'offre pas cette fabuleuse option...

Mais la raison est toute simple! S'il était possible de comprendre les codes propriétaires de mise en page de MS Word, n'importe quel bidouilleur pourrait créer un MS Word à saveur personnelle. Regardez HTML : quelques énergumènes (hippies!), ayant à cœur des principes « ouverts » et « communs », ont développé un système de codes de mise en page exploitables par tous. Vous pouvez créer des fichiers HTML avec une multitude de logiciels (Composer, FrontPage, même Bloc Notes!) sans donner un sou au W3C.

Bill Gates sait bien que ce n'est pas de cette façon que l'on bâtit un empire planétaire générant des ventes annuelles de 32 mil-



Figure 1: saisie d'écran de l'éditeur de texte

liards de dollars (US, bien sûr!). Les codes de mise en page de Word ne sont connus que de Bill et de ses 55 000 employés. Chaque fois que nous créons un nouveau fichier Microsoft Office, nous étendons de quelques kilo-octets son monopole. En ce sens, il est pratiquement impossible de communiquer, de travailler, de collaborer sans Microsoft et c'est exactement le jeu de notre dictateur informatique.

N'ayez crainte, la résistance s'organise. Comme toujours, nous devons porter notre attention vers le village virtuel d'irréductibles bâtisseurs, la communauté « *Open Source* » ou à code source libre (voir encadré pour explications), pour trouver enfin un esprit de lèse-majesté. Il existe plusieurs suites bureautiques (outre Microsoft Office, qui inclut Word, Excel, etc.), mais notre attention se portera sur OpenOffice, dont la « Version 1.0 » (pour les « infonuls », cela signifie : baptême officiel) fut lancée récemment sur le Web.

L'installation se fait sans trop de problèmes. Il suffit de diriger votre fureteur favori (Mozilla si vous êtes vraiment vendus à l'*Open Source*) sur le site de la communauté OpenOffice [www.openoffice.org](http://www.openoffice.org) et de sélectionner l'option « Installer ». Vous pouvez ensuite opter pour la dernière version « stable », qui désigne simplement la version approuvée par la

Mais, qu'est-ce qu'un logiciel à code source libre (ou ouvert) exactement? Selon le Grand dictionnaire terminologique (Office québécois de la langue française, 2002), le code source représente les « [I]nstructions originales d'un programme écrites dans un langage lisible par [l'humain] et qui doivent être compilées (traduites) pour être lues par un ordinateur. » Donc, le programmeur crée un logiciel grâce à du code source utilisant un langage de programmation, qui est ensuite compilé en langage binaire (ces fameux « 0 » et « 1 » informatiques) par l'ordinateur.

Il ne reste plus qu'à expliquer le concept de code source libre ou ouvert, qui est opposé au code source dit propriétaire. En bref, ces termes font référence au processus, à la philosophie de création et de distribution du logiciel (Morgan, 2002, p.12). Un logiciel propriétaire est créé par une firme informatique qui embauche des programmeurs et finance ses opérations en vendant des licences d'utilisation du logiciel. Son code source est un secret industriel jalousement gardé.

D'un autre côté, un logiciel à code source libre ou ouvert est développé par un réseau virtuel de bénévoles. Le projet est partagé et ouvert à tous, n'importe qui peut bidouiller le code source s'il en a envie. Généralement, les améliorations au logiciel doivent être redistribuées pour le bien de tous. La communauté soutient l'application grâce à son réseau informel.

Ne manquez surtout pas de visiter le site du projet [www.Mille.ca](http://www.Mille.ca), qui vise le développement d'un modèle d'infrastructure de logiciel libre en éducation.

communauté. On vous invite à contribuer financièrement au projet, mais cela est accessoire. Ensuite, vous devez suivre les étapes à l'écran et le tour est joué!

Comme pour tout nouveau logiciel, un certain effort est requis pour appréhender l'interface. Bien que les fonctionnalités classiques d'autres logiciels soient ici présentes, quelques nuances existent. La première qui saute aux yeux est l'absence d'un dictionnaire-correcteur francophone. Il est nécessaire de retourner sur le site d'OpenOffice afin de trouver un fichier complémentaire à installer (peut-être est-ce déjà réglé dans la version ultérieure?). Un petit irritant vite oublié.

Une autre différence notable avec Word se situe en ce qui concerne la structure d'un document et de la gestion de styles. Il est surprenant de constater que très peu de personnes sont au fait des options de mise en page avancées de Word. Saviez-vous que vous pouvez définir un style pour, par exemple, tous les titres de deuxième niveau et changer leur mise en page à partir du même menu? Enfin bref, sachez qu'Open Office possède toutes les fonctionnalités avancées de mise en page. Pour illustrer cela, allons-y d'un petite comparaison.

Microsoft Word permet de gérer de façon globale trois types d'objets dans un document : la section, le paragraphe et le caractère. Sans entrer dans les détails, notons qu'il est possible d'insérer une section grâce au menu « **insérer > saut** » puis de choisir « **section.** » Ceci permet, entre autres choses, d'avoir des entêtes et pieds de page différents à l'intérieur du même document. En ce qui concerne les paragraphes et les caractères, nous pouvons appliquer des styles communs à ces objets pour – par exemple – insérer les sauts de lignes après chaque paragraphe ou gérer la mise en page d'une série de caractères (*italique*, **gras**, souligné).

Quant à OpenOffice, il identifie plutôt la page comme niveau de base (au lieu de la section, qui peut comporter plusieurs pages). Si vous désirez créer des sections différentes dans votre document, vous devez activer le menu « **format > page** » et non « **fichier > mise en page** ». Par ailleurs, il n'est pas possible de gérer globalement la mise en page. Il est nécessaire pour cela de fignoler les paramètres de chaque type de page. Vous comprendrez qu'il ne s'agit pas d'un inconvénient majeur, et un brin de dextérité informatique (lire les fichiers d'aide et la page Web du projet francophone) permet d'en venir à bout.

Pour le reste, la grande majorité des fonctions sont les mêmes. Soulignons par ailleurs la possibilité de générer des documents PDF (ou pouvant être lus par Adobe Acrobat Reader). Il s'agit d'un avantage considérable par rapport à Word, qui requiert l'installation d'un module d'Adobe afin de pouvoir créer de tels fichiers. Cette option est particulièrement

utile pour impressionner des collègues de travail, mais aussi pour partager des fichiers avec eux.

En effet, il n'est pas bien commode d'être la seule personne à utiliser OpenOffice dans une organisation, car il devient difficile de partager vos fichiers numériques. Il est possible d'importer et d'exporter des documents en différents formats (Word, Excel, RTF), mais il est parfois nécessaire d'effectuer des retouches de mise en page. Par ailleurs, toutes les options de gestion des changements d'un document (comme MS Word le permet) ne sont pas développées pour notre éditeur de texte libre, ce qui rend difficile la collaboration avec des tiers qui utilisent toujours des logiciels propriétaires.

En conclusion, précisons que cet article fut rédigé avec OpenOffice et que nonobstant les étapes requises pour récupérer le correcteur manquant, l'opération s'est faite sans peine (et un léger sentiment de chaleur dans le for intérieur a su agrémente la chose). OpenOffice offre une alternative de haut calibre aux produits de Microsoft. Bien que notre analyse se soit limitée au logiciel de traitement de texte, cette suite bureautique à code source ouvert dispose aussi d'un tableur, d'un logiciel de design ainsi que d'un logiciel de présentation. Si vous n'osez pas faire le saut au bureau, faites le test avec votre ordinateur personnel à la maison. En plus d'encourager une initiative citoyenne en faveur de normes informatiques ouvertes, vous arracherez un autre ordinateur à l'empire virtuel de Bill Gates. D'ailleurs, on peut espérer voir le jour où les logiciels à code source libre trôneront aux côtés des produits payants sur les ordinateurs publics de nos institutions. Après tout, si une alternative gratuite et de même qualité est disponible, pourquoi payer pour le compétiteur? N'est-ce pas le rôle des bibliothèques de fournir les outils d'émancipation dont ses usagers ont besoin?

## Bibliographie

Henry, Steven J. "Open Source Development and Licensing", In *The Internet Encyclopedia (Hossein Bidgoli,*

*éditeur)* Hoboken, NJ : Wiley, vol. 2, pp. 819-831.

Hoover's Company Records. 2004. "Microsoft Corporation", *Hoover's Company Records*, 15 juillet, p. 14120.

Levy, Steven. 2001. *Hackers: Heroes of the Computer Revolution*. New York : Penguin Books, 455 p.

Morgan, Eric L. 2002. "Possibilities for open source software in libraries", *Information Technology and Libraries*, vol. 21, iss 1 (mars), pp. 12-16.

Murray, Michelle et al. 2004. *Choosing and Using Open Source Software: A Primer for Nonprofits*. Washington : Nonprofit Open Society Initiative [<http://www.nosi.net/primer/NOSIPrimer.pdf>]

Office québécois de la française. 2002. *Grand dictionnaire terminologique*. Montréal : Office québécois de la française [<http://www.granddictionnaire.com/>]

Stallman, Richard M. 2002. *Free Software Free Society*. Boston : Free Software Foundation, 219 p.

Stephenson, Neal. 1999. *In the beginning... was the command line*. New York : Avon Books, 151 p.

The Economist. 2004. "Bill's billions; Microsoft's dividend", *The Economist*, 24 juillet, p. 14.

Wershler-Henry, Darren. 2002. *Free as in Speech and Beer: Open Source, Peer-to-Peer and the Economics of the Online Revolution*. Toronto : Financial Times Prentice Hall, 260 p.

## Note

1. N'hésitez pas à contacter l'auteur de cette chronique par courriel afin de partager vos pensées ou expériences. Au besoin, il lui serait possible de développer des formations pour des groupes intéressés.

# L'engagement

Qu'est-ce qu'un bibliothécaire engagé? Le comité de rédaction d'Argus s'est interrogé sur la notion d'engagement à l'heure de la société de l'information. Cette dernière, avec le développement rapide des technologies, fait évoluer rapidement notre métier, les pratiques de nos usagers et le contexte dans lequel nous travaillons. Nous nous sommes alors demandés quelles en étaient les conséquences principales pour notre profession, et si l'une d'entre elles n'était pas justement la nécessité de s'engager activement dans la société, de prendre position, pour accompagner ces changements, en contrer les effets négatifs et en suivre – voire susciter – les effets et initiatives positifs, et ainsi protéger les valeurs qui sous-tendent notre travail. Mais alors, quelles sont ces valeurs? Sont-elles les mêmes qu'il y a 50 ans? Doit-on défendre plus de choses aujourd'hui, dans ce contexte technologique mouvant, dans ce monde que l'on dit de plus en plus global et mondialisé?

Nous avons ainsi réfléchi à la place que nous pouvons, pourrions ou devrions occuper sur le terrain social et citoyen de ce nouveau siècle, plus précisément en ce qui concerne le droit d'accès à l'information, aussi bien d'un point de vue légal que matériel (pour emprunter un livre dans une bibliothèque, il faut au départ qu'il y ait une bibliothèque, puis qu'elle dispose elle-même des moyens humains et financiers nécessaires pour offrir les documents aux usagers... et nous pensons tout particulièrement ici aux bibliothèques scolaires québécoises). Par ailleurs, nous avons réfléchi, entre autres, à notre rôle vis-à-vis de la censure, des définitions équitables de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur pour les créateurs et pour les lecteurs, et de la marchandisation de l'information.

Nous avons sollicité l'avis de bibliothécaires tout près de nous ou qui travaillent dans des contextes différents (Kranish, p. 17, à propos du positionnement de l'American Library Association contre le Patriot Act). Nous avons aussi réfléchi aux différentes formes que peut prendre notre engagement en tant que bibliothécaire, aussi bien à un niveau collectif (Hervé Le Crosnier, p. 11, et la Déclaration de Buenos Aires sur l'information, la documentation et les bibliothèques p. 40) qu'à un niveau individuel (Jocelyne Dion, p. 29). Nous avons aussi cherché dans l'histoire des exemples de bibliothécaires engagés (Catherine Bernier, p. 25). Nous avons également pensé à l'engagement possible des usagers en faveur de leur bibliothèque par l'entremise de groupes d'influence (Diane Mittermeyer p. 33), car s'il nous est apparu, après réflexion, que nous devons prendre position et agir en tant que professionnels de l'information, nous croyons que nos lecteurs-usagers-citoyens doivent eux aussi s'engager pour la défense de leur bibliothèque et des valeurs qu'elle défend. Et enfin, qui de mieux que notre Saint Patron, Saint Jérôme (Jacques Messier, p. 31), doté selon toute vraisemblance d'un caractère irascible et d'une langue bien pendue, pour guider et suivre d'un œil bienveillant nos recherches et nos réflexions sur l'engagement dans notre société?

C. L.



## *Bases de données sur Internet*

Par l'intermédiaire d'Internet, EBSCOhost vous donne accès à de l'information provenant du monde entier. Nos bases de données sont façonnées pour les chercheurs de tous niveaux et de toutes disciplines. Elles fournissent des textes complets, des index et des résumés de millions d'articles. Des magazines, bien sûr, mais également des journaux, des livres de référence et des brochures.

- Plus de 70 bases sur différents sujets.
- Mise-à-jour constante.
- Recherche plein texte.
- Accès illimité sur le campus (adresse IP) et hors campus (par mot de passe).
- Statistiques d'utilisation du produit (via EBSCOadmin).
- Graphiques, tableaux et photos.
- Note informant l'utilisateur si le titre est disponible en format papier à la bibliothèque.

Parce qu'EBSCOhost™ porte le nom d'EBSCO, vous avez la garantie que vous recevrez le service de qualité auquel vous êtes habitué.

EBSCO Canada Ltée, une équipe branchée pour un service performant!



*Membres du groupe EBSCO Information Service.*

2, Boul Desaulniers, suite 660 • St-Lambert, Québec • J4P 1L2  
(450) 672-5878 / 1-800-361-7322

# L'engagement des bibliothécaires à l'heure de la société de l'information

## Hervé Le Crosnier

Enseignant à l'Université de Caen après avoir été dix ans conservateur de bibliothèques. Fondateur de la liste de débat des bibliothèques BIBLIO-FR  
 herve@info.unicaen.fr  
 Site personnel :  
<http://herve.cfeditions.org>

Que signifie aujourd'hui l'engagement pour les bibliothécaires, à une époque où l'information, en venant redéfinir les relations entre les individus et les groupes sociaux, acquiert un rôle de plus en plus important? Quelles formes cet engagement peut-il prendre; face à quelles tendances contemporaines les bibliothécaires, dont l'une des missions traditionnelles est d'offrir un accès libre et équitable à l'information, devraient-ils prendre position? Les lignes suivantes tenteront, suite à un essai de définition de la société de l'information et de ses principaux enjeux (notamment la question de la propriété intellectuelle), de proposer des formes d'engagement et de réflexion à la portée des spécialistes de l'information.

Traditionnellement, l'engagement social des bibliothécaires, dans le cadre de leur profession, vise à offrir un accès aux livres et aux autres documents en dehors des règles du marché, de la contrainte religieuse ou de la culture imposée. Partout dans le monde, les combats contre la censure, la volonté de porter à la connaissance des lecteurs des ouvrages en fonction de leur qualité intrinsèque – et non en fonction de l'intérêt des pouvoirs ou des marchands – et le travail d'incitation à la lecture, sont les fils conducteurs de l'engagement des bibliothécaires.

Aujourd'hui, alors que se développe une « société de l'information », cette approche traditionnelle est confrontée à une triple contrainte :

- La défense de l'accès pour tous aux documents numériques demande de dépasser une triple « fracture numérique » : les moyens matériels de l'accès, l'usage des outils techniques liés aux ordinateurs et au réseau et, enfin, l'appropriation des connaissances dans le cadre de l'abstraction cathodique;
- Le rôle même des bibliothèques dans le libre accès à la connaissance est remis en cause par les multiples règles juridiques (l'extension des « droits d'auteur » au-delà de leur

sphère traditionnelle pour englober les usages des oeuvres eux-mêmes) et techniques (les DRM ou Digital Rights Management<sup>1</sup>) qui limitent la circulation des documents et la copie privée;

- Enfin, l'économie de l'attention<sup>2</sup> suscite des demandes documentaires qui poussent à la caricature les règles bibliométriques fondamentales, en focalisant la lecture sur un très petit nombre de documents et en laissant dans un quasi-anonymat les autres. Cette courbe de lecture risque de marginaliser des idées, des langues et les groupes de citoyens qui les portent si l'on ne prend pas des mesures d'aide et de soutien aux expressions minoritaires et à la diversité culturelle.

Comment repenser l'engagement des bibliothécaires au moment de ce basculement vers une société de l'information? Quels rôles liés à la stabilité sociale, au développement de la citoyenneté et au maintien d'un projet collectif non-marchand peuvent jouer les bibliothèques? Comment la lecture socialisée, qui est le propre de notre profession, peut-elle servir de modèle à une réorientation du cours actuel marqué par la marchandisation et l'individualisation de l'information, de la culture et de la connaissance?

### *The involvement of librarians in the information society era*

*What does it mean for a librarian to get involved, in an era where information, in redefining relations among people and social groups, gains a more and more important role? What forms may this involvement take? Which contemporary trends should librarians follow, when one of the traditional missions is to offer free and fair access to information? By attempting to define the society of information and its principle issues (notably the question of intellectual property), the article tries to propose some forms of involvement and thoughts accessible to information specialists.*

## Quelques points de repère sur la société de l'information

C'est devenu un lieu commun de dire que nous entrons dans une « ère de l'information ». Il convient de préciser ce que peut signifier la formule :

- Les évolutions techniques sont bien en jeu, qui permettent d'une part de multiplier les communications et la diffusion de l'information produite par les humains et, d'autre part, de transformer de nombreuses activités dépendant auparavant d'actions matérielles en des opérations logicielles ou de contrôle fin de la matière (génétique, chimie de synthèse, etc.). Au-delà des activités de connaissance et de culture, la société de l'information concerne aussi les activités dans lesquelles les processus informationnels sont en jeu : les biotechnologies, la chimie, la médecine (depuis la « télé-médecine » jusqu'à l'intervention sur le corps par le biais de l'information, notamment l'imagerie médicale pilotant des lasers avec précision), les communications, la presse et les médias. Cette longue énumération, pourtant incomplète, signifie que les règles mises en oeuvre pour la partie documentaire de l'information (lecture et production, règles de droit et règles d'usage) concernent potentiellement de nombreuses autres activités humaines;
- Les évolutions techniques ne suffisent pas à définir un basculement de société : il faut aussi qu'une nouvelle économie rende ces techniques efficaces pour la société. Or le point nodal de l'engagement consiste à définir les bénéfices et les inconvénients d'un modèle économique : qui sert-il? qui est perdant? est-ce que ce modèle accroît les inégalités, à court terme ou à long terme? est-ce que tel ou tel modèle économique permet le débat citoyen, la décision collective et non l'imposition de choix pour des motifs inscrits dans la théorie économique elle-même?;

- Dans le passage à la société de l'information, la nature même des relations humaines (qui empruntent de plus en plus des réseaux techniques), l'organisation de la vie collective (la démocratie) ainsi que la production et la transmission de nouvelles connaissances et de nouvelles cultures sont touchées. On peut même penser que ces questions deviennent centrales dans l'organisation sociale;

- Enfin, une société se définit par la manière dont elle résout le partage entre ses membres des bénéfices obtenus grâce aux progrès techniques : comment, à partir des conditions de production, se tissent des rapports humains entre les différents acteurs (les « forces productives »). Chaque évolution technique et économique permet de dépasser certaines limites de l'ère antérieure, mais soulève en même temps de nouveaux problèmes qui vont constituer le paradigme dominant des oppositions sociales. La société de l'information rend plus simple la vie quotidienne de nombreuses personnes (progrès de la médecine, élévation de l'instruction, compréhension et connaissance d'un monde global, limitation des dépenses énergétiques, etc.), mais crée aussi d'autres contraintes et soulèvent d'autres risques sociaux (une « société de contrôle », l'organisation publique du manque de confiance par la nécessité de justifier en permanence son identité, les manipulations collectives par l'émergence d'une « industrie de l'influence<sup>3</sup> », etc.). De même, si elle offre de nouvelles conditions intéressantes pour les pays en développement, la société de l'information engendre une nouvelle « fracture numérique » et s'accompagne de règles de marché et de droit qui risquent de prolonger la domination du Nord et les inégalités actuelles.

La vie des hommes et des femmes dans la société de l'information ne sera globalement ni plus simple, ni plus ardue qu'auparavant, mais les conditions d'existence et de relation auront changé.

De surcroît, il faut voir que lorsque l'information est au coeur de l'activité, la marche arrière est impossible : quand l'humanité construit une connaissance et peut la stocker de façon redondante, elle ne peut plus l'oublier.

Technique, culture, économie, relations politiques et sociales : c'est l'ensemble de ces termes qu'il faut aborder pour concevoir ce que représente réellement le basculement vers la société de l'information. Tout en n'oubliant pas que les questions engendrées par la nouvelle ère viennent s'ajouter aux questions anciennes : par exemple, les problématiques de l'ère agricole restent fondamentales, non seulement parce que la majeure partie de l'humanité demeure rurale, mais aussi parce que nous devons nécessairement manger tous les jours; l'ère industrielle, grâce à laquelle nous bénéficions de l'énergie, d'un toit et de moyens de transport efficaces, reste le cadre majoritaire puisque ses conséquences sont encore à la base de nos relations sociales

Ces éléments constitutifs d'une relation sociale se concrétisent dans des règles juridiques, notamment dans des règles de propriété. À chaque ère son régime de propriété :

- À l'ère agricole, c'est la propriété de la terre qui est déterminante. Les luttes sociales et politiques concernent au premier chef les règles de propriété (depuis les luttes nationales jusqu'aux combats toujours actuels des paysans du monde entier pour la réforme agraire);
- À l'ère industrielle, c'est la propriété des moyens de production qui détermine l'organisation sociale et les règles de compromis qui en découlent, notamment la limitation des droits du propriétaire au travers du droit du travail et du droit de l'environnement;
- À l'ère de l'information, la propriété intellectuelle devient le cadre structurant des relations entre les pays et les groupes sociaux.

C'est la raison pour laquelle les débats actuels sur la propriété intellectuelle, les droits d'auteur et les exceptions pour les usages socialisés (écoles, bibliothèques) ou d'ordre public (médicaments génériques) sont si importants. Ces débats définissent en fait les fondations des luttes sociales du XXI<sup>ème</sup> siècle.

## Quelques éléments d'information sur les conflits liés à la propriété intellectuelle

Dans toute société, les dominants ont comme objectif de « naturaliser » leur domination. Qu'elle soit d'essence divine, qu'elle soit liée à la propriété ou à la persuasion collective, la domination doit apparaître aux dominés comme la seule forme possible, crédible et imaginable d'organisation sociale. Le reste n'est qu'utopie. Et les défauts inhérents à l'ordre « naturel » des dominants sont simplement un mal nécessaire.

Dans les débats actuels sur le droit d'auteur, cette rhétorique de la naturalisation atteint des niveaux exemplaires. Les formules faciles font florès : « Il faut que les créateurs voient un retour sur leur travail », « Comme propriétaire, un auteur peut décider des usages de son œuvre », « Sans garantie de bénéfice, il n'y aurait plus de recherche »... Ne vous avisez surtout pas de remettre en question ces affirmations!

Pourtant, de nombreux travaux montrent que la propriété sur des biens immatériels ne peut se comparer à celle sur des biens matériels : il s'agit d'une forme de propriété qui prend la forme d'un accord tacite afin de permettre la création et l'innovation. La nature même de l'information, sa fluidité, sa reproductibilité à coût marginal presque nul, ses usages secondaires dans toutes les inventions ou les créations ultérieures par l'incorporation dans le savoir commun, sont largement en contradiction avec une notion restreinte de la propriété telle qu'elle est décrite et encouragée par les tenants de l'intégrisme du droit d'auteur, qui tiennent aujourd'hui la corde<sup>4</sup>.

Les premiers réseaux d'opposition dans le cadre de la société de l'information dessinent un paysage social intéressant dans lequel la question des biens communs informationnels forme l'axe central. Prenons quelques exemples :

### • L'agriculture et le pouvoir des semenciers.

Replanter ses graines, améliorer les lignées, c'est le fondement même de l'agriculture depuis le néolithique. Par l'extension abusive des brevets sur le vivant, par la volonté des entreprises de biotechnologie de contrôler les usages au travers des GURTS (Genetic Use Restriction Technologies, l'équivalent biologique de ce que sont les DRM (Digital Rights Managements) pour les produits numériques<sup>5</sup>), par la concentration des sources génétiques et par la mise en place d'une forme de « biopiraterie<sup>6</sup> » qui confisque les savoirs traditionnels au profit de la sphère marchande, le régime de propriété intellectuelle en vient à concerner directement la paysannerie mondiale... qui commence à réagir fortement à cette mainmise sur son activité.

### • La santé.

Les malades et leurs associations de soutien refusent la manière dont les grands laboratoires pharmaceutiques considèrent la santé mondiale : un marché identique aux autres. Le débat sur les médicaments génériques est un des points d'achoppement des négociations multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce ou à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Les régimes d'exception sont remis en cause par les propriétaires de portefeuilles de brevets, mais défendus par une alliance nouvelle de pays émergents<sup>7</sup>.

### • L'édition savante.

Les chercheurs souhaitent profiter de l'innovation technique que constitue Internet pour accentuer la mise à disposition de tous leurs travaux en réduisant le pouvoir des éditeurs. Au travers des divers appels récents pour le libre accès à la science (Budapest,

Bethesda, Berlin), ils ont su trouver un écho parmi les bibliothèques et les universités<sup>8</sup>.

### • L'informatique.

Nous faisons référence ici au mouvement des logiciels libres, qui cherche à construire un ensemble logiciel disponible à tous (le code source est ouvert), coopératif, éducatif et fiable (sécurité accrue par la capacité de tous à évaluer le code). La question des « brevets de logiciels et de méthode », qui pourrait briser ce mouvement, est l'un des éléments essentiels de ce combat. La façon dont les gouvernants avalisent sans recul les positions des détenteurs de logiciels propriétaires est d'ailleurs un bon exemple de la « naturalisation » de la domination.

### • Le mouvement des auteurs

qui veulent construire un « domaine public consenti » en associant à leurs travaux des licences d'usage de type Creative Commons<sup>9</sup> et les peuples indigènes qui s'efforcent de définir une propriété collective de leurs cultures et de leurs ressources.

### • Les mouvements sociaux

émanant des acteurs de la création et de la culture qui souhaitent un partage réel des avantages de la société de l'information<sup>10</sup>.

Dans toutes ces configurations de luttes sociales à l'heure de la société de l'information, on peut relever trois tendances :

### • Coordination :

ces luttes sociales forment des terrains partiels mais qui, en clarifiant les termes de leur action et en engageant des échanges avec d'autres secteurs, notamment dans les divers forums sociaux, dessinent le paysage nouveau de l'opposition sociale.

### • Alternative (ou parasitage) :

la preuve même de l'existence de ces mouvements est dans la mise en œuvre, ici et maintenant, de réalisations concrètes. Il n'est plus nécessaire d'attendre une hypothétique prise du pouvoir pour

avancer dans l'organisation d'une vie alternative, parallèle. Le mouvement des logiciels libres est très significatif de ce point de vue et commence à éclairer d'autres terrains comme les « biotechnologies libres », les licences Creative Commons et leur extension aux données elles-mêmes par les licences Science Commons<sup>11</sup>.

- **Consensus** : dans les débats entre mouvements ou au sein d'un même terrain de résistance, les personnes majoritaires ne cherchent plus à isoler les autres, mais laissent une place à leur expérimentation. Le consensus n'est plus l'absence de débat, mais l'acceptation de la diversité... pour autant qu'on marche ensemble. De ce point de vue, la constitution du secteur dit de la « société civile », lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), est très significative : pragmatisme du suivi des dossiers, détermination des lignes de force et rédaction de propositions ouvertes tenant compte des divers apports<sup>12</sup>.

### Action restreinte

Dans son *Abécédaire de l'engagement*<sup>13</sup>, Miguel Benasayag utilise l'expression « action restreinte » pour décrire une caractéristique forte du nouvel engagement : plutôt que de viser des cibles inaccessibles, peut-être convient-il de se fixer des objectifs plus restreints tout en s'efforçant de mener simultanément, autour d'eux :

- des actions déterminées (dans le temps et dans l'acceptation du risque de désobéissance civique);
- des actions coopératives (susciter d'autres actes d'engagement dans sa propre sphère);
- des actions limitées (faire ce que l'on peut, quand on le peut et dans le cadre même de notre activité quotidienne, c'est déjà beaucoup).

Pour les bibliothécaires, cela signifie se forger une conscience et engager des actions au sein de la profession. Et pour

cela, il convient de mesurer combien l'existence même des bibliothèques et l'élargissement de leur mission forment un point de résistance à l'évolution du monde vers l'individualisation des accès à la connaissance et à la culture.

L'engagement « restreint » du bibliothécaire couvre cependant un large cadre en raison du caractère central des professions des bibliothèques dans l'accès au savoir et à la culture ainsi que de l'extension très rapide du passage aux documents numériques. Il n'y a pas de « petit bout de la lorgnette » : la numérisation des documents couvre l'ensemble des activités humaines, depuis l'organisation même de la production jusqu'à la capacité des citoyens à intervenir dans la vie publique (e-gouvernements, réseaux d'information citoyenne, nouveaux modes de débat publics, etc.). Or, peu de professions sont autant concernées par le basculement vers le numérique que celles des bibliothèques et de la documentation. De plus, cette profession est très structurée, à l'échelle locale, nationale et internationale, ce qui lui permet d'agir efficacement. C'est, au fond, la seule profession organisée qui défende clairement des intérêts collectifs dans la période d'individualisation des accès à l'information que nous connaissons.

L'action restreinte passe dès lors par un travail personnel et collectif de réflexion (soulever les enjeux), de proposition (partir de l'expérience passée de la lecture socialisée pour proposer des solutions dans le nouveau cadre) et d'opposition (ne pas céder par avance aux menaces des détenteurs de « droits »).

L'engagement, c'est la capacité et l'envie de continuer à changer le monde grâce à un travail de décryptage et d'organisation. C'est réserver une partie de son activité personnelle pour s'intéresser au reste du monde, à sa marche en avant, à ses souffrances, à ses espoirs, et pour évaluer par l'action les différents chemins qui sont proposés. C'est aussi savoir apprécier les victoires partielles, les avancées, les prises de consciences.

Définir le triomphe d'un projet, c'est faire la balance entre ce qui se réalise et l'objectif initial, mais aussi entre ce qui advient et ce qui aurait été si le « libre » cours des choses avait prévalu. Nous pouvons ainsi penser que l'action restreinte de chacun, si elle est coordonnée, peu très largement influencer l'avenir du monde.

### Quand le bibliothécaire s'engage

La société civile porte les projets des gens (parfois contradictoires) sur la scène publique. Mais la capacité à provoquer des changements dépend de la façon dont cette société civile, par-delà ses accroches de lutte, s'accorde sur un ensemble de référents culturels. Il s'agit de dénoncer la « naturalisation » de la domination telle qu'elle est portée et médiatisée par les dominants et de faire émerger une autre perspective globale, faite d'un patchwork d'initiatives, de créations alternatives et de remises en cause.

Le mouvement altermondialiste, malgré sa jeunesse, montre des effets de ce genre de prise de conscience répartie. Dans chacun de leurs combats partiels, les acteurs commencent à mesurer le poids écrasant d'un projet global de mondialisation financière par opposition à la mondialisation humaine (des échanges, de la diversité, de la mobilité de tous et du respect mutuel). Les forums sociaux (mondiaux, régionaux ou locaux) sont les formes d'expression de cette nouvelle articulation des engagements : pas de mots d'ordre globaux, mais la volonté de faire avancer ensemble les divers terrains de lutte, d'ouvrir de nouveaux espaces par la discussion et la mise à plat des désaccords. Ces forums constituent la première structure mondiale dans laquelle les divergences sont aussi des enrichissements, et ceci n'est pas sans relation avec la capacité à travailler en réseau offerte par les nouvelles technologies.

Dans le cadre des luttes sociales de la société de l'information, chaque pro-

fession doit s'engager quant aux effets de la réorganisation des pouvoirs et des régimes de propriété sur son propre champ. L'action des bibliothécaires, qui défendent le modèle de la lecture socialisée afin d'éviter de voir leur métier se transformer en un nouveau type de supermarché culturel, prend part à ce renouveau du schéma global des oppositions sociales.

Par exemple, en France, le refus de l'instauration d'un « droit de prêt » individualisé est un exemple de la volonté des bibliothèques de conserver l'autonomie de leurs préconisations culturelles (ce qu'elles achètent) et le maintien d'un projet collectif d'accès à la culture, les livres les plus empruntés servant de locomotive pour ceux qui constituent un fonds culturel diversifié<sup>14</sup>. On voit bien que ce combat partiel s'inscrit dans le combat global de refus de l'individualisation des lectures (qui tend vers un contrôle accru, le paiement à l'acte et le traçage des activités).

À l'échelle du monde, la présence des bibliothèques au Sommet mondial sur la société de l'information (Genève 2003 et Tunis 2005) a permis de dégager la notion de patrimoine mondial de la culture et de la connaissance, un des fondements du concept de « bien commun informationnel ». La question des droits d'auteurs qui, s'ils deviennent des « droits d'usage » ou des « péages », peut mettre en danger l'extension de la connaissance, l'éducation et la citoyenneté, a eu plus d'impact quand elle a été reprise par les bibliothécaires (une profession installée, ayant une expérience et une légitimité) que lorsqu'elle a été portée seulement par le mouvement des logiciels libres. La capacité à réintégrer dans le contexte actuel les expériences, les missions, notamment celles qui découlent de la collectivité, au bénéfice de tous ses membres, est un apport des bibliothèques aux autres mouvements<sup>15</sup>.

Malheureusement les dominants, outre l'arme de la « naturalisation » (utile pour empêcher toute réflexion), ont aussi celle de la menace (utile quant à elle

pour éviter les prises de conscience). Aujourd'hui, cette menace est exprimée en permanence par les détenteurs de portefeuilles de droits (musique, cinéma, édition, etc.) envers les particuliers (les utilisateurs du P2P), mais aussi envers les structures collectives. Dès lors, on voit régulièrement des questions émanant de bibliothécaires se demandant si telle ou telle pratique, qui auparavant ne posait aucun problème, ne serait pas « hors la loi ». Face à la menace, il existe comme une anticipation de la culpabilité. Nous en sommes souvent venus à négocier des usages légitimes contre des sommes d'argent, souvent énormes, compte tenu du caractère social, éducatif et citoyen dont les bibliothèques ont la charge. Le tout sans un véritable débat collectif, public et approfondi. Alors même que l'enjeu est de redéfinir la place du droit d'auteur dans l'économie, matérielle et symbolique, des créations immatérielles, les bibliothèques peuvent donc occuper une place déterminante dans la prise en compte de l'intérêt collectif. Leur expérience, mais aussi la nécessité de continuer à remplir leur rôle social, donnent à l'action restreinte des bibliothécaires une place importante dans l'exploration du nouveau terrain de la lutte sociale dans la société de l'information. Car c'est au quotidien que les bibliothèques doivent avancer dans le nouveau labyrinthe juridique qui se met en place (rien qu'en Europe, il y a eu quatre directives sur les droits d'auteur durant les dix dernières années!).

### Construire la société civile indépendante dans le cadre de la société de l'information

Par ce bref balayage des nouveaux enjeux et des nouvelles méthodes de résistance dans le cadre de la société de l'information, je souhaite inciter les bibliothécaires à refuser le discours « naturalisant » de la domination au sein leur activité quotidienne et les inciter à réfléchir à la place nouvelle qu'elles et ils peuvent occuper sur le nouveau terrain social et citoyen du XXI<sup>ème</sup> siècle.

S'engager demande d'y consacrer un peu de son temps, de son énergie et de son activité. L'action restreinte reste de mise, d'autant que le travail engagé de compréhension et d'action recouvre en grande partie la défense du rôle et des missions traditionnelles des bibliothèques pour promouvoir un accès équitable et durable à la connaissance et à la culture.

S'engager, c'est aussi savoir articuler plusieurs actions :

- **Comprendre** : trouver le temps et l'énergie pour s'informer, réfléchir, échanger autour des nouvelles conditions de la société de l'information. Malheureusement, les enjeux de cette société demandent une certaine technicité (informatique, réseau, décisions d'apparence technique ayant des conséquences indirectes, etc.). La complexité de la société de l'information et, surtout, celle des modes d'affrontement et de compromis spécifiques qu'elle génère, demande une détermination à connaître et à comprendre;
- **Convaincre** : la complexité inhérente à la société de l'information ne doit pas nous empêcher d'en chercher les schémas structurants et les modèles principaux afin de disposer d'une grille de lecture, toujours à approfondir mais suffisamment claire, pour engager un travail de conviction. À ce titre, le phénomène d'individualisation des activités liées à l'information, qui s'intègre dans une extension de la marchandisation, constitue un caractère dominant auquel nous pouvons opposer les formes de la lecture socialisée (dans les bibliothèques mais aussi dans les écoles, les points d'accès publics à l'Internet, les espaces publics numériques, les lieux de création numérique, etc.);
- **Construire** : pour limiter les effets de l'individualisation informationnelle (et son corollaire, le traçage des activités et la « société de contrôle »), nous disposons d'outils et de

méthodes qui sont issus des premières luttes de la société de l'information, luttes signalées plus haut. La question des logiciels libres par exemple, parce qu'elle touche à la définition même de tous les outils de la société de l'information, est déterminante. Construire la résistance, c'est tout autour de nous, dans nos activités, développer le modèle et le projet des logiciels libres. C'est prendre le temps et l'énergie de les installer dans nos bibliothèques, de convaincre et de former les utilisateurs. C'est bâtir aussi un réseau d'information partagée dont pourront bénéficier nos lecteurs. C'est enfin notre volonté de créer ensemble les outils d'information dont ont besoin les bibliothèques (thésaurus, biographies, listes commentées, etc.) et d'enrichir le domaine public par ce travail coopératif. Cette construction de la résistance est indispensable dans le domaine des publications scientifiques (en soutenant le libre accès à la science), mais aussi dans le domaine culturel (autour des licences de type Creative Commons).

- **Coordonner** : l'action restreinte, pour déboucher sur un projet collectif positif qui puisse s'inscrire dans le droit et se retrouver dans l'extension de la démocratie, part du respect envers les autres actions restreintes. La construction d'une société civile à la fois consensuelle et déterminée reste un objectif mondial adapté à la société de l'information. Des expériences comme les forums sociaux (qui ajouteront en 2005 une journée sur l'information et la communication) et la constitution d'une société civile indépendante dans le processus du SMSI sont des points de départ positifs; ils permettent d'imaginer les formes souples de coordination qui permettront de construire « des » sociétés de l'information libres et solidaires.

Enfin, l'engagement à l'heure de la société de l'information n'est pas tant une question de programme ou de structure que de choix personnels, de la capa-

cité de chacun à constituer des réseaux pour comprendre, convaincre, construire et coordonner. Si j'osais un oxymore : c'est à chacun de jouer ensemble.

*Ce texte est diffusé sous licence Creative Commons: by-nc (attribution, non-commercial).*

## Notes

1. Philippe Chantepie. 2003. *Mesures techniques de protection des oeuvres et DRMS*. Paris : Premier ministre. Direction du développement des médias (DDM).  
[[http://www.ddm.gouv.fr/pdf/rapport\\_drm\\_2003.pdf](http://www.ddm.gouv.fr/pdf/rapport_drm_2003.pdf)]

2. Michael H Goldhaber. 1997. "The Attention Economy and the Net", *First Monday*, vol. 2, no 4 (avril).  
[[http://www.firstmonday.dk/issues/issue\\_2\\_4/goldhaber/index.html](http://www.firstmonday.dk/issues/issue_2_4/goldhaber/index.html)]

3. John Stauber et Sheldon Rampton. 2004. *L'industrie du mensonge : relations publiques, médias et communication* (préfacé et complété par Roger Lenglet). Paris : Agone, 320 p.

4. Voir à ce sujet les démonstrations de Larry Lessig dans *Free Culture* (MIT Press, 2004), dont la traduction est à venir aux Presses Universitaires de Lyon (2005) ou dans *Du bon usage de la piraterie* de Florent Latrive (Éditions de l'Éclat, 2004).

5. EtcGroup. 2003. *La technologie Terminator; cinq ans plus tard*. Ottawa : EtcGroup.  
[<http://etcgroup.org/article.asp?newsid=414>]

6. Hervé Le Crosnier. 2003. *Biopiraterie et propriété intellectuelle*. Saint-Ouen : VECAM.  
[[http://vecam.org/article.php3?id\\_article=270](http://vecam.org/article.php3?id_article=270)]

7. Association Biens publics à l'échelle mondiale. 2004. *La santé mondiale, entre racket et bien public*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer, 350 p.

8. Richard Poynder. 2004. "Ten Years After", *Information Today*, vol. 21, no 9 (october).  
[<http://www.infotoday.com/it/oct04/poynder.shtml>]

9. Il s'agit de licences associées à des oeuvres de création qui définissent ce que l'auteur accepte de la part du lecteur (droit de rediffuser en l'état, sans modifier, ou en pratiquant le « sampling »...). Ce sont des contrats d'autorisation préalables qui visent à permettre la circulation accélérée des oeuvres tout en autorisant les auteurs à garder leurs droits de négociation envers des éditeurs commerciaux.  
[<http://creativecommons.org>]

10. On peut songer par exemple, en France, à la résistance des « intellectuels précaires », au mouvement des « intermittents du spectacle » ou à l'appel contre la guerre à l'intelligence de février 2004.

11. Une extension de Creative Commons, en phase avec les habitudes de partage des sources des scientifiques.  
[<http://science.creativecommons.org>]

12. Valérie Peugeot. 2004. *Relieurs : étude réalisée en partenariat avec le laboratoire France Télécom R&D - DIH/UCÉ, Programme : Innovations ascendantes*. Saint-Ouen : VECAM.  
[[http://www.vecam.org/article.php3?id\\_article=364](http://www.vecam.org/article.php3?id_article=364)]

13. Michel Benasayag. 2004. *Abécédaire de l'engagement*. Paris : Bayard, 269 p.

14. Michel Onfray et al. 2000. *Prêter (un livre) n'est pas voler (son auteur)*. Paris : Mille et une nuits. Des extraits sont disponibles à l'adresse :  
[<http://severino.free.fr/abondance/textes/preterunlivrenestpasvolersonauteur.html>]

15. Clive Freeman. 2003. *WSIS: Libraries Seek the Freedom to Inform*. Rome : Inter Press Service News Agency (IPS).  
[<http://www.ipsnews.net/focus/mtc/index.asp> ]]

# ALA and Political Action :

## Ensuring the Public's Right to Know in the Digital Age

**Nancy Kranich**

President, American Library Association 2000-2001  
nancy.kranich@nyu.edu

The American Library Association is the voice of America's libraries. That voice is heard through federal and state legislative action, promotion of intellectual freedom, and advocacy. For many years, ALA has fostered a favorable political climate for libraries. It has led the charge for the public's right to know on many fronts. The success that ALA has enjoyed can be attributed to its grass roots network of librarians and advocates throughout the country. Through ALA, they learn the skills and gain the platform to promote a free and open information society.

### Introduction

When the United States Attorney General John Ashcroft addressed the National Restaurant Association about the USA PATRIOT Act on September 15, 2003, he ridiculed librarians' concerns about the privacy of library users as "baseless hysteria," and claimed that the American Library Association was "duped by the American Civil Liberties Union." The Association fired off an immediate, unyielding response to the attack. Stated ALA President Carla Hayden, "We are deeply concerned that the Attorney General should be so openly contemptuous of those who seek to defend our Constitution. That's a very unfortunate choice of words, and it does not accurately portray the concerns of librarians" (Ashcroft, 2003). In a week of escalating controversy and heightened rhetoric, librarians emerged as victors, with a score of Librarians 1, Ashcroft 0 (Democratic National Committee, 2003). Ashcroft gave ALA a stunning public relations victory in its ongoing political struggle to protect the civil liberties of library users against the excesses of the USA PATRIOT Act.

Many Americans who followed the exchange between ALA and Ashcroft were surprised that librarians were such adept political operators. They considered librarians to be quiet, unassuming individuals, more concerned with over-

due books than national security. But, as Hayden pointed out to Ashcroft, librarians have a history of activism, including the combating of FBI surveillance dating back to the McCarthy era. She also reminded Ashcroft that under the FBI's Library Awareness Program, agents snooped in libraries up until the 1980s. In fact, ALA's involvement with federal policies that affect libraries goes at least as far back as the 1920s when the Association opposed federal attempts to prohibit importation of materials deemed subversive or obscene. Ever since then, ALA has provided librarians with opportunities to voice their collective concerns about the future of library and information policy in the United States.

The American Library Association considers itself the "voice of America's libraries." That voice is heard through federal and state legislative action, promotion of intellectual freedom, and advocacy. Sometimes, ALA speaks out to protest actions by the federal government to stifle free expression, such as the USA PATRIOT Act's chilling effects on library users and communities. Other times, ALA provides legal assistance with communities facing book banning efforts, such as the public library in Montgomery, Texas, where citizens tried to remove books explaining sexuality to young people. In all cases, librarians have deployed strong communication skills as well as political savvy to prevail.

#### *ALA et l'action politique :*

*Assurer au public le droit au savoir en cette ère numérique*

*L'American Library Association est la voix des bibliothèques d'Amérique. Cette voix on l'entend dans l'intervention législative et celle du gouvernement fédéral, dans les actions de promotion de la liberté intellectuelle et de défense des droits. Depuis plusieurs années, ALA encourage un climat politique favorable aux bibliothèques. Elle a mené le chemin donnant au public le droit de bien s'informer à plusieurs niveaux. Le succès que connaît ALA, on peut l'attribuer à son réseau communautaire de bibliothécaires et d'intervenants qui défendent ses droits dans tout le pays. Grâce à ALA, ils ont appris à maîtriser les habiletés et obtenu la tribune nécessaires à la promotion d'une société ouverte et libre.*

## ALA and Intellectual Freedom : A Historic Overview

Since the founding of ALA in 1876, librarians have worked together to foster a favorable climate for intellectual freedom (Krug, 2002). In the late 19<sup>th</sup> and early 20<sup>th</sup> centuries, Americans began accepting the notion that libraries could buy materials beyond the "good" books filled with moral uplift and appropriate standards. But with the advent of World War I and then the red scare of 1919, librarians removed books from their shelves that were regarded as "pro-German" or even pacifist or anti-war. With the rise of fascism and communism, government officials in Europe staged book burnings and dictated what their citizens could and could not read. In response, Americans began to see the public library as a guardian of the people's right to know. Between the world wars, librarians began to speak about their obligation to provide balanced and unbiased access to materials so that informed citizens could decide for themselves about the issues of the day. In 1929, the ALA Executive Board opposed a provision in a federal tariff bill that prohibited importing materials "advocating or urging treason, insurrection, or forcible resistance to any law of the US... or any obscene book, paper, etc." (ALA, 1924).

In 1934, the Association wrote President Franklin Roosevelt protesting the banning of a pamphlet, *You and Machines*, prepared for use in Civilian Conservation Corps (CCC) camps under a grant from the American Council of Education. The CCC camps director denied circulation of the pamphlet, contending that the document would induce "a desire to destroy existing economic and political structures" (ALA 1934). A few years later, after John Steinbeck's *Grapes of Wrath* was banned from several libraries, ALA took a more formal stand against censorship by adopting the Library's Bill of Rights, the precursor to the current Library Bill of Rights--the profession's basic statement on intellectual freedom.

The following year, ALA established the Committee on Intellectual Freedom to Safeguard the Rights of Library Users to Freedom of Inquiry, later renamed the Intellectual Freedom Committee. When faced with demands to remove controversial books from their shelves during the McCarthy era of the early 1950s, librarians joined with publishers in issuing the "Freedom to Read" statement (ALA & AAP, 1953, 2004).

With the civil rights, anti-war and women's liberation movements of the 1960s, librarians began demanding the inclusion in libraries of volumes that were previously deemed unacceptable or undesirable. Inevitably, advocates of positions on the right and the left responded by challenging what books should be included in public, school, and even academic libraries. To guide the Association through the myriad of censorship issues facing libraries, ALA established the Office for Intellectual Freedom (OIF) in 1967.

In 1970, the Association faced another intellectual freedom challenge when the Internal Revenue Service requested permission from several libraries to examine circulation records to determine the names of persons reading materials about explosives and guerilla warfare. In response, the Association developed its "Policy on Confidentiality of Library Records," urging libraries to designate their records as confidential and accessible only "pursuant to such process, order, or subpoena as may be authorized under the authority of, and pursuant to, federal, state, or local law relating to civil, criminal, or administrative discovery procedures or legislative investigatory power" (ALA, 1971, 1986 rev). The following year, ALA sought to protect the confidentiality of relationships between librarians and library users. After a grand jury attempted to elicit information about anti-Vietnam War activists from a librarian, ALA passed a resolution on government intimidation, asserting that "no librarian would lend himself to a role as informant, whether of voluntarily revealing circulation records or identifying patrons and their reading habits" (ALA,

1971). Then, in the late 1980s, ALA contested the FBI's Library Awareness program that solicited information on the use of various library services by "suspicious looking foreigners." ALA claimed that the Bureau was requesting that librarians violate not only their professional ethics but also confidentiality laws in most states.

While librarians continue to struggle with book banning and privacy issues, they face additional challenges as computer and telecommunications technologies open up new fronts in the battles over information access. Particularly troubling are attempts to block access to inappropriate materials available over the Internet. Passage of the Communications Decency Act in 1996 placed libraries and librarians at risk of high fines and imprisonment if anyone under the age of 18 was exposed to "indecent" material. When ALA contested the constitutionality of the law, the Supreme Court struck it down unanimously. Although the courts favored ALA's position in that particular case, the Association has not fared as well in the court of public opinion. In the years following the decision, libraries were pressured to install filters that block extensive amounts of useful and legal information, culminating in the passage of the Children's Internet Protection Act (CIPA) -- a law that requires libraries to filter all computers if they are to receive federal funding. While ALA did not prevail in having the Children's Internet Protection Act (CIPA) overturned by the Supreme Court, the Justices ruled that CIPA is constitutional only if the mandated filters can be readily disabled upon the request of adult library users (ALA, 2004a).

Immediately after the terrorist attacks on September 11, 2001, the Bush Administration spearheaded passage of the "Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act" (USA PATRIOT Act). The Act includes a provision for obtaining search warrants for business records retained by entities such as libraries and

bookstores merely by claiming that the desired records may be related to an ongoing terrorism investigation or intelligence activities. Through a "gag order", the Act also prohibits any person or institution served with a search warrant from disclosing what has taken place. In response, ALA passed a resolution reaffirming the principles of intellectual freedom in the aftermath of the terrorist attacks in January 2002. That same year, ALA updated its guidelines for coping with law enforcement inquiries and hosted a series of programs to educate librarians about the law and its impact. The next January, ALA crafted a stronger resolution calling on Congress to "amend or change the sections of these laws and the guidelines that threaten or abridge the rights of inquiry and free expression" (ALA, 2003a). That fall, ALA successfully countered Attorney General John Ashcroft's attempts to ridicule librarians because of their strong stance opposing certain provisions of the USA PATRIOT Act.

### Organizing to Protect and Promote Intellectual Freedom

The American Library Association's efforts to protect and promote intellectual freedom serve as a model for and inspiration to library groups throughout the U.S. and abroad. Part of the reason for ALA's success is its strong organizational support for this core value. Leading these efforts is ALA's Intellectual Freedom Committee (IFC), charged with recommending "such steps as may be necessary to safeguard the rights of library users, libraries, and librarians, in accordance with the First Amendment to the United States Constitution and the *Library Bill of Rights* as adopted by the ALA Council..." The IFC works closely with the Office for Intellectual Freedom (OIF) and with other units and officers of the Association on free expression issues (ALA, OIF, 2004b). Joining the IFC are representatives from ALA's divisions and round tables. The Committee

also coordinates its activities with the Intellectual Freedom Round Table, which provides ALA members a forum for the discussion of activities, programs and problems related to intellectual freedom (ALA, OIF 2004d). State and regional library associations also support intellectual freedom committees; their actions are coordinated with ALA's through OIF.

The Office for Intellectual Freedom is staffed by librarians and attorneys steeped in the nuances of the First Amendment of the U.S. Constitution that guarantees the freedom of speech, press, religion, assembly, and petition the government. They document and consult about censorship challenges, educate librarians and the public about key issues, publish newsletters and other reports, alert members about issues and actions, inform the media, and support member efforts. They also represent ALA with many organizations, including the International Federation of Library Association's (IFLA) new Committee on Free Access to Information and Free Expression (FAIFE) (IFLA, 2004), who work together in the U.S. and beyond to promote the freedom to read. To protect First Amendment rights, OIF organizes the Intellectual Freedom Action Network (IFAN), a grassroots group of volunteers willing to support the freedom to read in censorship controversies around the country. In order to respond to the hundreds of challenges against library materials in public libraries, schools, and school libraries reported annually to the OIF, IFAN members serve as a "rapid response" force to counter efforts to restrict the availability of expressive materials in their communities (ALA, OIF, 2004e).

ALA's intellectual freedom activities are guided by resolutions developed by the Intellectual Freedom Committee that become Association policies when passed by the ALA Council. The IFC also issues statements about specific issues, interpretations of the Library Bill of Rights, and Question and Answer (Q & A) documents about topics of concern to members (ALA, OIF,

2004c). In conjunction with OIF, the IFC helps develop tool kits, such as those on the Internet (ALA, 2003) and on Privacy (ALA, 2004b) and the *Intellectual Freedom Manual*, updated regularly to help librarians apply intellectual freedom principles in their daily work (ALA, 2001). ALA's statements and policies help guide members in their daily work and inform leaders when they speak on the Association's behalf. Key documents as well as copious amounts of support materials and links to related resources are available on the OIF web site. In addition, OIF forwards late breaking news to subscribers of various intellectual freedom listservs. Each fall, ALA is one of several sponsors of Banned Books Week, which allows librarians to celebrate the freedom to read and provides opportunities to highlight the challenges and threats to this most basic democratic right (ALA, OIF, 2004a).

Assisting ALA in its battle against censorship is the Freedom to Read Foundation (FTRF, 2004a). Founded by ALA, the Foundation's purpose is to provide a means for librarians and others to "set legal precedents for the freedom to read" (FTRF, 2004b). The Foundation participates directly in litigation dealing with freedom of speech and of the press and allocates grants to individuals and groups who are participating in First Amendment litigation. While the FTRF is a separate organization from ALA, its Board members include ALA officers, its Executive Director, and the Chair of the Intellectual Freedom Committee.

### Fostering Legislative Action

The American Library Association has long recognized the importance of participation in the political process at the national, state and local levels. In 1919, the ALA Council endorsed a congressional bill to create a federal Department of Education, to fund literacy programs for school children, and to extend public library services in support of education. Then, in the mid 1930s, ALA published

its first national plan for libraries, and endorsed the receipt of federal tax support for public libraries. ALA's efforts resulted in recommendations for federal intervention to support academic, school, and public library services, which were presented in 1938 by President Roosevelt's Advisory Committee on Education (Molz and Dain, 1999, pp. 89-92).

After World War II, ALA proposed a modest program to establish public libraries in rural communities. To promote this concept, ALA opened its first Washington office in 1949. By 1956, a 10-year effort to secure federal library legislation reached success with the passage of the Library Services Act (LSA), which had the goal of supporting rural library programs. In 1961, ALA's Federal Relations Committee became the ALA Committee on Legislation (COL), and helped the Association craft a strategy to expand federal support for libraries. On the morning of November 22, 1963, Senator Edward Kennedy was presiding over Senate debate concerning the Library Services and Construction Act (LSCA) when the proceedings were interrupted due to the assassination of President Kennedy. In its first official action after Kennedy's death, the Senate passed LSCA — a bill that expanded upon LSA to include support for all types of public libraries and for construction; a year later, interlibrary cooperation and special services to institutions and the physically handicapped were added. In addition, thanks to the hard work of ALA, Congress also authorized legislation in 1966 that supported school, academic and medical libraries, as well as a new building for the Library of Congress; these programs that have continued to evolve and sustain support since the 1960s (ALA, 1996). In 1996, ALA helped transform LSCA into the Library Services and Technology Act, adding provisions to support technological innovation and moving the program into a newly created Institute for Museum and Library Services.

Although federal funding for libraries barely increased over the 1970s and

1980s, support for libraries at the local and state levels expanded dramatically. A report issued by the U.S. Advisory Commission on Intergovernmental Relations (ACIR) noted that full credit for this dramatic increase should be given to ALA, which excelled at classic coalition building (U.S. Advisory Commission on Intergovernmental Relations, 1980, p. 33). ALA can also take credit for sustaining federal library support during this period, despite numerous attempts to reduce or eliminate funding. Starting with its "Dim the Lights" effort in 1974 to call attention to President Nixon's attempt to eliminate federal library programs, ALA has waged numerous public relations campaigns to galvanize public and Congressional support for library programs. Besides these struggles to maintain federal support, ALA has shaped public policy in arenas that transcend the boundaries of library services. In 1976, ALA was instrumental in reforming copyright policy, incorporating into law the convention of fair use, recognition of certain types of library copying, and elimination of liability for copyright infringement by library staff. In addition, ALA was successful in gaining Congressional approval of classroom and interlibrary loan copying guidelines. Later, in 1980, the Director of the ALA Washington Office was appointed as co-chair of the Congressionally appointed committee charged with developing guidelines for off-air video taping for educational use. With the arrival of the digital age, ALA remained fully committed to maintaining a fair and balanced copyright regime.

Another arena where ALA has weighed in heavily is related to government information. During the 1980s, the sympathetic Reagan Administration pursued a policy of privatization and deregulation, eliminating many government-produced publications, contracting out federal library and information programs, and placing the maximum feasible reliance on the private sector to disseminate government information. At the same time, obsessed with national security and secrecy, the Administration also worked

to control public access to information still produced by the government, encouraging extensive classification efforts, discouraging declassification, limiting access to sensitive but unclassified information, and gutting many of the provisions of the Freedom of Information Act. ALA responded with vigor, protesting every action counter to the free flow of ideas, documenting and publicizing attempts to reduce access, forming the Coalition on Government Information, and taking on a variety of stakeholders in order to reclaim the public's right to know. ALA also joined with other Coalition members to launch the annual Freedom of Information Day celebration each year and to applaud champions of the public's right to know with the James Madison Award. (ALA, WO, 2004b). ALA's efforts to ensure free and open access to government information in the digital age culminated in passage of the GPO Access Act in 1993, providing the public no-fee access to federal electronic government information.

ALA, in conjunction with the Library of Congress (LC) and the Association of Research Libraries (ARL), has also played a major role in shaping telecommunications networks and public policy. Early on, representatives from both LC and ALA sat on the federal networking committee, promoting the development of open, interoperable systems. The library community was also instrumental in extending networks beyond major federal science agencies like the National Science Foundation, the National Aeronautics and Space Administration, and the Defense Advanced Research Projects Agency. Once networks became more diffused, ALA helped craft language for a new National Research and Education Network (NREN) which quickly morphed into President Clinton's National Information Infrastructure (NII), led by Vice President Gore. When introducing the NII in 1993, Gore credited librarians with helping to extend advanced technologies to the public. A few years later, the President named a librarian to the prestigious NII Advisory Committee. Later that decade, several librarians were

chosen to serve on the President's Information Technology Advisory Committee (PITAC). In the new century, ALA has also participated in many Internet 2 initiatives and in ICANN governance policy.

With the breakup of AT&T in 1984, both the legal and political climate encouraged deregulation of the telephone industry and cross ownership of telecommunications, computer and media firms. The rush to dominate both the conduit and the content delivered to consumers prompted a highly contentious policy environment. While telecommunications companies looked to ALA for support, ALA--eager to protect the public interest--responded by developing principles rather than endorsement of particular positions. For the next twenty years, ALA served as a major voice for a free and open information society where a diversity of ideas was available to all. Although the Telecommunications Act of 1996 settled some of the debate over media ownership, the law opened up new battlegrounds for librarians, including controversies over bridging the digital divide and restricting Internet access. The universal service provisions amendment to the 1996 Act netted substantial funding for network connections by libraries and schools. An ALA member was chosen as the first chair of the Schools and Libraries Committee of the Universal Service Administrative Company (USAC), which oversees distribution of E-Rate funds. This program, while popular, has attracted criticism from those who believe the subsidy is unwarranted. The other amendment was the Communications Decency Act, regulating pornography on the Internet, which resulted in a successful Court challenge by ALA that struck down the law unanimously by the Supreme Court in 1997. Subsequent attempts to regulate content available over the Internet have followed. Unfortunately, ALA was not as successful in either stopping the passage of or striking down in the courts the Children's Internet Protection Act (CIPA), which was decided by the Supreme Court in June 2003.

Passage of the Digital Millennium Copyright Act and the Sonny Bono Copyright Term Extension Act embroiled ALA so heavily into the debate over intellectual property that it hired a copyright attorney and a copyright policy specialist. Recognizing how central these concerns are to the future of libraries and information access, ALA also helped form the Digital Futures Coalition in 1995. Although ALA and its allies have managed to stop the passage of several draconian measures at both the state and federal levels, the Association continues to fight an uphill battle against media giants eager to control not only the distribution, but also the subsequent use of information.

Other policy issues that plague librarians, particularly since September 11, 2001, are related to privacy, security, and government secrecy. ALA's attempts to thwart the passage of the USA PATRIOT Act and related measures may not have succeeded, but ALA has galvanized Democrats and Republicans, liberals and conservatives alike into calling on Congress to "amend or change the sections of these laws and the guidelines that threaten or abridge the rights of inquiry and free expression" (ALA, 2003a). ALA has also joined with other public interest groups in speaking out against unnecessary secrecy and law enforcement actions that thwart the First Amendment rights of Americans.

### Organizing for Legislative Action

ALA sets legislative policy through its Committee on Legislation (COL) and Council. To facilitate communication among the various units of the association, COL works in conjunction with a Legislative Assembly made up of representatives from divisions and round tables. The ALA Washington Office is staffed by lobbyists, attorneys, and policy analysts who work with Congress, testify at hearings, review and recommend policy, communicate with members, collaborate with allies and other stakeholders, interact with the media, and educate

members about issues and concerns. In order to promote legislative action for libraries, the Washington Office works closely with ALA member leaders, staff at central headquarters in Chicago, and library vendors through its Library Business Alliance (ALA, WO, 2004c).

The ALA Washington Office communicates regularly with members through its free electronic newsletter, ALAWON (ALA, WO, 2004a). The Office also maintains a useful web site with background information and updates on key issues and an electronic Legislative Action Center to help members contact their representatives and Senators directly and quickly. Throughout the year, the Washington Office coordinates ALA interactions with Congress and other stakeholders. Each spring, it also hosts Legislative Day, when delegations of librarians, trustees, and advocates from all over the country convene in Washington to educate and inform Congress about issues of concern to the library community. Another spring event of political importance is ALA's participation in Freedom of Information Day -- a day when various public interest groups convene to celebrate the public's right to know.

### Leading the Charge for Public Access

ALA offers librarians and library supporters a public voice to speak out on behalf of the millions of people who use libraries every year. The Association provides the vehicle to assess policies, take positions, build partnerships and coalitions, lobby policy makers and advocate for a free and open information society. ALA's structure facilitates political action by teaching members about the issues, evaluating choices, drafting principles, deliberating about alternatives, and negotiating a public stance. It also provides the public relations support to develop a unified message and reach out to the media.

For decades, ALA has established itself as a credible, well-respected player in the

political arena. But it takes far more than well-qualified staff and a 65,000 member organization to prevail in today's struggles to influence public policy. To succeed, ALA must galvanize grass roots action. This means deploying librarians, library workers, trustees, friends, and users in every community to speak out and lead the charge for public access in the digital age. Neutrality will not work. If librarians are to ensure strong libraries in every community, they must become politically savvy by taking legislative action, working with community groups, negotiating positions, and communicating with the media. Why librarians? Because librarians are most likely to recognize what is at stake and they understand the public's demand for and experience with information resources. Well-funded, powerful stakeholders alone should not determine how the public receives and distributes information. Librarians must force technology and public policy to respond to social and intellectual needs. They must understand and articulate how democratic access to information is endangered. And they must insist that public policy reflect the public interest in determining the nation's technological future.

The persistent and consistent voice of librarians working together through their professional association can compete for and win the battle to shape the nation's information policy in the public interest. But to do so, all librarians must stand up and voice their legitimate concerns. They must tell their success stories, capture the public's imagination, share their stories with others. They must remain united and look for additional allies. Divided, they cannot make the difference. No one else will stand up with the same conviction, with the same dedication, with the same determination to protect and promote the public's right to know.

The millions of American who sought information from their libraries in the wake of September 11 reaffirm an enduring truth: a free and open society needs libraries and librarians more than ever. By speaking out with a unified voice through their professional association, librarians have stood firm to

protect the basic liberties granted by the U.S. Constitution. Indeed, Americans depend on these "hysterical" librarians to ensure their freedoms, especially in uncertain times.

## Bibliographie

American Library Association. 1924. *Minutes of Executive Board Meetings, September 29, vol. 3, p. 20*. Chicago, IL: American Library Association, as quoted in Krug, 2002, p. 5.

American Library Association. 1934. *Minutes of Executive Board Meetings, December 27, vol. 7, p. 89*. Chicago, IL: American Library Association, as quoted in Krug, 2002, p. 5.

American Library Association. 1971, 1986 rev. *Policy on Confidentiality of Library Records*. Chicago, IL: American Library Association. [<http://www.ala.org/Template.cfm?Section=otherpolicies&Template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=13084>]

American Library Association. 1971. *ALA Statement on Governmental Intimidation*. Chicago, IL: American Library Association.

American Library Association. 1996. *ALA Washington Office and Legislative Milestones by Decade*. Washington, DC: ALA Washington Office.

American Library Association. 1997. *Resolution on the Use of Filtering Software in Libraries*. Chicago, IL: American Library Association, July 2. [[http://www.ala.org/Content/NavigationMenu/Our\\_Association/Offices/Intellectual\\_Freedom3/Statements\\_and\\_Policies/IF\\_Resolutions/Resolution\\_on\\_the\\_Use\\_of\\_Filtering\\_Software\\_in\\_Libraries.htm](http://www.ala.org/Content/NavigationMenu/Our_Association/Offices/Intellectual_Freedom3/Statements_and_Policies/IF_Resolutions/Resolution_on_the_Use_of_Filtering_Software_in_Libraries.htm)]

American Library Association. 1997, 2000 rev. *Statement on Library Use of Filtering Software*. ALA Intellectual Freedom Committee, Chicago, IL: American Library Association.

[[http://www.ala.org/Content/NavigationMenu/Our\\_Association/Offices/Intellectual\\_Freedom3/Statements\\_and\\_Policies/IF\\_Resolutions/Statement\\_on\\_Library\\_Use\\_of\\_Filtering\\_Software.htm](http://www.ala.org/Content/NavigationMenu/Our_Association/Offices/Intellectual_Freedom3/Statements_and_Policies/IF_Resolutions/Statement_on_Library_Use_of_Filtering_Software.htm)]

American Library Association. 2001. *Intellectual Freedom Manual*. Chicago, IL: American Library Association. [<http://www.ala.org/ala/oif/iftoolkits/ifmanual/intellectual.htm>]

American Library Association. 2001. *Resolution on Opposition to Federally Mandated Internet Filtering*. Passed by the ALA Council, January 17. [[http://www.ala.org/Content/NavigationMenu/Our\\_Association/Offices/Intellectual\\_Freedom3/Statements\\_and\\_Policies/IF\\_Resolutions/Resolution\\_on\\_Opposition\\_to\\_Federally\\_Mandated\\_Internet\\_Filtering.htm](http://www.ala.org/Content/NavigationMenu/Our_Association/Offices/Intellectual_Freedom3/Statements_and_Policies/IF_Resolutions/Resolution_on_Opposition_to_Federally_Mandated_Internet_Filtering.htm)]

American Library Association. 2003. *Libraries and the Internet Toolkit*. Chicago, IL: American Library Association. [<http://www.ala.org/ala/oif/iftoolkits/litoolkit/foreword.htm>]

American Library Association. 2003a. *Resolution on the USA Patriot Act and Related Measures That Infringe on the Rights of Library Users*. Chicago, IL: American Library Association, January 23. [<http://www.ala.org/Template.cfm?Section=ifresolutions&Template=/ContentManagement/ContentDisplay.cfm&ContentID=11891>]

American Library Association. 2004a. *CIPA Web Site*. Chicago, IL: American Library Association. [<http://www.ala.org/cipa>]

American Library Association. 2004b. *Privacy Tool Kit*. Chicago, IL: American Library Association. [<http://www.ala.org/ala/oif/iftoolkits/toolkitsprivacy/Default4517.htm>]

American Library Association, Office for Intellectual Freedom. 2004a. *Banned Books Week Web Site*. Chicago, IL: American Library Association. [<http://www.ala.org/ala/oif/bannedboosweek/bannedbooksweek.htm>]

Ce qu'ils pensent  
de nous...

[Un bibliothécaire] se tient  
24h sur 24 et 7 jours sur 7  
dans une bibliothèque.

N., 1<sup>re</sup> année du secondaire  
.....

Je pense qu'il faut être très  
patient pour être biblio-  
thécaire et il faut avoir tou-  
jours le sourire car ce n'est  
pas agréable une bibliothé-  
caire avec la baboune.

Florence, 1<sup>re</sup> année du secondaire  
.....

Une bibliothécaire ne doit  
pas être bête avec les gens  
[et] savoir à peu près où  
sont placés les livres.

Mireille, 1<sup>re</sup> année du secondaire



Vous avez envie de réagir  
après la lecture  
d'un article de la revue ?

La rubrique « Boîte aux lettres » est  
conçue spécialement pour vous.

Toute personne désireuse d'apporter  
son point de vue, ses réflexions  
ou ses commentaires peut  
les expédier par courrier,  
au 353, rue St-Nicolas, bureau 103,  
Montréal (Québec), H2Y 2P1,  
par télécopie : (514) 845-1618  
ou par courriel : info@cbpq.qc.ca  
à l'intention du Comité de rédaction,  
au secrétariat de la CBPQ.

American Library Association, Office for  
Intellectual Freedom. 2004b. *Intellectual  
Freedom Committee Web Site*. Chicago,  
IL : American Library Association  
[http://www.ala.org/ala/oif/ifgroups/  
ifcommittee/intellectual.htm]

American Library Association, Office  
for Intellectual Freedom. 2004c.  
*Intellectual Freedom Policies and  
Statements Web Site*. Chicago, IL :  
American Library Association.  
[http://www.ala.org/ala/oif/statementspols/  
statementspolicies.htm]

American Library Association, Office for  
Intellectual Freedom. 2004d. *Intellectual  
Freedom Round Table Web Site*. Chicago,  
IL : American Library Association.  
[http://www.ala.org/ala/ifrt/ifrt.htm]

American Library Association, Office  
for Intellectual Freedom. 2004e.  
*Intellectual Freedom Action Network  
Web Site*. Chicago, IL : American  
Library Association.  
[http://www.ala.org/ala/oif/ifgroups/ifan/  
intellectual.htm]

American Library Association, Washington  
Office. 2004a. *ALAWON*. Washington,  
DC : American Library Association.  
[http://www.ala.org/ala/washoff/washnews/  
news.htm]

American Library Association, Washington  
Office. 2004b. *James Madison Award Web  
Site*. Washington, DC : American Library  
Association.  
[http://www.ala.org/ala/washoff/washevents/  
freedomofinfo/recipientsmadison.htm]

American Library Association, Washington  
Office. 2004c. *Library Business Alliance  
Web Site*. Washington, DC : American  
Library Association.  
[http://www.ala.org/ala/washoff/lba/  
lbalibrarybusiness.htm]

American Library Association and  
Association of American Publishers.  
1953, 2004 rev. *Freedom to Read  
Statement*. Chicago, IL : American  
Library Association.  
[http://www.ala.org/ala/oif/statementspols/  
frstatement/freedomreadstatement.htm]

"Ashcroft Says FBI Hasn't Used Patriot  
Act Library Provision, Mocks ALA for  
Hysteria." 2003. *American Libraries*,  
September 2.

[http://www.ala.org/al\_onlineTemplate.  
cfm?Section=American\_Libraries&  
template=/ContentManagement/Content  
Display.cfm&ContentID=44344]

Democratic National Committee. 2003.  
*Kicking Ass Web Log*. September 18.  
[http://www.democrats.org/blog/display/  
00010020.html]

Freedom to Read Foundation. 2004a.  
*Freedom to Read Web Site*. Chicago, IL :  
Freedom to Read Foundation.  
[http://www.ala.org/ala/ourassociation/  
othergroups/ftrf/freedomread  
foundation.htm]

Freedom to Read Foundation. 2004b.  
*Purpose*. Chicago, IL : Freedom to Read  
Foundation.  
[http://www.ala.org/ala/ourassociation/  
othergroups/ftrf/aboutftrf/aboutftrf.htm]

International Federation of Library  
Associations. 2004. *Committee on Free  
Access to Information and Free Expression  
Web Site*. The Hague, Netherlands : IFLA.  
[http://www.ifla.org/faiife/index.htm]

Krug, Judith. 2002. "ALA and  
Intellectual Freedom: A Historical  
Overview," in *Office for Intellectual  
Freedom. Intellectual Freedom Manual*,  
6th edition. Chicago, IL : American  
Library Association, pp. 3-32.

Molz, Kathleen Redmond and Phyllis  
Dain. 1999. *Civic Space/Cyber Space :  
The American Public Library in the  
Information Age*. Cambridge, MA :  
MIT Press.

U.S. Advisory Commission on  
Intergovernmental Relations. 1980.  
*The Federal Role in the Federal  
System : The Dynamics of Growth -  
Federal Involvement in Libraries*.  
Washington, DC : U.S. Government  
Printing Office.

# VOUS CHERCHEZ UN PORTAIL POUR VOTRE BIBLIOTHÈQUE?

un seul résultat correspond

## À VOTRE DEMANDE

Solution Portail Bibliothèque

personnalisation

portail

métarecherche

**ZONES**

solution intégrée

P.E.B.

**BiblioMondo**

[www.BiblioMondo.com](http://www.BiblioMondo.com)

# L'énigmatique Monsieur Herr

**Catherine Bernier**  
Bibliothécaire de référence  
Université de Montréal  
catherine.bernier@umontreal.ca

Lucien Herr, bibliothécaire de l'École normale supérieure à Paris au début de XX<sup>ème</sup> siècle, fut l'un des intellectuels français les plus importants de son époque. Malgré tout, son nom reste méconnu aujourd'hui dans le milieu de la documentation. Les lignes suivantes, en s'attachant à broser non seulement le portrait du bibliothécaire, mais aussi celui de l'intellectuel socialiste et du directeur de conscience qu'il fut, voudront en quelque sorte réhabiliter la mémoire de cet homme énigmatique et engagé.

**T**rès peu de professionnels de l'information au Québec pourraient se targuer de savoir qui est Lucien Herr. Ce bibliothécaire fut pourtant l'un des intellectuels les plus influents qu'ait connus la France en une période d'intense foisonnement des idées sociales et culturelles, la fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Personnage hautement énigmatique, homme de l'ombre, érudit n'ayant laissé derrière soi aucune œuvre majeure, Lucien Herr a « mis à se cacher tout le soin que d'autres dépensent hâtivement à se faire connaître » (Andler, 1977, p. 29), tant et si bien que les contours de son être demeurent aussi difficiles à saisir aujourd'hui, presque quatre-vingt ans après sa mort, qu'à l'époque où, de son bureau de la rue d'Ulm à Paris, il prenait part à sa façon à l'avenir socio-politique de son pays.

Né en 1864 en Alsace d'un père instituteur, issu d'une famille petite-bourgeoise de commerçants et d'industriels, Lucien Herr s'installe rapidement au cœur de la future élite française en entrant à l'École normale supérieure et en obtenant avec honneurs, en 1886, l'agrégation de philosophie. Après un séjour d'études en Allemagne, il obtient en 1888 le poste qu'il convoite obstinément depuis quelques années, celui de bibliothécaire en chef de l'École normale supérieure. Il y restera sa vie durant, pendant plus de trente-cinq ans, jusqu'à sa mort en 1926.

## Le bibliothécaire

Ce vœu acharné, celui de devenir bibliothécaire plutôt que professeur, homme politique ou même écrivain<sup>1</sup>, ne laisse pas

d'étonner les proches de cet homme jeune et brillant : pourquoi diable vouloir devenir bibliothécaire quand on est si doué, si intelligent? Certes, un tel questionnement a de quoi irriter les professionnels de l'information que nous sommes – et laisse supposer au demeurant une méconnaissance du métier qui ne date pas d'hier, mais c'est un questionnement bien réel :

*Comment ne pas s'étonner qu'un intellectuel de l'envergure de Lucien Herr ait recherché obstinément une position en apparence subalterne? Comment expliquer qu'un grand esprit, familier de Hegel et de Platon, qui pouvait nourrir les plus hautes ambitions universitaires, ait mis toute sa volonté à être bibliothécaire à vie dans une école où, sans outrecoûdence, il aurait pu remplir les fonctions les plus élevées?* (préface de Justinien Raymond dans Andler, 1977, p. 9)

Être bibliothécaire : voilà donc, avec la question de son ascendant intellectuel, les deux grandes énigmes que mentionnent les écrits sur la vie de cet intellectuel inclassable. Toutefois, contrairement au mystère certain que constitue l'influence exercée par Herr sur son entourage, sujet sur lequel nous reviendrons plus loin, celui du choix de sa profession ne l'est qu'à moitié : quiconque exerce la profession de bibliothécaire, particulièrement au sein d'une institution d'enseignement supérieur, sait qu'il se trouve en position idéale pour satisfaire non seulement sa curiosité intellectuelle, mais également son désir de discuter, de confronter ses idées et

### *The mysterious Mr. Herr*

*Lucien Herr, librarian at the École normale supérieure of Paris at the beginning of the 20th century, was one of the most important French intellectuals of his era. Nonetheless, his name still remains unknown today in the milieu of library documentation. The following lines will, in some way, revive the memory of this involved and mysterious man by endeavouring to paint not only the portrait of the librarian, but that of the socialist intellectual and spiritual adviser that he was.*

d'apprendre. Lucien Herr ne s'y est pas trompé qui a vu, en cette fonction de bibliothécaire d'une école prestigieuse telle que l'École normale supérieure, un siège parfait pour qui souhaite se trouver au cœur des courants intellectuels et sociaux de l'époque (Ibid., p. 106). Que les sceptiques se le tiennent pour dit une fois pour toutes : être bibliothécaire, c'est être dans le coup!

Ainsi installé au milieu de ses rayonnages, Lucien Herr aura soin désormais de développer la collection de la rue d'Ulm de façon à en faire « le plus puissant instrument de culture générale supérieure qu'il y ait en France » (Ibid., p. 104), quitte à essayer fréquemment les reproches de supérieurs inquiets de voir trop souvent dépassée l'enveloppe budgétaire imputée aux acquisitions (Ibid., p. 107). Charles Andler, l'un de ses plus proches amis, traduit de manière radicale cette vision idéaliste de la culture qu'il partageait avec Herr – et qui ferait aujourd'hui frissonner plus d'un gestionnaire de portefeuille : « Quand une œuvre de haute culture est menacée, il ne s'agit pas de savoir si son budget est en déficit de quelques milliers de francs : il faut s'entêter » (Ibid., p. 107). Les principes de développement de collection que suivit Herr, fidèles à la règle admise selon laquelle les besoins des usagers conditionnent le choix des œuvres, cherchaient toutefois à aller au-delà de ces besoins, dans un souci pédagogique constant de pousser plus avant la réflexion. Lucien Herr comptait diriger les consciences et orienter la recherche non par la seule discussion en tête-à-tête, mais également par le biais des œuvres qu'il faisait entrer entre les murs de sa bibliothèque :

*J'ai considéré cette Bibliothèque comme un organisme vivant, qu'il fallait fortifier et développer avec méthode. J'ai toujours pensé qu'elle devait guider, éclairer, solliciter le travail, et non pas seulement le suivre. Les directions nouvelles du travail des élèves, l'élargissement de leur curiosité scientifique, les travaux d'histoire, en particulier d'histoire contemporaine, de philosophie, de sociologie, qui sont dès à présent l'honneur de*

*l'École, tous ces travaux, il eût été impossible même de les entreprendre avec les ressources dont notre Bibliothèque disposait il y a quinze ans; et j'y trouve une sorte de reconnaissance et une récompense de mon effort.* (Herr cité dans Andler, 1977, p. 109)

Lucien Herr, aux dires de Charles Andler et d'anciens Normaliens<sup>2</sup>, connaissait sa collection sur le bout des doigts, à un point tel qu'il pouvait à tout moment, et peu importe le sujet, référer ses étudiants à tel article de périodique ou à tel chapitre de livre récemment publié. L'une des obsessions typiques du spécialiste de l'information, celle de tout connaître le premier, n'y est certainement pas étrangère. Boulimie et orgueil informationnels semblent en effet s'être conjugués à l'érudition chez Lucien Herr : « Il a aussi – ne cachons pas ce trait de caractère – le besoin impérieux d'être le premier et souvent le seul à savoir, d'être imbattable dans tous les records de l'information rapide, immédiate, en toute discipline importante. Il ne tolère pas qu'un autre sache plus que lui, avant lui ».

## L'intellectuel socialiste

Si l'on traçait la cartographie intellectuelle française du début du XX<sup>ème</sup> siècle, Lucien Herr, bien que n'ayant laissé à la postérité aucune œuvre ni exercé d'autre fonction officielle que celle de bibliothécaire, occuperait l'une des places centrales aux côtés des Marcel Mauss, Émile Durkheim, Jean Jaurès, Léon Blum, Charles Péguy et Charles Andler. Considéré par Daniel Lindenberg comme étant à l'origine du socialisme universitaire normalien (Lindenberg, c1996, p. 591), Herr est l'archétype du penseur engagé, prenant part autant par les idées que par l'action à la marche de son temps.

Dès le milieu de la vingtaine, en poste depuis peu à la bibliothèque de l'École normale supérieure, son intérêt pour l'organisation corporative et l'anti-autoritarisme l'incite à prendre position en faveur de Jean Allemane et à adhérer

à son organisation politique, le Parti socialiste ouvrier révolutionnaire (Andler et Herr, 1992, p. 11). En 1894, dans un contexte social troublé où les luttes ouvrières côtoient une xénophobie et un antisémitisme grandissants, le capitaine Dreyfus se voit accusé de trahisons secrètes avec l'Allemagne puis condamné par le Conseil de guerre sur la base de fausses preuves. Bien avant que ne soit publié dans *L'Aurore*, quatre ans plus tard, le « J'accuse! » de Zola, Herr se positionne en faveur de Dreyfus. Il rassemble à ses côtés quelques intellectuels et organise méthodiquement le mouvement en faveur de la révision du procès. L'Affaire fournit ainsi l'occasion à Herr de déployer tout à fait ses talents de persuasion en les attachant à une cause digne, emblématique des valeurs de justice universelle qu'allait défendre désormais une nouvelle génération d'intellectuels engagés. Car au-delà du simple conflit politique, l'Affaire Dreyfus est d'abord un conflit de valeurs « où vérité, justice et droits de l'homme sont défendus face à la raison d'État et au culte étroit de la patrie : dreyfusards (intellectuels, radicaux, socialistes, juifs, anticléricaux) contre antidreyfusards (armée, justice, catholiques, nationalistes, antisémites) » (Peter, c2004). Or le camp dreyfusard doit énormément au minutieux travail d'un Herr acharné à en resserrer les rangs : après avoir mobilisé l'écrivain Charles Péguy, il convainc le socialiste Jaurès – qui jusque-là prônait la neutralité – de rallier la cause. En bon socialiste rompu à la pensée et au militantisme, « expert dans un travail très discret de conspiration permanente des savants » (Lindenberg, c1996, p. 592), Herr ne cessera dès lors de mettre tout son savoir – notamment en philosophie, en germanistique, en histoire et en pédagogie<sup>3</sup> – au service de ses contemporains, amis, étudiants ou hommes politiques.

L'engagement intellectuel de Herr passe également par une contribution assidue à plusieurs revues : d'abord *Le Parti ouvrier* (sous le pseudonyme de Pierre Breton) puis, pêle-mêle, *La Revue de Paris*, *La Revue critique*, *L'Année sociologique*, *L'Histoire socialiste* et

*L'Humanité*, qu'il fonde avec Jaurès en 1904. Il collabore d'autre part à des publications d'envergure parmi lesquelles figurent *L'Histoire de la France contemporaine* et *L'Histoire socialiste*, ouvrage pour lequel le mot « collaboration » serait, selon l'ancien sous-directeur du Musée pédagogique de l'École normale, un peu faible : « [Herr] passe pour le véritable auteur de tout ce qu'a signé Jaurès dans les treize volumes de *L'Histoire socialiste* publiée sous sa direction. M. Herr apportait les matériaux à pied d'œuvre et le tribun socialiste n'avait qu'à les utiliser » (Andler et Herr, 1992, p. 17). Simple on-dit? Que la supposition soit avérée ou non, il n'en reste pas moins que Lucien Herr figure à juste titre parmi le petit cénacle de penseurs ayant défini les contours du renouveau socialiste en France au début du siècle dernier<sup>4</sup>. Suivre la trajectoire de Herr, c'est bel et bien « enquêter sur la séquence historique 1870-1914, sur le socialisme français, sur le rapport des intellectuels à ce socialisme, à la question ouvrière et à la question de la France<sup>6</sup> ».

## Le directeur de conscience

Depuis les murs de son École, où il influence autant les travaux des Normaliens que les nominations dans les chaires d'enseignement, jusqu'à la sphère politique, où il joue avec brio le rôle de conseiller auprès d'influents décideurs, notre bibliothécaire a toute l'apparence de l'éminence grise. Celui en qui d'aucuns voient l'ancêtre des intellectuels communistes du XX<sup>ème</sup> siècle (Lindenberg, c1996, p. 592) et l'un des premiers défenseurs du capitaine Dreyfus, ce personnage presque mythique était pourtant, semble-t-il, un homme volontairement discret, plus à l'aise à l'arrière-plan, préférant le solide rempart de ses rayonnages au mouvement de l'arène publique et l'action souterraine à l'attaque de front. Lucien Herr est, paradoxalement, un « homme très réservé. [II] ne parle jamais de lui; ses élèves ont discuté pendant 20 ans pour savoir s'il était juif ou protestant, alsacien ou français; ils ne l'ont jamais su. Très

timide. Passe pour un homme très sûr, très fidèle » (Andler et Herr, 1992, p. 14). De quelle façon une personnalité aussi hermétique a-t-elle pu exercer semblable influence autour d'elle?

C'est peut-être justement dans cette sorte de répugnance à se dévoiler qu'il faut chercher la cause de l'ascendant de Herr sur ses contemporains : contrainte en quelque sorte par la pudeur, dépouillée de tout sentimentalisme comme de tout moralisme, l'argumentation présentée à ses interlocuteurs devait utiliser à plus forte dose les armes de la logique et de la méthode; compenser l'absence de pathos par la raison. Suivant en cela la philosophie hégélienne dont il était spécialiste, Herr semble se servir de la connaissance profonde et de l'examen systématique des faits pour éduquer les esprits, semer l'idée comme le grain susceptible de germer ensuite dans les esprits :

*Herr croit au rôle moteur de certains hommes qui, affranchis des dogmes traditionnels et des croyances irrationnelles, implantent des idées neuves dans les autres à la façon de centres lumineux, de points de tensions autour desquels les sentiments et les idées s'agrègeront et s'organiseront graduellement.*

(A. Blum, 1983, p. 160)

On le voit, Herr a le pouvoir de canaliser les forces d'autrui, mettre au jour et clarifier les intuitions, à tel point que Léon Blum écrira dans ses *Souvenirs sur l'Affaire* « qu'en lui, la conviction devenait évidence » (L. Blum, 1935, p. 29). Une telle capacité à façonner le jugement étonne pourtant chez un homme que le doute semble assaillir dès qu'entrent en jeu ses propres opinions et ses idées personnelles<sup>7</sup>. Doit-on y voir la preuve d'une sensibilité extrême ou, au contraire, celle d'une frileuse pusillanimité? Doit-on voir en Lucien Herr un homme sagement réservé ou un homme craignant toute forme de compromission? Sans doute est-il, comme l'est le plus souvent la vérité elle-même, un mélange complexe de ces deux extrêmes. En tous cas, nous ne ferons pas fausse route en avançant, avec Élie Halévy, que Lucien

Herr préférerait à la tribune publique « l'action cachée du conseiller et de l'ami, qui lui épargnait tous les heurts, tous les froissements, dont ne se troublent pas des natures plus grossières » (Élie Halévy cité dans A. Blum, 1983, p. 160).

À partir de ce bureau sur la rue d'Ulm pour lequel il se sera tant battu, c'est en fin de compte Herr le bibliothécaire, point de jonction entre l'intellectuel socialiste et le directeur de conscience, qui aura tenu les commandes de « l'un des grands postes de direction intellectuelle que la France ait connus » (Hubert Bourgin cité dans A. Blum, 1983, p. 161). Fermement déterminé à faire sien le « refus de parvenir » hérité du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, Herr apparaît aujourd'hui comme l'incarnation idéale du bibliothécaire et de l'intellectuel engagé : à la fois dévoué à sa carrière de responsable de bibliothèque et préoccupé par les problèmes politiques de son époque, utilisant au maximum ses connaissances et celles, latentes, de sa bibliothèque, pour les transformer en pensées, en opinions et en discours propres à faire bouger le monde. Plus que tout, Lucien Herr est encore, quelque cent ans plus tard, un modèle vers lequel chacun de nous doit tendre, à une époque de désengagement citoyen généralisé, afin de trouver avec lui « le temps de vivre dans le siècle, de s'informer, de réfléchir, de réagir à l'événement, humainement, honnêtement, passionnément » (Maurice Genevoix cité dans A. Blum, 1983, p. 166).

## Notes

1. Dans une lettre datée de 1887 et adressée au directeur de l'École normale supérieure, Lucien Herr exprime son ardent désir d'occuper le poste de bibliothécaire : « Vous le savez déjà. Je vous l'ai écrit il y a plus de six mois. Tout mon rêve, toute mon ambition, c'est la bibliothèque de l'École. [...] C'est la seule chose que je désire, mais celle-là, je la rêve et je la désire depuis des années. [...] Vous ne sauriez croire le prix que j'y attache. Voilà des

mois et des années que je vis dans cette espérance.» (Peyrefitte, c1994, p. 199-200).

2. Outre *La Vie de Lucien Herr*, on peut se référer à ce sujet aux témoignages du recueil intitulé *Rue d'Ulm : chroniques de la vie normalienne*, publié sous la direction de Alain Peyrefitte en 1994.

3. La diversité des écrits laissés par Herr montre bien l'étendue de sa culture et de ses intérêts : *Schiller et Goethe, Le Progrès intellectuel et l'affranchissement, De la transcription des noms slaves, Une délirante mystique, Légende de Sainte Anne, L'idéalisme en Angleterre au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, etc. (Lucien Herr. 1994. *Choix d'écrits II : philosophie, histoire, philologie*. Paris : L'Harmattan (Les Introuvables), p. VII).

4. Papiers Albert Houtin (Bibliothèque nationale de France).

5. Par exemple, confronter les points de vue divergents de Herr et de son proche ami Charles Andler au sujet de la montée du nationalisme allemand, avant la Première Guerre, permet de comprendre mieux le contexte socio-politique de l'époque, où l'on voyait en l'union des forces socialistes françaises et allemandes le seul moyen de combattre le capitalisme et le militarisme en progression : « Peut-on compter sur la social-démocratie allemande pour résister à l'impérialisme allemand, comme l'affirment Jaurès et Lucien Herr avec l'ensemble du Parti socialiste; ou, doit-on redouter avec Charles Andler que, pervertie par l'essor de l'Empire, devenue un grand corps sans âme, elle ne se prépare, au nom des intérêts de la classe ouvrière, à lui apporter sa caution et son appui? » (préface de Justinien Raymond, de Andler, 1977, p. 23.)

6. Jean-Yves Boursier en introduction à *Choix d'écrits* (Lucien Herr. 1994. *Choix d'écrits I*. Paris : L'Harmattan (Les Introuvables), p. XIV).

7. Antoinette Blum mentionne à ce propos une lettre où Élie Halévy explique la réserve de Herr par la crainte qu'il avait

« de voir couchées sur le papier des pensées au sujet desquelles il se serait toujours demandé avec angoisse si elles valaient la peine d'être imprimées » (Halévy cité dans Antoinette Blum, 1983, p. 160).

## Bibliographie

Andler, Charles. 1977 (c1932). *La vie de Lucien Herr*. Paris : Maspéro, 352 p.

Andler, Charles et Lucien Herr. 1992. *Correspondance entre Charles Andler et Lucien Herr, 1891-1926* (éd. Antoinette Blum). Paris : Presses de l'École normale supérieure, 298 p.

Blum, Antoinette. 1983. « L'ascendant intellectuel et moral de Lucien Herr sur les dreyfusards », dans *Les écrivains et l'Affaire Dreyfus : actes du colloque organisé par le Centre Charles Péguy et l'Université d'Orléans*, 29-31 octobre 1981 (éd. Géraldi Leroy). Paris : PUF, pp. 159-166.

Blum, Antoinette. 1989-1990. « Portrait of an Intellectual : Lucien Herr and the Dreyfuss Affair », dans *Nineteenth Century French Studies*, vol. 18, nos 1-2 (automne-hiver), pp. 196-211.

Blum, Léon. 1935. *Souvenirs sur l'Affaire*. Paris : Gallimard, 152 p.

Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle. 2004. *Fonds Lucien Herr*. Paris : Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle. [[http://chevs.sciencespo.fr/archives/fonds/lucien\\_herr.html](http://chevs.sciencespo.fr/archives/fonds/lucien_herr.html)]

Herr, Lucien. 1994. *Choix d'écrits*. Paris : L'Harmattan (2 vol.), 282 p. et 292 p.

Herr, Lucien (tr. et éd.). [1923]. *Correspondance entre Schiller et Goethe, 1794-1805/traduite d'après l'édition définitive allemande et précédée d'une introduction par Lucien Herr*. Paris : Plon (4 vol.).

Lefranc, Georges. [c1968]. *Jaurès et le socialisme des intellectuels*. Paris : Aubier-Montaigne, 232 p.

Lefranc, Georges. c1977. *Le mouvement socialiste sous la troisième République* (nouvelle édition revue et augmentée). Paris : Payot, 218 p.

Leroy, Géraldi. 1995. « Andler, Jaurès, Herr, Péguy en 1913 : la polémique sur la social-démocratie », dans *L'Amitié Charles Péguy*, vol. 18, no 70 (avril-juin), pp. 66-78.

Lindenberg, Daniel. c1996. « Herr, Lucien », dans *Dictionnaire des intellectuels français : les personnes, les lieux, les moments*. Paris : Seuil, pp. 591-593.

Lindenberg, Daniel et Pierre-André Meyer. C1977. *Lucien Herr, le socialisme et son destin*. Paris : Calmann-Lévy, 320 p.

Peter, Jean-Pierre. c2004. « Affaire Dreyfus : prise de vue ». *Encycloaedia Universalis*. Paris : Universalis. [<http://www.universalis-edu.com/>]

Peyrefitte, Alain (éd.). 1994. *Rue d'Ulm : chroniques de la vie normalienne*. [Paris] : Fayard, 651 p.

Schoyer, George P. 1975. « Lucien Herr, Librarian and Socialist », dans *The Journal of Library History*, vol. 10, no 1 (janvier), pp. 52-56.

Ce qu'ils pensent de nous...

[...] Elle ne doit pas dormir dans la bibliothèque. [Et] elle doit aussi faire respecter les règlements de la bibliothèque. Elle doit suivre les mêmes règlements que la clientèle. [En plus] il faut qu'elle « scane » les livres correctement.

Catherine, 1<sup>ère</sup> année du secondaire

# S'engager pour le milieu scolaire

**Jocelyne Dion**

Présidente de l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS) et de la Coalition en faveur des bibliothèques scolaires  
jodion@sympatico.ca

L'histoire des bibliothèques scolaires est indissociable de l'histoire de l'éducation au Québec et leur vitalité, tributaire des activités éducatives préconisées par les programmes. La création de l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS) en 1989 constitue un moment charnière de cette histoire et marque le début de l'engagement de l'auteure au sein de cette association.

L'un des premiers gestes d'engagement que l'on peut poser dans notre milieu est celui d'adhérer à une association. Pour ma part, je suis devenue membre de l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS) dès sa création en avril 1989, dans la foulée de la publication du rapport Bouchard<sup>1</sup> et à la suite du colloque organisé par Services documentaires multimédia (SDM) dont le thème était « Vers un nouvel essor ». La commission d'étude<sup>2</sup> ayant sillonné le Québec avait, à cette époque, suscité énormément d'espoir, tant chez les gestionnaires d'écoles que chez les personnes oeuvrant dans les bibliothèques des niveaux primaire et secondaire. L'arrivée de l'Association a canalisé ce désir de renouveau et regroupé le personnel, jusqu'alors dispersé et très isolé, autour d'un même objectif : le développement de services de bibliothèques dans les écoles et commissions scolaires. L'association s'appelait alors Association du personnel des services documentaires scolaires et traduisait cette dynamique. Le nom de l'association fut changé en mai 2002, tout en gardant le même acronyme, pour répondre à un besoin criant de reconnaissance du rôle de la bibliothèque scolaire dans la formation et la réussite des jeunes. Deux époques, même problématique...

Comment devient-on membre actif d'une association? Cette question est au cœur de la réflexion sur l'engagement. Quelles motivations se cachent derrière ce geste? J'imagine qu'elles diffèrent d'un individu à l'autre. Pour ma part, mon engagement correspond à deux époques de la vie de l'APSDS et à deux

étapes de ma carrière, durant lesquelles j'ai accompli, à deux reprises, deux mandats consécutifs de deux ans au conseil d'administration. Huit années fécondes en apprentissages de toutes sortes, de découvertes parfois étonnantes, de rencontres marquantes.

L'histoire de ma vie professionnelle ressemble un peu à celle des bibliothèques scolaires. Je suis arrivée dans la profession, en 1968, à l'époque du rapport Parent. Tout le milieu de l'éducation était en effervescence. On construisait de grandes polyvalentes capables d'accueillir plus de 2000 élèves et offrant tous les services à la clé. C'était l'époque des programmes-cadres qui laissaient beaucoup de place à l'innovation. Les enseignants fréquentaient assidûment la bibliothèque avec leurs groupes. Les budgets, sans être illimités, étaient plutôt généreux. Par contre, les documents qu'on achetait à l'époque étaient beaucoup moins adaptés aux jeunes qu'aujourd'hui.

Les programmes-cadres furent délaissés lors de la réforme initiée à la suite de l'énoncé de politique *L'école québécoise*, en 1979. Pour guider les enseignants, on élaborait des programmes beaucoup plus détaillés et les maisons d'édition emboîtaient le pas en leur offrant des manuels scolaires adaptés. Cette décision a eu des effets pervers sur la vie de la bibliothèque. Les enseignants ont alors refermé la porte de leur classe; la bibliothèque, n'étant plus au cœur des activités pédagogiques, s'est retrouvée en « périphérie ». Le déclin s'est amorcé avec la décroissance des budgets, l'arrivée de l'audiovisuel et

## Get involved in the schools

*The history of school libraries is closely linked to the history of education in Quebec. Their vitality is the result of educational activities promoted by the curriculum. The creation of the Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS) in 1989 constitutes a pivotal moment in its history and is the starting point of the author's involvement in this association.*

le désintérêt des gestionnaires. Pendant ce temps, la littérature jeunesse prendra un essor considérable dès le début des années 80.

Voilà le contexte qui a marqué mon implication au sein de l'APSDS. Ayant assisté, impuissante, à la dégradation de nos services, j'ai senti le besoin de partager mes inquiétudes et mes espoirs avec mes collègues, car jusqu'alors nous vivions dans l'isolement presque total. L'APSDS nous fournissait alors une tribune exceptionnelle. Sous l'impulsion de son premier président, Jean-Yves Théberge, et des membres du conseil d'administration, l'APSDS s'est vite dotée d'un outil de communication, *L'Index*. Celui-ci paraîtra régulièrement de 1989 jusqu'en 1996 grâce à un réseau de collaborateurs assidus, notamment Jean-Yves Théberge, Yves Léveillé, Paulette Bernhard et Yvon Joubert. L'année 1997 verra l'inauguration d'un site Web<sup>3</sup> et la mise en ligne de notre revue professionnelle, *L'Index virtuel*. Dès lors, notre bulletin s'appellera *L'Index en bref*, livré quatre fois l'an à nos membres.

Dès octobre 1990, une équipe organise un congrès à Québec sous le thème « Quand les services documentaires font la différence ». J'ai alors manifesté mon intérêt pour une plus grande implication et graduellement, de fil en aiguille, celle-ci s'est raffermie. J'ai d'abord participé au comité d'organisation du 2<sup>e</sup> congrès, qui se déroula à Trois-Rivières, sous le thème « Le partenariat, ma combinaison gagnante ». En 1993, l'APSDS lance le Forum « Lire pour réussir » en collaboration avec l'ASTED et la CBPQ. D'autres congrès et colloques suivront, plusieurs organisés conjointement avec les autres associations. Durant cette époque très fertile, j'ai accompli deux mandats consécutifs au conseil d'administration, pour un total de quatre années (trois ans comme trésorière, la dernière année à la présidence).

Durant toutes ces années, l'association a publié des documents d'orientation qui, encore aujourd'hui, sont une source

d'inspiration pour nos actions : *La bibliothèque scolaire : mission et objectifs*, en 1991, et *La bibliothèque de l'école : tâches et compétences*, en 1997. Au fil des événements et de l'histoire s'ajoutera la rédaction de mémoires et de lettres aux différents ministres, certains d'entre ces derniers ayant été rédigés en collaboration. Il va sans dire que la vie de l'APSDS, depuis ses débuts, se déroule sous l'empreinte de la concertation inter-associative.

Cette période, très intense, s'avéra fort révélatrice en ce qui me concerne. Grâce aux encouragements de mes collègues, je suis sortie de mon cocon et je me suis lentement imposée dans le paysage documentaire scolaire. J'ai écrit des articles de revues, représenté l'APSDS pour le projet de recherche-action « L'école informatisée : clés en main » et participé à des missions en France. De chenille, je devenais papillon...

Après ces deux mandats au conseil d'administration, j'ai contribué au lancement et à la publication des premiers numéros de *L'Index virtuel*. Ma vie professionnelle a changé : d'abord bibliothécaire au secondaire, j'ai développé des services pour les bibliothèques du primaire à titre de conseillère pédagogique.

Les États généraux sur l'éducation, en 1996, préparaient le chantier à une vaste réforme dans un contexte de restrictions budgétaires draconiennes. Les bibliothèques « en arrachaient », en manque de personnels qualifiés. Ces événements ont eu des impacts négatifs sur la vie de l'association. En 2000, une grave crise se déclara : impossible de tenir l'assemblée générale et d'élire de nouveaux administrateurs, faute de quorum. La table était mise pour mon retour. À la suite d'une assemblée générale spéciale, à l'automne 2001, je suis revenue à la barre de l'APSDS avec une équipe renouvelée. Ensemble, nous avons relancé l'association, proposé des modifications aux statuts et règlements, repris la publication régulière de *L'Index en bref* et organisé, en mai 2002, le colloque « La médiation de la lecture

auprès des jeunes : le temps d'agir! ». Celui-ci a imprimé sa marque sur l'orientation future de l'APSDS : changement du nom de l'association et création de la Coalition en faveur des bibliothèques scolaires, à l'automne 2002. Depuis la création de la Coalition, l'APSDS en assume la direction. Devenue travailleuse autonome depuis lors, j'ai renouvelé mon engagement en poursuivant mon rôle de présidente pour un deuxième mandat.

## Quelles leçons tirer de ces dernières années?

Satisfaction, fierté et enrichissement sont les mots qui conviennent : satisfaction d'avoir remis l'association sur les rails, fierté d'avoir contribué à la création et au déploiement de la Coalition et enrichissement incroyable au plan personnel. Car j'ai rencontré et côtoyé des personnalités hors du commun, d'horizons divers. J'ai participé à des rencontres historiques. J'ai aussi voyagé dans le cadre de ces activités. Sachant tout cela, ne pensez-vous pas que ce désir d'engagement répond à des besoins quelque peu égoïstes?

Qu'attendez-vous pour vous laisser aller à ce pernicieux penchant? Car en vérité, je vous le dis : les avantages dépassent largement les inconvénients!

## Notes

1. Québec, Comité d'étude sur les bibliothèques scolaires. 1989. *Les bibliothèques scolaires québécoises : Plus que jamais...; rapport*. Ministère de l'éducation, Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, xiii, 216 p.

2. Ce comité d'étude était présidé par Gilles Bouchard, d'où l'appellation « Rapport Bouchard ».

3. <http://rtsq.griecs.qc.ca/apds/>

# Que notre véritable Saint Patron se lève s'il-vous-plait!

Jacques Messier

Bibliothécaire professionnel, Bibliothèque des Lettres et Sciences Humaines,  
Université de Montréal  
Jacques.messier@umontreal.ca

En avril 2004, la maison d'édition bien connue Elsevier a souligné la Journée des bibliothécaires (International Special Librarians Day), coïncidant avec la fête de Saint Georges<sup>1</sup> (23 avril). En effet, c'est plutôt vers Saint Jérôme que nous devrions lancer des fleurs en une telle occasion...

Comment parler du bibliothécaire le plus célèbre de l'histoire (ou du moins l'un des plus célèbres), le bien nommé Saint Jérôme? Bien avant l'invention de l'imprimerie, c'est à cet érudit de l'Église catholique que revient ce titre. Encore mieux : la vie tumultueuse de notre « héros » tranche radicalement avec le stéréotype de la profession, voulant que le bibliothécaire soit de nature calme et austère. En effet, le saint bibliothécaire dont nous parlons ici avait un caractère irascible et la langue bien pendue (on lui doit par exemple une controverse avec le non moins célèbre Saint Augustin). C'est donc à Saint Jérôme que revient, parmi d'autres titres, celui de patron des bibliothécaires. Ce saint homme, dont la célébration annuelle est fixée au 30 septembre, est également associé aux métiers de traducteur et d'archéologue.

Saint Jérôme est né autour de 342 à Stridonius, petit village près de l'Adriatique. Peu de choses sont véritablement connues sur lui. Habile traducteur, Jérôme devint tour à tour latiniste et helléniste, langues dont il tirait, dit-on, grand plaisir. Il prit même l'initiative d'ouvrir un atelier de copistes. Il eut aussi l'ambition de fonder une bibliothèque religieuse en transcrivant les livres de Saint Hilaire, les commentaires des

Psaumes et la Chronique d'Eusèbe de Césarée. La détermination dont il fit preuve dans la rédaction d'une vaste correspondance lui valut le poste de secrétaire du Pape Damase. Amateur de voyages, il parcourut la Grèce, surtout Athènes, la Bithynie et la Galatie. Après des études de la langue hébraïque, son travail le plus ambitieux consista en une traduction de la Bible en latin, texte qui fut par la suite adopté lors du Concile de Trente et accepté comme version « officielle » de la Bible : c'était la Vulgate. Ce travail fut à nouveau reconnu en 1907 par le Pape Pie X qui confia à l'ordre bénédictin la tâche de réviser le texte de Saint Jérôme. Il mourut probablement le 23 septembre 420 (419?) selon la Chronique de Prosper, puis enterré à Bethléem, avant d'être transporté à la basilique Sainte-Marie-Majeure de Rome.

Dans l'art, Jérôme est parfois représenté en compagnie d'un lion (vers 1499 – 1502), symbolisant la bravoure et le zèle devant la foi, préfiguré par le Christ en croix. Plus prenant : dans le tableau de Caravage (vers 1606), on le voit assis prostré sur un livre ouvert, devant lui un crâne également disposé sur un livre ouvert, comme regardant l'érudit. La vie et la mort se rencontrent dans le vis-à-vis des crânes lisses, tous deux rattachés aux livres, enlignés suivant un même plan horizontal<sup>2</sup>. Souvent habillé d'un chapeau rouge et d'un manteau cardinalice (rappelant un titre non validé par l'histoire...), on le retrouve tantôt entouré de livres, tantôt se frappant la poitrine avec un caillou, tantôt « domine » par une trompette retentissant au-dessus de sa tête.

Durant la dernière étape de sa vie, vers 382, Jérôme fonda un monastère avec une « amie », Paula, veuve et mère de cinq filles, et dont on mit en doute la relation avec Jérôme. À ce premier monastère s'ajouta un second puis un troisième servant à loger Paula et ses filles. C'est à cette époque que Jérôme tint ses propos les plus lapidaires, spécialement contre les idées protestantes. Plus apte à la polémique qu'à la théologie, Saint Jérôme engagea un débat qui dégénéra rapidement : un incendie, vers 416, détruisit les monastères de Jérôme et de Paula. Néanmoins, il semble que Jérôme ne posa aucun jugement sur cet acte « criminel », bien qu'il eût des soupçons sur ses instigateurs soit disant hérétiques. « Mieux vaut manger son pain sec que de perdre la foi! », disait-il.

Paula mourut en 404. Jérôme, devenu malade, demeurait maintenant seul avec l'une des filles de Paula. Lentement, le travail de pionnier de Jérôme allait s'éteindre. Une abbaye fut ouverte à Rome en 1933 par Pie XI pour mener à bien l'entreprise de la Vulgate, amorcée par Jérôme et reprise par l'ordre bénédictin sous la gouverne de Pie X en 1907. La dernière parution des livres de Esdras, Tobie et Judith fut publiée en 1950.

Il est intéressant de noter que l'on trouve également un patronage des bibliothécaires chez deux autres saints personnages :

- Adulée au Moyen Âge et fêtée le 25 novembre, Catherine d'Alexandrie, vierge et martyre, mourut décapitée et charcutée. Réputée pour sa grande beauté et sa culture, Catherine est reconnue comme étant la patronne des bibliothèques, des bibliothécaires, des enseignants et des archivistes. Ses habiletés à discourir l'associent également aux plaidoiries des avocats. Figurant au calendrier des

saintes et saintes auxiliaires, on la retrouve également parmi les mourants, les aiguisers de couteaux, les domestiques, les infirmières, les philosophes, les secrétaires et, bien sûr, les filles célibataires! Sa vie étant truffée de légendes, elle fut destituée du calendrier des Saints en 1969.

- Saint Laurent, quant à lui, est associé aux archivistes, aux armuriers, aux bouchers et aux blanchisseurs.

### Notes

1. En Espagne, la fête de Saint-Georges est soulignée par une distribution de cadeaux à laquelle les bibliothèques sont appelées à participer.

2. Voir Fondation Berger. 2004. *Saint Jérôme*. Lausanne : Fondation Berger [http://www.bergerfoundation.ch/wat4/picture?ref=6234-3041-0627.44]

### Bibliographie

Guiley, Rosemary. 2001. *The Encyclopedia of Saints*. New York : Facts on File, Checkmart Books, 419 p.

Bénédictins de Paris. 1935-1959. *Vies des Saints et des Bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'historique des fêtes*. Paris : Letouzey et Ané, 13 v.

Pierrard, Pierre. c1976. *Larousse des prénoms et des saints*. Paris : Larousse, 225 p.

Managing Information. 2004. *Managing Information*. London : Managing Information [http://www.managinginformation.com/]

BiblioAcid. 2004. *BiblioAcid*. Angers, Aix-en-Provence : BiblioAcid [http://www.biblioacid.org/]

Catholic Online. 2004. *Catholic Online*. Bakersfield : Catholic Online [http://www.catholic.org/]

Fondation Jacques-Édouard Berger. 2004. *Fondation Jacques-Édouard Berger*. Lausanne : Fondation Jacques-Édouard Berger [http://www.bergerfoundation.ch/index\_french.html]

The Catholic Community Forum. 2004. *The Catholic Community Forum*. St. Louis : The Catholic Community Forum [http://www.catholic-forum.com/]



# ROSCO



## La Compagnie de Restauration de Documents Inc.



La seule entreprise au Canada à vous offrir une véritable chambre de lyophilisation sous vide à grande capacité (freeze-drying) pour la restauration de vos livres, documents, papiers, radiographies, manuscrits et matériel informatique endommagés par l'eau, le feu, la fumée ou la moisissure.

**SERVICE D'URGENCE  
24 HEURES**

**514-931-7789 • 1 800 86-ROSCO**

**www.ROSCODOC.com**

225 Lindsay, Dorval, QC H9P 1C6 • Téléphone: 514-931-7789  
Fax: 514-931-2494 • Courriel: [rosco@roscodoc.com](mailto:rosco@roscodoc.com)

# Les Amis de la bibliothèque publique: le non-dit

**Diane Mittermeyer**

Professeure agrégée

Graduate School of Library and

Information Studies, McGill University

diane.mittermeyer@mcgill.ca

Bien que les origines des groupes d'Amis des bibliothèques soient peu documentées, l'appellation comme tel a fait son apparition au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Afin de mettre en perspective ce phénomène issu, entre autres phénomènes, du Public Library Movement aux États-Unis (deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle), quelques éléments historiques sont mis de l'avant. Le but du présent article est d'examiner de plus près la nature, les caractéristiques ainsi que les divers rôles que l'on attribue à ce type de groupe dans le contexte d'une bibliothèque publique. Il s'agit également de souligner un certain nombre d'exigences sous-tendant l'établissement, l'épanouissement et le succès d'un groupe des Amis de la bibliothèque. Le contexte socio-culturel et l'environnement administratif des bibliothèques publiques québécoises sont aussi pris en considération.

Comme le souligne Jolicoeur (1998, p. 121), les origines des groupes d'Amis de la bibliothèque sont peu documentées. Par contre, selon Ashfield (1980, p. 2) et Dolnick (1996, p. 237), on sait que le premier groupe ayant utilisé le nom « Amis de la bibliothèque » serait *La Société des Amis de la Bibliothèque Nationale et des Grandes Bibliothèques de France*. Ce groupe vit le jour à Paris en 1913 (il faut noter cependant que ni Ashfield ni Dolnick ne fournissent de référence quant à leur source d'information). Le but de cet article étant d'examiner de plus près la nature, les caractéristiques ainsi que les divers rôles attribués de nos jours à ce groupe dans le contexte d'une bibliothèque publique, nous ne présenterons ici que quelques éléments historiques afin de mieux délimiter nos propos.

développement des bibliothèques publiques aux États-Unis au XIX<sup>ème</sup> siècle repose en grande partie sur l'initiative et le soutien des citoyens. D'ailleurs, plusieurs bibliothèques publiques y sont d'abord établies par des regroupements de citoyens formés en associations ou en sociétés. Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, de nouveaux regroupements voient le jour, cette fois sous l'appellation des « Amis de la bibliothèque ». Les bibliothèques publiques étant désormais reconnues et soutenues financièrement par l'État, les citoyens se donnent comme nouvelle mission de « veiller au grain », d'où leur appellation d'Amis : "This name seems to express better than any other the nature of the present-day groups – their friendly concern for the library's development, and an alert readiness to aid the community library" (Conat, 1955, p. 1).

*Friends of the library :  
what we do not talk about*

*Although the origins of Friends of the library are not well documented, the name itself appeared at the beginning of the 20th century. This article presents some historic elements in order to put into perspective the phenomenon issued in part from the Public Library Movement in the United States. It examines the nature, characteristics and various roles of this group in the context of the public library system. It also points out some requirements underlying the establishment, flourishing and success of a group of Friends of the library. The socio-cultural context and the administrative environment of Quebec public libraries are also described.*

## Des « amis » de longue date

Selon la définition attribuée au mot « ami », il va sans dire que depuis toujours la bibliothèque, en tant qu'institution gardienne du savoir et des connaissances, n'a pu exister et survivre à travers les siècles que grâce à ses nombreux amis, qui se sont toujours ralliés pour défendre cette institution de haut savoir. Plus près de nous, sur le continent nord-américain, il semble que la première organisation officiellement enregistrée sous le nom de "Friends of the Library" date de 1922. Comme le souligne Conat (1955), le

En 1929, un comité de l'American Library Association (ALA), le Special Membership Committee, créé afin d'accueillir toutes les personnes intéressées par le soutien aux bibliothèques, organise, dans le cadre de la conférence annuelle de l'ALA, un premier déjeuner sous le thème "Friends of Libraries Luncheons". Ces déjeuners-rencontres deviennent rapidement un événement prisé de la conférence et, en 1937, le comité change de nom et devient le Friends of Libraries Committee (Conat, 1955, p. 2). En 1941, ce comité reçoit un nouveau mandat : "To encourage the organization of citizens interest, support and understanding of library services and needs" (Conat, 1955, p. 2). Ainsi, fort

d'une tradition de plus de 40 ans, il ne faut pas s'étonner de voir ce groupe se transformer en 1979 pour devenir le Friends of the Libraries USA (FOLUSA<sup>1</sup>) (Reed, 2004a, p. 41).

Finalement, en ce qui concerne la première organisation officiellement enregistrée sous le nom de Friends of the Library, notons que le premier rapport du Friends of Libraries Committee de l'ALA, en 1937, mentionne qu'un groupe des Amis de la Bibliothèque de Reading dans le comté d'Onondaga (New York) fut mis sur pied en 1922 (American Library Association, 1937, p. 38). Par contre, selon Ashman (2002, p. 50), le premier groupe organisé sous l'appellation des Amis de la bibliothèque est plutôt celui de Glen Ellyn en Illinois, également établi en 1922.

Que cette notion ait fait son apparition dans l'État de New York ou de l'Illinois, il n'en demeure pas moins que quelque 50 ans plus tard, une recension des groupes d'Amis de la bibliothèque publique dans l'État de New York en dénombre 119 (regroupant plus de 22 000 membres au total) (Ferguson, 1970, p. iii-iv); et, en 1991, une enquête effectuée par FOLUSA évaluait à 2303 le nombre de groupes de ce genre à travers le pays (Ashman, 2002, p. 50).

Ces quelques éléments sur les origines des Amis de la bibliothèque se veulent un complément à l'excellent article de Louise Jolicoeur (1998). Cet ajout, bien que bref, tente d'illustrer la persévérance des citoyens dans le soutien qu'ils accordent à leur bibliothèque. Aux États-Unis, se situant dans le prolongement du Public Library Movement, les Amis d'aujourd'hui sont les héritiers d'une tradition vieille de plus de cent ans. Par contre, comme le précise Jolicoeur (1998, pp. 127-128) dans sa conclusion :

*Nous avons vu qu'avant d'être réalité, la bibliothèque publique apparaît d'abord comme une vue de l'esprit. Une, deux, trois personnes se regroupent autour de cette idée et organisent leurs actions pour sa réalisation. Plusieurs Québécois ont eu cette idée de bibliothèque, mais*

*des circonstances les ont empêchés de s'associer et de créer ce que l'on nomme aujourd'hui un groupe d'amis. Pour toutes sortes de raisons (obéissance au clergé, objections idéologiques, contretemps, chauvinisme) qui nous ont amené à refuser les subventions de Andrew Carnegie, le tissu social québécois n'a jamais permis la création et la croissance de groupes d'amis de la bibliothèque. [...] L'absence de groupes d'amis serait un chaînon manquant expliquant une partie du retard historique qu'a pris le Québec en matière de bibliothèque publique.*

### Une spontanéité qui se prépare

En ce qui a trait aux étapes à suivre pour la création d'un groupe d'Amis de la bibliothèque, il y a une abondante littérature sur le sujet et il existe un consensus parmi les divers auteurs consultés (Dunn, 1978; Pennell, 1978; Friends Manual: Hennepin County Library, 1990; Law, 1991; Herring, 1993; Dolnick (éd.), 1996; Taylor, 2000; Reed, 2004). Ainsi, bien qu'il soit possible de rassembler un groupe spontanément lors de situations imprévues comme une catastrophe naturelle (incendie, inondation, tremblement de terre) ou lors de remous politiques menaçant la bibliothèque (sa liberté d'action, son existence présente ou son devenir), tous les auteurs s'entendent et prônent l'établissement d'un groupe d'Amis de la bibliothèque « avant la tempête » à partir d'une planification éclairée. Dans un premier temps, un bibliothécaire, dont le mandat est de représenter la bibliothèque, doit rassembler un petit groupe de 5 à 8 personnes reconnues pour leur leadership ainsi que pour l'intérêt qu'elles portent à la bibliothèque puis créer un comité d'organisation responsable de la mise en place d'un premier groupe d'Amis. D'un commun accord, ce comité devra déterminer un premier ensemble de règles portant notamment sur :

- les rapports entre Amis et administrateurs : définir les rôles, responsabilités et domaines d'autorité de chacun;

- la mission, les buts et les objectifs du groupe : définir le plus clairement possible la raison d'être du groupe et prioriser les premières actions à entreprendre;
- la structure organisationnelle du groupe : identifier un minimum de comités nécessaires au bon fonctionnement du groupe (par exemple un comité d'adhésion des membres, un comité des projets et réalisations, un conseil d'administration, etc.) puis définir les responsabilités de chacun;
- l'ensemble des règlements régissant le groupe : déterminer le statut du groupe en tant qu'organisme à but non lucratif, lui permettant ainsi de recevoir des dons, de faire des levées de fonds et d'émettre des reçus pour les déductions d'impôt;
- l'inscription des membres : fixer les frais d'inscription, s'il y a lieu, et déterminer des catégories d'inscription si cela s'avère nécessaire.

Lorsque ces différentes étapes sont en place, le comité d'organisation est prêt pour le lancement d'une campagne de recrutement des membres en vue de procéder à l'élection d'un premier conseil d'administration du groupe des « Amis de la bibliothèque x »<sup>2</sup>. Il est souhaitable que certains membres du comité d'organisation y soient élus afin d'assurer une transition dans le respect des principes et des règles précédemment établis.

En fait, s'il ne s'agissait que de suivre ce mode d'emploi, une très grande majorité de bibliothèques, sinon toutes, bénéficieraient de l'apport d'un tel groupe. Mais encore faut-il s'entendre sur les buts visés. Les Amis de la bibliothèque auront-ils comme mission première l'organisation de levées de fonds ou agiront-ils plutôt en tant que porte-parole de la communauté auprès de la bibliothèque et de la bibliothèque auprès de la communauté? D'autre part, le but visé est-il de se doter d'un réseau de bénévoles aux expertises diversifiées et auxquels on peut faire appel lors de projets spécifiques et d'activités ponctuelles? Et qu'en est-il du volet « groupe de pression/voix des citoyens » auprès de la municipalité ou du gouvernement provincial? Ces divers champs

d'action n'étant pas mutuellement exclusifs, peut-être s'agit-il, plus simplement, de reconnaître les avantages et les inconvénients de chacun de ces mandats. Dans les faits, ce petit exercice peut s'avérer fort délicat. Sur le terrain, les avantages et les inconvénients tel que perçus par les uns ne sont pas nécessairement perçus de la même façon par les autres, et plus particulièrement dans un environnement où la bibliothèque publique se définit comme un service municipal et où le simple concept des Amis de la bibliothèque est à développer, tant chez les citoyens et les employés de la bibliothèque que chez les administrateurs et les élus municipaux.

Tout comme pour le processus d'établissement d'un groupe, notre recension des écrits nous a permis de constater la quasi universalité des raisons invoquées ou des buts et des objectifs poursuivis dans la création d'un groupe d'Amis de la bibliothèque. Par exemple, les deux extraits qui suivent illustrent le degré de similarité qui existe dans les rôles attribués au groupe des Amis, même lorsque les environnements sont fort différents. Le premier extrait date de 1978 et provient d'un guide préparé à l'intention de bibliothécaires et de groupes d'Amis du Comté d'Hennepin au Minnesota. On y lit ce qui suit :

**FRIENDS GROUPS ARE NEEDED!**

*A strong, active Friends of the Library group is one of the most rewarding assets a community library can have! Continuous dedication to the promotion of quality library service is a major goal for all Hennepin County Friends. This objective may be achieved in a variety of ways. The Friends can :*

- Interpret the library to the community;
- Encourage the use of the library's resources and services to the fullest extent;
- Stimulate public support;
- Enrich the cultural life of the community;
- Provide equipment and materials not available through the regular library budget;
- Maintain cooperation and open communication between the library and other community groups.

*A dedicated Friends organization is always an important source of strength and inspiration to the library staff!* (Dunn, 1978, p. 1)

Le deuxième extrait présente les résultats d'une étude britannique effectuée pour la Library and Information Commission en 1999. Le but de cette recherche était, entre autres choses, de fournir aux bibliothèques ainsi qu'aux groupes d'Amis, des données portant sur les « pratiques d'excellence » de ces groupes en Grande-Bretagne ainsi que d'explorer la possibilité d'établir un regroupement national, à l'exemple de FOLUSA. Dans le milieu des bibliothèques publiques, 150 groupes d'Amis furent identifiés. En ce qui a trait aux raisons qui sous-tendent la formation d'un groupe d'Amis de la bibliothèque, l'étude a démontré que :

*The main reasons for the formation of Friends of Libraries Groups are to:*

- be advocate for the library;
- defend libraries from proposed closure;
- support and enhance the library service through fund-raising;
- provide a means for the library to consult and involve users in proposals for the service;
- enable users to represent the needs of the service to governing bodies and councils.

(Capital Planning Information, 1999)

Comme on peut le constater, du Hennepin County au Minnesota en 1978 à la Grande-Bretagne en 1999, l'établissement d'un groupe d'Amis à la bibliothèque repose sur un ensemble de raisons ou d'objectifs fort similaire. En bref, selon les besoins spécifiques d'une bibliothèque, il s'agira d'orienter les actions du groupe de cette façon : 1. levées de fonds; 2. bénévolat; 3. actions politiques; 4. relations publiques (Law, 1991, p. 5). Ou, selon Dolnick (1996, p. 1-2) : 1. money; 2. services; 3. public relations; 4. advocacy; 5. community involvement. En fait, que la décision de l'administration de la bibliothèque soit d'accorder la priorité aux actions du groupe en relations publiques, en bénévolat ou plutôt en action politique, il demeure essentiel que l'ensemble des personnes concernées adhère aux priorités d'actions choisies (c'est-à-dire les Amis,

bien sûr, mais également tous les employés de la bibliothèque et non seulement ceux qui seront appelés à travailler avec les Amis).

## Une bibliothèque au Québec : publique ou municipale?

Dans ce processus de sensibilisation et de définition des buts poursuivis et des rôles de chacun, il est également essentiel d'obtenir l'adhésion des décideurs. Pour la majorité des bibliothèques publiques nord-américaines, le groupe des décideurs comprend le Conseil d'administration de la bibliothèque et la hiérarchie administrative interne qui s'étend, selon la taille de la bibliothèque, des différents chefs de services et de départements jusqu'au directeur. Au Québec, le groupe des décideurs comprend bien entendu la hiérarchie administrative municipale, dont relève le service de la bibliothèque et, ultimement, les élus municipaux. Nous tenons à souligner l'importance de l'adhésion de ces deux groupes (administrateurs et élus municipaux) aux buts et objectifs visés par les Amis. Étant donné, répétons-le, que les avantages et les inconvénients tel que perçus par les uns ne seront peut-être pas perçus de la même manière par les autres, il y a fort à parier par exemple que la définition des priorités d'action à confier aux Amis en ce qui a trait aux levées de fonds ou aux actions politiques variera de façon significative selon les groupes de personnes concernées.

Dans son étude comparative intitulée « Les lois concernant les bibliothèques publiques au Québec et en Ontario », Ferland écrit (1996, pp. 14-15) :

*Un autre intervenant dans le milieu des bibliothèques publiques ontariennes, qui les différencie de celles du Québec, est la présence de groupes de pression en faveur de la bibliothèque appelés les Amis de la bibliothèque (Friends of the library). Certains auteurs ont retracé les origines ontariennes de ce mouvement aussi loin qu'en 1939. En dépit du fait que ces groupes n'aient pas été créés par la*

législation ontarienne, ils ont tout de même eu un effet sur cette loi comme le souligne Violet Skory : "Friends' groups can be a very efficient tool in positively shaping public sentiment and influencing political decisions in relations to government funding and legislation for libraries." Soulignons au passage qu'au Québec, on a vu apparaître récemment, notamment à Montréal, l'amorce d'un mouvement potentiellement semblable<sup>3</sup>.

Il est heureux que Ferland qualifie de « potentiellement semblable » l'amorce au Québec d'un mouvement prônant la formation de groupes des Amis de la bibliothèque. À notre avis, bien que ces groupes aient le potentiel d'agir comme groupes de pression, serait bien mal reçu qui oserait. Par contre, étant donnée une information des plus limitées concernant les divers groupes d'Amis des bibliothèques publiques au Québec, qu'il nous soit permis de signaler l'existence de deux groupes dont les actions de lobbying auprès des instances municipales nous sont connues : les Partenaires de la bibliothèque Benny, groupe établi en 1995 (la bibliothèque Benny est une succursale du réseau des bibliothèques de la ville de Montréal) et, plus récemment, les Friends of the Fraser-Hickson Library, formellement constitué à l'automne 2004, mais ayant fermement manifesté son soutien à la Bibliothèque Fraser-Hickson au cours de l'année 2003. Cette bibliothèque, également située à Montréal, est placée sous la responsabilité du conseil d'administration de l'Institut Fraser-Hickson. D'autre part, dans un article précédent (Mittermeyer, 1994, p. 30), nous avançons que de tels groupes d'Amis (d'abord orientés vers des actions politiques et de lobbying) ne peuvent exister dans une structure où la bibliothèque constitue un service municipal à par entière.

Si, par définition, un conseil d'administration autonome responsable de la bibliothèque ne peut exister dans une structure où cette dernière est un service municipal, il en va de même à notre avis d'un groupe d'Amis de la bibliothèque : si le fait d'apporter son soutien à la bibliothèque peut

transformer, à l'occasion, un groupe d'Amis en groupe de pression, il est concevable que de telles organisations ne soient pas particulièrement bienvenues auprès de ceux sur qui elles seraient appelées à faire pression (Mittermeyer, 1994, p. 31). On peut facilement comprendre, dès lors, l'attitude probable des élus et administrateurs municipaux envers les Amis. Mais, comme le soulignait Ferland en 1996, il semble que de nouveaux espoirs soient permis.

Toujours en 1996, Dolnick, dans la 3<sup>ème</sup> édition de *Friends of the Library Sourcebook*, résumait en ces termes les divers champs d'action à prioriser :

- *Money* – Friends groups have traditionally raised funds for projects or acquisitions in excess of the general library budget;
- *Services* – There is no limit to the services that a dedicated volunteer group can provide, short of substituting members for specialized staff. These services can be hands-on or in-kind support made available through connections to the business community;
- *Public relations* – Each Friend is a walking public relations vehicle for the library to its community. Each event, media mention, public activity, advocacy effort, or community involvement adds to the library's stature;
- *Advocacy* – An informed, active citizen lobby provides the public library with its strongest weapon. Budgets are not the only area where advocacy is necessary;
- *Community involvement* – An organized Friends group is essentially a validation of the library's importance to its community. The group members' increased awareness of the collections and inner workings of the library further strengthens their ties to the institution. (Dolnick, 1996, pp. 1-2)

Il reste à savoir où se situeront les priorités des Amis de la bibliothèque au Québec. Ces regroupements de citoyens désireux de collaborer à la promotion et au développement de leur bibliothèque seront-ils avant tout des activistes veillant au bien-être, à la reconnaissance et à l'épanouissement de leur bibliothèque

dans leur environnement municipal? Seront-ils d'abord perçus comme étant des bénévoles aux expertises diverses, allant de l'avocat ou du comptable retraité à l'enseignante de l'école voisine, désireux de faire bénéficier la bibliothèque de cette expertise selon les besoins; ou encore des agents de relations publiques impatientes de communiquer l'apport exceptionnel de la bibliothèque dans la vie de leur communauté? On peut également songer à la possibilité d'un simple regroupement de membres avides d'organiser des rencontres littéraires, des événements culturels et artistiques au sein de la bibliothèque. Ici encore, nous tenons à préciser que le fait de mettre de l'avant un champ d'activités n'exclut en rien la poursuite parallèle des autres champs d'action. Il va sans dire également que l'évolution du groupe d'Amis amènera ceux-ci à revoir et à redéfinir leurs intérêts et leurs champs d'action selon la mobilité de l'environnement. Il est permis de penser qu'éventuellement, un groupe d'Amis de la bibliothèque aux intérêts culturels diversifiés puissent réorienter ses activités pour le bien-être de la communauté, une plus grande reconnaissance ainsi qu'un plus grand épanouissement de la bibliothèque.

### Le non-dit : la bonne volonté, la diplomatie et le leadership

Avant de parler de l'investissement nécessaire de la part des administrateurs de la bibliothèque et des Amis, il convient de se demander pourquoi nous devrions procéder à un tel investissement. Pour la grande majorité des directeurs et directrices de bibliothèques publiques, l'agenda quotidien déborde d'activités et de responsabilités auxquelles il faut sans cesse accorder une nouvelle priorité. Le manque de temps et de ressources tant humaines que financières font en sorte que trop souvent, la seule idée d'explorer une nouvelle possibilité, un nouveau projet, est remise à plus tard. Bien que nous reconnaissons les exigences et les difficultés de la mise en place d'un tel processus (exigences liées au temps, aux ressources demandées, mais également à

la bonne volonté, à la diplomatie et au leadership), il convient d'examiner l'envers de la médaille. En effet, dans l'éventualité où l'on choisit de ne pas se doter d'un tel groupe, les manques à gagner sont nombreux : moins de visibilité dans la communauté, moins de bénévoles offrant leur savoir-faire, moins de lobbying, de dons, de publicité, etc.

Nous aimerions à ce propos porter à l'attention du lecteur deux exemples illustrant simplement, mais de manière exemplaire, ce que nos bibliothèques publiques québécoises ont perdu au cours de toutes ces années.

### ■ Le Comité consultatif de la Bibliothèque publique de Jackson

Notre premier exemple, même s'il date de plus de 60 ans, représente une situation assez près de notre réalité. Il se situe dans les années 1930 et provient du premier rapport du Friends of the Library Committee de l'ALA en 1937. Le directeur de la Bibliothèque publique de Jackson relevait directement d'une instance municipale et il semble que la bibliothèque ne faisait pas partie des priorités de la municipalité depuis un bon nombre d'années. Or, des citoyens réunis en Comité consultatif – donc sans pouvoir décisionnel au sein de l'administration municipale – ont décidé de se doter d'un Friends group adoptant le mandat suggéré par Dolnick (*"Money, services, public relations, advocacy, and community involvement"*). La création de ce groupe s'est traduit, entre autres, par un soutien financier accru pour la bibliothèque, par l'implication de différents clubs de la ville pour dans la cause de la bibliothèque et par la création d'un "Birthday Book Club" pour les enfants. Ces derniers devenaient membres de la bibliothèque après lui avoir fait don d'un livre neuf le jour de leur anniversaire.

S'il est vrai qu'en 1937, il aurait été quasi impossible de penser créer un tel groupe d'Amis au Québec étant donné le contexte social et le très petit nombre de bibliothèques municipales, en 2005, peut-on vraiment continuer de priver nos

bibliothèques d'une telle voix, d'un tel soutien dans la communauté?

Selon Boisvert, avant 1950 au Québec, on retrouvait aussi peu que :

[...] 14 bibliothèques publiques financées à même les fonds publics. [Toutefois] le réseau était constitué, à la fin de l'année 1991, de 155 bibliothèques publiques autonomes au service de 70 % de la population totale et de 783 bibliothèques affiliées destinées à 18 % de la population québécoise. (1993, pp. 192,194)

Si l'essor des bibliothèques publiques québécoises date des années 1960-70, il convient de se demander comment quelque 150 groupes d'Amis de la bibliothèque répartis à travers le Québec auraient pu contribuer au développement de ce réseau depuis une trentaine d'années? Par contre, il ne faut pas confondre ici les Amis de la bibliothèque et les bénévoles oeuvrant au sein des très nombreuses petites bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services documentaires. Alors que la contribution de ces bénévoles est essentielle et exemplaire, nous tenons à préciser que bien qu'il soit fort souhaitable que tous les bénévoles d'une bibliothèque joignent les rangs des Amis de cette bibliothèque, il va sans dire que tous les Amis de la bibliothèque ne seront pas nécessairement des bénévoles contribuant au jour le jour au soutien de leur bibliothèque, les uns et les autres ayant des objectifs fort différents.

### ■ Les Amis de la Bibliothèque publique du comté de Tompkins

Parmi les nombreux autres exemples illustrant les réalisations et les réussites des groupes d'Amis, mais également le manque à gagner québécois, voici un des succès des Amis de la Bibliothèque publique du comté de Tompkins (The Friends of the Tompkins Public Library<sup>4</sup>). Cet exemple concerne les ventes de livres (il va sans dire qu'une telle activité nous est familière puisque la majorité des bibliothèques publiques québécoises y ont recours au moins une fois par année). La particularité de la vente de livres des Amis du comté de Tompkins est que cet événe-

ment, qui a lieu désormais deux fois par an, fut organisé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1947 et rapporta un peu plus de 400 \$ américains. En 2002, soit en 55 ans, cette vente de livres à elle seule avait permis aux Amis de la bibliothèque publique d'amasser la somme de 1 954 109 \$ américains pour leur bibliothèque (Cohen, 2002, p. 23).

Les retombées, notons-le, ne sont pas que financières. Plus de 300 bénévoles participent chaque année à la vente. En 2001, ceux-ci ont contribué à cette activité en accordant un total de 14 580 heures de travail. Il faut dire que les Amis sont constamment en campagne de recrutement. Les bénévoles oeuvrant à la vente de livres sont des retraités, des enseignants, des écrivains, des étudiants, des gens d'affaires, des fermiers, des politiciens, des ménagères, des bibliothécaires, des adeptes de l'électronique. En un mot, tout le monde est bienvenu.

Les auteurs, Cohen et Hedlund, rapportent certaines anecdotes, par exemple le cas de cet avocat invité à faire le tri des livres dans la catégorie "true crime". Puisque la préparation de chacune des ventes exige le tri de plusieurs centaines de milliers de nouveaux volumes (plus de 500 000 en 2001), il arriva qu'on eût besoin un jour de nouveaux bénévoles pour faire le tri dans cette catégorie. Lors de ventes précédentes, cet avocat étant toujours à la recherche de ce genre de roman, les Amis cherchèrent à le contacter afin de l'inviter à participer au tri. Comme il se doit, sa secrétaire mit de l'avant l'agenda beaucoup trop changé de son patron, mais consentit tout de même à faire le message. Apparemment, la secrétaire retourna l'appel dans les dix minutes suivantes pour signaler le grand intérêt de celui-ci et son accord pour aider au tri. Depuis, cet avocat fait également le tri des livres de droit, s'occupe de la caisse lors de la vente et participe à de nombreuses autres activités. Parmi les autres anecdotes des auteurs, signalons le bénévolat intéressé de politiciens pour qui la participation active à la vente de livres est une occasion rêvée de se faire voir par un grand nombre de citoyens.

Les retombées de ces ventes ne bénéficient pas uniquement aux bibliothèques

publiques du comté. Des contributions sont également faites à diverses agences communautaires (31 200 \$ américains en 2001) afin de parrainer des projets reliés au développement de l'alphabétisation et de la lecture (Cohen, 2002, p. 31).

Ce deuxième exemple illustre non seulement la perte de revenu potentiel, mais bien davantage la perte de visibilité, de bonne volonté, d'effort communautaire et de coopération qui résulte de l'absence des Amis de la bibliothèque. Au cours des années, une vente de livres quasi anodine est devenue un phénomène attendu par la population et dont les retombées sont des plus bénéfiques pour la bibliothèque. Désormais, toute la ville en parle et, qui plus est, une grande partie des citoyens s'impliquent. Comme quoi il est possible de faire les choses autrement.

Par contre, une forme de non-dit existe sur tout ce qui n'est pas directement visible dans un projet semblable. La formation d'un groupe d'Amis de la bibliothèque comporte un investissement majeur, tout particulièrement de la part du directeur de la bibliothèque et de quelques employés, en termes de temps, de persévérance, de patience, de doigté, de diplomatie, de négociation et de leadership. Pour en assurer le succès, il faut que le bibliothécaire ait une vision précise de la contribution potentielle des Amis de « sa » bibliothèque, en tenant compte de « son » environnement. Il appartient aux bibliothécaires d'orchestrer les perceptions des diverses parties en présence, à plus forte raison, d'ailleurs, au sein d'un milieu comme le Québec, où n'est pas encore établie une tradition forte d'Amis de la bibliothèque. S'il arrive que, par manque de tradition et d'implication, les citoyens n'ont vraisemblablement qu'une vision limitée de leur potentiel en tant qu'Amis de leur bibliothèque, les administrateurs municipaux peuvent quand à eux faire preuve d'une vision du projet assez bien définie, mais plutôt éloignée de la réalité de la bibliothèque. Par exemple, les uns se perçoivent comme bénévoles alors que les autres souhaiteraient des partenaires du genre partenariat public-privé (PPP). Il y a aussi la possibilité d'une

perception du genre « club social », où la reconnaissance que les Amis désiraient se voir reconnaître primerait sur la contribution qu'ils pourraient et devraient faire à la bibliothèque.

On le voit, une vision claire et un fort leadership diplomatique sont nécessaires de la part du bibliothécaire responsable de la mise sur pied d'un tel groupe. Il n'y a pas de formule magique. Sans tradition, tout est à faire. Mais heureusement, comme nous l'avons vu brièvement grâce à un certain nombre d'exemples, d'autres nous ont ouvert la voie.

### Il n'est pas trop tard, mais...

En conclusion, il nous faut considérer brièvement les changements profonds que connaît notre société. À l'ère de la numérisation de l'information, de son accès quasi instantané et sans frontières par l'entremise d'Internet, du Web... et de Google, la place qu'occupe la bibliothèque publique dans la communauté est de plus en plus remise en question. S'il est vrai que nous avons toujours proclamé haut et fort notre contribution au bien-être de la communauté, notre discours ne semble pas avoir suscité l'enthousiasme et le soutien des foules.

Si notre bibliothèque publique est une institution qui se veut vraiment démocratique, à la fois lieu de rencontre amicale et lieu d'apprentissage, de formation et d'information pour tous les citoyens, nous nous devons d'inviter ces derniers à venir échanger avec nous sur cette vision d'une bibliothèque démocratique et citoyenne. Et ce, non pas au hasard de quelques consultations publiques, mais entre Amis, et pourquoi pas dans le cadre de rencontres et d'activités mensuelles. Mais au départ, il nous appartient de faire le premier pas et d'assurer la présence de la bibliothèque dans la communauté. Pour plusieurs, ce premier pas peut s'avérer fort onéreux en terme de temps puisqu'il s'agit d'un ajout à un agenda déjà trop rempli.

Alors que nous avons tenté de souligner les avantages qu'un groupe d'Amis peut

apporter à la bibliothèque tout en mettant de l'avant le manque à gagner qu'a entraîné notre retard au Québec, nous en avons également souligné quelques-unes des exigences. Nous aimerions rappeler qu'en ces temps de changements technologiques et sociaux rapides, si nous voulons que nos bibliothèques demeurent des centres essentiels à la vie de nos communautés – des lieux citoyens<sup>5</sup>, notre présence dans la communauté et celle de nos employés est nécessaire, même si cela exige, il est vrai :

*[...] spending time in the community, being a highly visible presence at community events that range from the Odd Fellow's pancake breakfast to the installation of the City Council. It often means sacrificing your personal time, your evenings and your weekends but that is a small price to pay for the good will it fosters and the visibility it brings to the library. For remember that in the eyes of the community, you personify the library.* (Cart, 2002, p. 14)

Si nous-mêmes n'attribuons pas suffisamment de valeur à cette institution pour lui consacrer quelques heures de notre temps en dehors de notre horaire régulier de travail, comment pouvons-nous espérer convaincre un groupe de citoyens de le faire? À l'instar de Michael Cart qui, pendant les douze années où il fut Directeur de la Beverly Hill Library and Community Services, ne refusa pratiquement jamais une invitation à participer aux événements de la communauté, nous ne devons pas attendre passivement les invitations et les occasions de nous faire connaître :

*And, of course, I learned that one cannot wait passively for such invitations and opportunities; one must be – dare I say it? – aggressive in pursuing them.*

*All of this, again, contributed to the view of the library as being a community center and as a center of the community.* (Cart, 2002, p. 15)

Se pourrait-il que notre retard en matière de bibliothèques publiques et, de ce fait, en matière d'établissement de groupes des Amis de la bibliothèque, soit attribuable, du moins en partie, à notre manque de conviction dans la valeur de cette institution et,

par conséquence, à notre manque de volonté lorsqu'il s'agit de la représenter et de la défendre? Il nous faut espérer que tel n'est pas le cas. Car pour établir un groupe des Amis de la bibliothèque et permettre à ce dernier d'utiliser son plein potentiel, il nous faut croire fermement aux valeurs mises de l'avant par notre institution et posséder une bonne dose d'agressivité, envers et contre tout, tant il est vrai qu'il est parfois difficile de croire aux valeurs que prônent nos administrations municipales.

## Notes

1. Pour de plus amples détails voir le site Web de FOLUSA situé à l'adresse suivante : <http://www.folusa.org/>
2. Pour de plus amples détails, voir, entre autres sources, Reed, 2004b. "Chapter Four: Creating, Growing, and Re-Energizing Friends Groups", pp. 141-175.
3. Voir l'article de Violet Skory, 1989. "Friends of the library", *Canadian Library Journal*, vol. 46, no 5, pp. 317-321.
4. Le hasard aidant, il nous faut réaliser que le comté de Tompkins se trouve dans l'état de New York, tout comme le comté d'Onondaga, mentionné en début d'article.
5. Sur ce sujet, voir : Mittermeyer, 2004. « La bibliothèque publique comme lieu citoyen : variations sur un thème », *Documentation et bibliothèques*, vol. 50, no 4 (article accepté pour publication).
6. L'emphase en caractères gras est de nous.

## Bibliographie

- American Library Association. 1937. *Friends of the Library Groups*. Chicago : American Library Association, 56 p.
- Ashfield, Jean A. 1980. *Friends of the Library Handbook: Organization, Administration, Public Relations, Funds Raising—A Guide for Volunteers, Trustees, Library Directors and Administrators of Nonprofit Support Groups*. Somersworth, NH : New Hampshire Printers, 139 p.
- Ashman, Allen B. 2002. "A Comparative Examination of Public Library Fundraising", *Public Library Quarterly*, vol. 21, no 2, pp. 47-57.
- Boisvert, Denis. 1993. « La spécificité des bibliothèques publiques du Québec », *Documentation et bibliothèques*, vol. 39, no 4 (oct.-déc.), pp. 191-196.
- Capital Planning Information. 1999. *Friends of Libraries: a Report to the Library and Information Commission*. Library and Information Commission Research Report 5 (Executive Summary, consulté le 23 novembre, 2004) [[http://www.mla.gov.uk/information/legacy/lic\\_pubs/executivesummaries/rr005.html#top](http://www.mla.gov.uk/information/legacy/lic_pubs/executivesummaries/rr005.html#top)]
- Cart, Michael. 2002. "America's Front Porch-The Public Library", *Public Library Quarterly*, vol. 21, no 1, pp. 3-21.
- Cohen, Ginger et Betta Hedlund. 2002. "The BIG Ithaca Book Sale – Growing Strong", *Public Library Quarterly*, vol. 21, no 1, pp. 23-35.
- Conat, Mabel L. 1955. "Who are 'Friends of Libraries'? An Introduction", in *Friends of Public Libraries: How They Work*. Editors S. Janice Kee and Dorothy K. Smith in cooperation with the ALA committee on Friends of Libraries. Chicago : Public Library Division, American Library Association, 73 p. (series PLD Reporter #3)
- Dolnick, Sandy (éd.). 1996. *Friends of the Library Sourcebook*. 3rd ed., Chicago : American Library Association, 313 p.
- Dunn, Dorothy. 1978. *Friends of the Hennepin County Library: A Manual of Suggestions and Procedures for Librarians and Friends Organizations*. Edina, Minn. : Hennepin County Library, 46 p.
- Ferguson, Eleanor A. 1970. *Friends of the Library: A Directory of Public Library Friends Groups in New York State*. Albany, N.Y. : The University of the State of New York, The State Education Department, Division of Library Development, 62 p.
- Ferland, Benoit. 1996. « Les lois concernant les bibliothèques publiques au Québec et en Ontario : une étude comparative », *Défi*, vol. 11, no 2, pp. 10-21.
- Friends Manual : Hennepin County Library*. 1990. Edina, Minn. : Hennepin County Library, 28 p.
- Herring, Mark Y. 1992. *Organizing Friends Groups: A How-To-Do-It Manual for Librarians*. New York : Neal-Schuman, 144 p.
- Jolicœur, Louise. 1998. « Les groupes d'amis des bibliothèques publiques aux États-Unis et au Canada », *Documentation et bibliothèques*, vol. 44, no 3 (juil.-sept.), pp. 121-128.
- Law, Margaret. 1991. *Friends for Small Libraries*. Ottawa : Canadian Library Association, 75 p.
- Mittermeyer, Diane. 1994. "Public Libraries Without Autonomous Boards : What the Evidence Shows (a Matter of Filter and Noise)", *The Canadian Journal of Information and Library Science*, vol. 19, no 2 (juil.), pp. 23-39.
- Pennell, H. Barrett Jr. 1978. *Find Out Who Your Friends Are (A Practical Manual for the Formation of Library Support Groups)*. Philadelphia : The Friends of The Free Library of Philadelphia, 66 p.
- Reed, Sally Gardner. 2004a. "FOLUSA Turns 25: For a Quarter of a Century, Friends of Libraries U.S.A. Has United Library Advocates", *American Libraries*, vol. 35, no 2 (feb.), pp. 40-41.
- Reed, Sally Gardner. 2004b. *101 + Great Ideas for Libraries and Friends\* - Marketing, Fundraising, Friends Development, and More!* New York : Neal-Schuman, 229 p.
- Taylor, Merrily E. 2000. "It's Hard to Make New Friends : What to Think About in Creating a Friends of the Library Group", *Library Trends*, vol. 48, no 3, pp. 597-606.

## Déclaration de Buenos Aires sur l'information, la documentation et les bibliothèques<sup>1</sup>

Parallèlement à la rencontre annuelle de l'IFLA, en 2004, s'est tenu un forum où des bibliothécaires sud-américains ont réfléchi notamment à leurs rôles et à leurs responsabilités dans la société. Il en a résulté la déclaration suivante, où ils réaffirment l'importance de notre profession ainsi que leur engagement envers le développement social et le libre accès, pour tous, à l'information.

Les participants au Premier Forum social sur l'information, la documentation et les bibliothèques : programmes d'action alternative de l'Amérique latine pour la société de l'information, tenu à Buenos Aires du 26 au 28 août 2004, ont été réunis par le Groupe d'études sociales en bibliothéconomie et en documentation (Argentine) et par le Cercle d'études sur la bibliothéconomie politique et sociale (Mexique).

### Nous reconnaissons que :

L'information, le savoir, la documentation, les archives et les bibliothèques sont des biens et des ressources culturels et communautaires qui ont pour but de fonder et de promouvoir des valeurs démocratiques telles que : la liberté, l'égalité et la justice sociale, la tolérance, le respect, l'équité, la solidarité et la dignité individuelle, communautaire et sociale.

Tous les centres documentaires contribuent à la pratique de la démocratie dans les sphères sociale et politique. Ils doivent à ce titre fonder et organiser ces biens et ces ressources culturels sous le principe de l'accès au savoir et à l'information de façon libre, ouverte, gratuite et égalitaire pour tous.

Les bibliothécaires, les documentalistes et les archivistes doivent aussi tenir compte de la présence d'éléments politiques et sociaux dans le but de contribuer à la formation d'identités culturelles et civiques soutenues par des valeurs de responsabilité civile et sociale.

### Nous considérons que :

Les bibliothécaires, les documentalistes et les archivistes doivent participer aux processus sociaux et politiques reliés à leur travail culturel, à leur environnement de travail et à leur pratique professionnelle.

Ces travailleurs de la culture facilitent le changement social, façonnent les opinions, promeuvent la démocratisation de l'information et du savoir, gèrent l'éducation et s'impliquent activement dans les processus politiques et sociaux. Ainsi, puisque le travail qu'ils accomplissent revêt une importance fondamentale pour la société et l'État, ils méritent une entière reconnaissance sociale ainsi qu'un salaire juste et équitable réglementé par la législation de chaque pays.

La constitution de réseaux ainsi que la solidarité et la coopération professionnelles sont des outils précieux pour encourager l'échange d'expériences réussies et élargir les objectifs et les défis dans notre travail quotidien.

Les bibliothèques, les archives et les centres de documentation doivent être des endroits qui contribuent au développement des droits de l'homme, à la préservation de la mémoire et à la redécouverte des traditions orales et écrites pour assurer l'autodétermination et la souveraineté des peuples.

Les services de bibliothèques et d'information, liés au développement libre de collections, doivent être planifiés, construits et offerts grâce à la collaboration des bibliothécaires, des documentalistes et des archivistes avec les individus, les communautés et les organisations, en particulier les moins favorisés politiquement et socialement.

La théorie et la pratique de la bibliothéconomie, de la documentation et de l'archivistique sont toutes deux déterminées par les besoins que ces domaines engendrent dans la sphère sociale. Par conséquent, la création et la pratique de ces disciplines et de ces professions doivent promouvoir l'opinion publique, le jugement critique, la liberté de décision et contribuer activement à la lutte contre l'analphabétisme sous toutes ses formes dans le but d'améliorer la vie et l'environnement personnel ou collectif de tous.

Les bibliothécaires, les documentalistes et les archivistes doivent construire des espaces publics d'échange d'information dans leurs communautés pour stimuler la discussion sur des sujets politiques, sociaux, idéologiques et culturels inhérents aux problèmes de la société et du gouvernement, tout en tenant compte de la pratique neutre ou non neutre de leur pensée individuelle, de leur travail et de leur participation civique.

L'information, le savoir, la documentation et les bibliothèques sont des biens publics qui ne doivent pas être régis ou déterminés par les dynamiques du marché, mais plutôt orchestrés par les politiques publiques de développement, le bien-être et la défense de l'héritage culturel de la société, afin de protéger le domaine public, la diversité, la pluralité et l'identité de tous les secteurs de la population.

La construction du discours, hors de la réalité de l'Amérique latine et des Caraïbes, implique l'usage des langues nationales comme moyens de communication dans le domaine professionnel mondial. Ainsi, la prise de conscience de la réalité politique et sociale des langues indigènes dans de nombreux pays d'Amérique latine et des Caraïbes nécessite leur reconnaissance en tant qu'agents générateurs des discours écrits et oraux essentiels à la protection de ces langues.

La paix est une garantie et une condition nécessaire à la préservation et à la croissance des dépôts d'archives d'information et de savoir. En accord avec cette idée, nous condamnons fermement les guerres et toute forme de violence qui dévastent l'espèce humaine et son héritage culturel. La promotion permanente de la paix et des processus qu'elle requiert doit devenir un engagement social des bibliothécaires, des documentalistes et des archivistes dans leurs milieux de travail et dans les sphères culturelles, sociales et politiques qui les concernent en tant que citoyens.

Dans le but d'offrir des services aux minorités et aux groupes sociaux vulnérables, il est nécessaire d'éliminer toute forme de discrimination dans l'information, les documents et les systèmes de bibliothèque, soit selon le sexe, la race, l'origine ethnique, l'idéologie, la condition économique, la classe sociale, l'invalidité, la migration, l'orientation sexuelle, la religion ou la langue.

La sérieuse détérioration écologique de notre planète affecte la vie en général et, par conséquent, le bien-être et la qualité de vie de l'espèce humaine. Ainsi, nous considérons qu'il est essentiel que les professionnels des bibliothèques et de l'information relient les problèmes environnementaux à l'élaboration, à l'organisation et à la diffusion de l'information concernant l'environnement.

Nous déclarons que la distribution juste et équitable des documents, des biens et des ressources publics est essentielle à l'accomplissement de la liberté d'accès à l'information.

Nous vous invitons tous à contribuer à la réalisation des déclarations et des propositions exposées dans ce document.

De la part de l'Amérique latine et des Caraïbes à la société de l'information.

**Buenos Aires, 28 août 2004**

### Note

1. Traduction de C. Brouillet du site [www.inforosocial.org/declaration.html](http://www.inforosocial.org/declaration.html)



REGARD



## Le logiciel de gestion de bibliothèques et de centres de documentation

- Recherche Web
- Z39.50
- Importation/exportation compatible avec le format MARC
- Thésaurus et fichiers d'autorité intégrés
- Gestion de catalogue collectif et de succursales
- Gestion de centres de documentation virtuels (textes, photos, hyperliens, etc.)



Regard

Adaptable  
aux milieux

- scolaire
- collégial
- municipal
- spécialisé
- etc.



Service à la clientèle  
(514) 251-3730  
sac@grics.qc.ca  
www.grics.qc.ca



## Les Règles de catalogage anglo-américaines<sup>2</sup> accessibles sur Internet !

Services documentaires multimédia (SDM) inc. et l'Association des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) ont récemment procédé au lancement des  
**RCAA2-WEB.**

Ce partenariat privilégié permet d'offrir aux professionnels du traitement documentaire un outil de travail performant, souple, rapide et rigoureux, permettant d'accélérer le catalogage et d'en diminuer le coût.

### De multiples avantages...

- Version consolidée contenant les mises à jour les plus récentes ;
- Interface conviviale ;
- Respect intégral de la version imprimée ;
- Navigation optimisée par des hyperliens ;
- Renvois enrichis par la puissance des hyperliens ;
- Mises à jour intégrées et continues ;
- Moteur de recherche performant ;
- Compatibilité avec tous les navigateurs Web ;
- Et, ce qui est loin d'être négligeable, plus besoin de plusieurs exemplaires de la version imprimée...un seul abonnement valable pour tous vos catalogueurs !

Si vous n'êtes pas déjà convaincu de l'immense avantage de vous abonner aux RCAA2-WEB, nous vous offrons un essai gratuit d'une semaine.

Pour vous abonner :

<http://rcaa2.sdm.qc.ca>

Pour toute information ou pour un essai gratuit :

**SDM** SERVICES  
DOCUMENTAIRES  
MULTIMÉDIA INC.

Service à la clientèle  
(514) 382-0895

# Compte rendu du Premier colloque EBSI-ENSSIB sur *Le numérique : impact sur le cycle de vie du document* tenu à Montréal du 13 au 15 octobre 2004

Jacques Grimard

Professeur agrégé, EBSI, Université de Montréal  
jacques.grimard@umontreal.ca

Voilà déjà quelques années que l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Lyon discutaient de coopération et envisageaient offrir à leurs communautés respectives l'occasion de travailler à des projets conjoints. Il faut reconnaître qu'elles y sont parvenues avec ce premier colloque qui a réuni, en octobre dernier, dans les locaux des Archives nationales du Québec à Montréal, une impressionnante brochette de chercheurs et praticiens – la plupart français et canadiens – en sciences de l'information. Ceux-ci ont été invités à réfléchir et à échanger sur les effets de la venue de la technologie numérique sur le cycle de vie des documents, toutes catégories confondues.

Tour à tour, les intervenants se sont succédés devant un auditoire d'environ cent vingt personnes et ont fait état de leurs réflexions et des résultats de leurs recherches. En conférence d'ouverture, Florence Sèdes de l'IRIT de l'Université Paul-Sabatier de Toulouse et Geneviève Lallich-Boidin d'URSIDOC de l'Université Claude-Bernard de Lyon ont abordé le thème des *Temps du document numérique*, sur lequel elles ont apporté un éclairage dont on reverra sans doute les termes dans des recherches ultérieures. Après elles, d'autres sont venus, dans le cadre de sessions thématiques sur « Le cycle de vie, ses dérives et sa régulation » et sur l'« Imprimé, visuel, numérique : Interaction et harmonisation », parler d'expé-

riences et d'applications particulières en matière de gestion du document numérique au gouvernement du Québec, à l'Université Laval, dans la grande entreprise nord-américaine, dans les domaines du cinéma et de la télévision, voire dans celui des « documents destinés aux publics handicapés visuels ». Certains conférenciers ont par la suite présenté l'état de leur réflexion sur « Le document en mutation » par le biais d'exposés sur *Le deuil de la mémoire*, sur *L'image et le numérique* et sur la *Durée de vie du document : réalité et rêve de Gutenberg à nos jours*. Leurs présentations ont été suivies par des communications sur « Le traitement documentaire » et sur la « Complexité de la gestion des documents numériques », les unes portant sur *Le traitement documentaire automatique et le passage du temps*, sur *Le document numérique dynamique (...)* et le *Processus de documentarisation dans les Documents pour l'Action (DopA) (...)*, les autres abordant *La conservation des bases de données*, le *Cycle de vie du document électronique et obligations de conservation*, ou encore l'importance du maintien de l'authenticité tout au long du cycle de vie des documents numériques et l'*Impact de l'organisation des documents électroniques sur l'interprétation de l'information organique et consignée dans un contexte de gestion décentralisée*. Enfin, une demi-douzaine de présentations ont porté sur les « Problématiques de disponibilité et d'accès » des documents numériques et sur le « Numérique et perspectives africaines ». Ici, on s'est intéressé à *La revitalisation numérique du patrimoine littéraire territorialisé*, aux *Apports*

du numérique au cycle de vie des documents papier : les documents scientifiques dans le réseau universitaire français, à la contextualité du document patrimonial et aux enjeux et défis que pose le numérique en Afrique, notamment au Bénin et en Égypte<sup>1</sup>.

Que faut-il retenir de ce colloque, du moins jusqu'à ce que soient publiés les actes que les responsables de l'organisation, Jean-Michel Salaün de l'ENSSIB et du CNRS et Réjean Savard de l'EBSI, annoncent pour le printemps ou l'été 2005?

- D'abord que ce colloque est une réussite par le nombre et la qualité des questions soulevées et par la voie qu'il ouvre à la mise en place d'un ou plusieurs chantiers de recherche conjoints qui devront nécessairement comporter plusieurs facettes;
- Que si la définition du « numérique » ne semble pas poser problème (les intervenants semblant avoir pris pour acquis que le terme est connu), il en va autrement de la notion de « document » qui, visiblement, prend un sens différent selon qu'on l'aborde comme objet aux formes et formats multiples ou comme sujet aux perspectives tout aussi plurielles. Ici, il faudra encore des recherches et des discussions avant que l'on puisse s'entendre sur une définition « matricielle » – qu'il faudra sans doute assortir de paramètres spécifiques – acceptable aux théoriciens des sciences de l'information aussi bien qu'aux praticiens – généralistes et spécialistes – de la gestion de l'information. Une définition, faut-il le rappeler, qu'il ne faudra pas confondre avec celles, tout aussi complexes

et à multiples facettes, actuellement en circulation, sur la notion d'« information »;

• Que le concept de « cycle de vie », qui prend un sens linéaire bien précis chez les archivistes et autres gestionnaires de documents des organisations, en prend un autre pour ceux qui s'intéressent à la revitalisation des documents analogiques anciens. Ici encore, il faut déborder de l'application pratique et revenir aux fondements théoriques de la notion et la confronter à d'autres représentations. Pensons, par exemple, au concept de « Records Continuum » sur lequel travaillent des chercheurs australiens<sup>2</sup>; il y a peut-être là de quoi nourrir une réflexion porteuse au sujet du cycle de vie du document numérique. Il y a peut-être aussi des réponses à chercher du côté de l'essai de formalisation du document numérique proposé par les conférencières d'ouverture du colloque selon qui ce document s'articulerait autour des trois espaces-temps suivants : le temps du discours, le contexte socio-historique et la réalité documentaire;

• Enfin, que tout n'a pas été dit en ce qui regarde l'impact du numérique sur le cycle de vie du document. Car s'il y a accord sur le remarquable potentiel de communication du numérique et sur le fait qu'il prolonge en quelque sorte la vie du document, les défis que pose sa gestion tout au long du cycle de vie – depuis la création du document numérique sous les multiples formes, formats et langages qu'on lui connaît jusqu'au maintien à long terme de son intégrité, de son authenticité et de sa fiabilité, en passant par son organisation et son traitement à l'intérieur des systèmes de gestion de l'information – soulèvent encore bien des questions.

Par ailleurs, au nombre des mérites de ce colloque, il faut mentionner la chance unique offerte aux chercheurs francophones des deux côtés de l'Atlantique et aux participants au colloque de se rencontrer, d'échanger des points de vue et d'imaginer des projets de recherche pour l'avenir. Souhaitons que l'initiative ne reste pas sans lende-

main et qu'au contraire, des chantiers de recherche conjoints sur des problématiques d'intérêt commun naissent de part et d'autre de l'Atlantique et que petit à petit, à travers diverses initiatives de coopération, la recherche et l'exploration sur les multiples aspects et retombées de l'« Âge numérique » puissent contribuer à l'avancement des diverses disciplines du vaste champ des sciences de l'information.

## Notes

1. EBSI. 2004. *Colloque EBSI-ENSSIB – Octobre 2004*. Montréal : Université de Montréal

[[http://www.ebsi.umontreal.ca/ebsi\\_enssib-colloque.html](http://www.ebsi.umontreal.ca/ebsi_enssib-colloque.html)]

*Comprend la version complète du programme du colloque.*

2. Voir à ce sujet le site suivant :

*Records Continuum Research Group*. 2004. Caulfield, Australie : Monash University

[<http://www.sims.monash.edu.au/research/rcrg/>]

*La LIBRAIRIE MERCIER a pour objectif de faire tout son possible afin de simplifier votre travail.*

*Notre expérience nous permet d'effectuer des recherches fréquentes pour vous, et ainsi, réduire le nombre de vos commandes et vous sauver du temps.*

*Depuis 1952, nous desservons les institutions d'enseignement et de recherche, telles que les bibliothèques municipales, scolaires, provinciales, fédérales et d'hôpitaux.*

*Nous comptons avoir le privilège de bien vous servir très bientôt.*

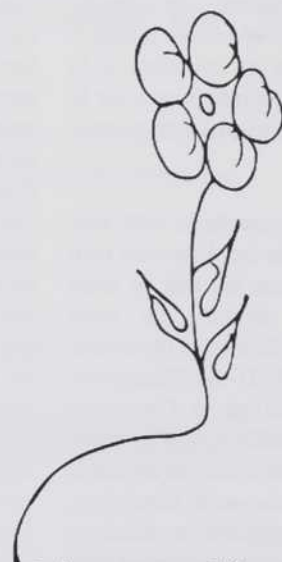
### **LIBRAIRIE MERCIER**

librairie agréée,

40, St-Joseph, Ste-Thérèse, Qc J7E 3L6

Téléphone : (450) 435-0581

Télécopieur : (450) 430-1584



Volumes reliés de luxe  
Arts et histoire  
Littérature  
Scientifiques  
Médicaux  
Service de recherche



## Les bibliothèques collégiales : sous-financées mais dynamiques

**Daniel Marquis**, bibl. prof.

Service de la bibliothèque, de l'audiovisuel et du soutien aux TIC  
Cégep de Granby Haute-Yamaska  
dmarquis@cegepgranby.qc.ca

**Raymonde Beaudry**, bibl. prof.

Bibliothèque Collège de Rosemont  
rbeaudry@crosemont.qc.ca

### Réaction au rapport :

Chap.14. Lajeunesse, Marcel et Daniel Morin. « Les bibliothèques des collèges publics québécois en 2003 », p. 225 à 234.

In Observatoire de la culture et des communications du Québec. 2004. *État des lieux du livre et des bibliothèques*. Québec : Institut de la statistique, 267 p.

En ligne : [http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat\\_obs/etat\\_livre.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/etat_livre.htm)

Le rapport de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, *L'État des lieux du livre et des bibliothèques*, analyse en profondeur l'ensemble du milieu du livre, c'est-à-dire les écrivains, les éditeurs, la commercialisation, les bibliothèques et les comportements des lecteurs. Plusieurs constats et plusieurs observations de ce rapport méritent une attention particulière. Notre contribution portera sur quatre aspects distincts du chapitre dédié aux bibliothèques collégiales, soient le sous-financement, la fréquentation, la formation des clientèles et les innovations récentes.

Les études longitudinales publiées par Marcel Lajeunesse et Daniel Morin en 1986, 1994, 2000 et 2004, reprises et remises en perspective au chapitre 14 du rapport de l'Observatoire, dressent un portrait éloquent de l'état actuel du réseau des bibliothèques collégiales. Elles s'intéressent avant tout à des variables quantita-

tives et facilement mesurables (nombre de livres, budgets, ressources humaines, etc.). Le tableau rétrospectif qu'elles brossent depuis 1986 permet de souligner les forces et les faiblesses des bibliothèques d'un réseau qui s'est construit depuis les années soixante. Les auteurs estiment avant tout que le rôle des bibliothèques de collèges est très mal défini et que, comparativement à leurs voisines américaines, elles sont nettement sous-financées. Ils déplorent aussi la baisse constante, depuis 1976, du nombre de bibliothécaires professionnels et de livres disponibles. Les deux chercheurs utilisent des données fiables. Les taux de réponse aux questionnaires pour certaines années (91 % en 2003) confirment la crédibilité de la méthodologie.

### Le sous-financement

Précisons que le financement des bibliothèques collégiales relève, en partie, des

budgets d'investissements du parc mobilier de la Direction de l'équipement de l'Enseignement supérieur, soit le MAOB (Mobilier, Appareillage, Outillage, Bibliothèque). Dans le manuel du MAOB (Ministère de l'éducation, 2003-2004), on définit quelques paramètres normatifs pour la bibliothèque en déterminant le nombre maximum de volumes selon le nombre d'élèves (20 volumes par élève), en estimant la durée de vie d'un volume à 12,5 ans, au coût unitaire de 42 \$, et en spécifiant un calcul pour le budget de fonctionnement.

Ces paramètres sont-ils acceptables et mis à jour régulièrement? S'ils sont respectés par certains cégeps – ce que nous ne pouvons confirmer, correspondent-ils minimalement à une partie de l'investissement de 3 % du budget global d'un cégep, en deçà duquel « la bibliothèque n'est pas en mesure de jouer son rôle pédagogique », selon les données du rapport de l'Observatoire (p. 234)?

L'étude souligne également une baisse importante et constante des ressources professionnelles attribuées aux bibliothèques collégiales : de 2,5 professionnels par bibliothèque en 1975, elles sont passées à 1,9 en 1983, 1,5 en 1992, 1,2 en 1999 et, finalement, 1,1 en 2003.

Cependant, nous estimons qu'il appartient aux bibliothécaires de créer des alliances stratégiques pour convaincre les instances décisionnelles de réviser les normes et de réinvestir dans le développement des collections de livres des bibliothèques. C'est aussi par une participation active au sein des différents comités pédagogiques, des services des technologies de l'information et des communication (TIC) et par une étroite collaboration avec les enseignants que les bibliothécaires professionnels peuvent faire reconnaître leurs compétences comme gestionnaires et pédagogues de l'information.

### Des bibliothèques bien fréquentées

Dans certaines bibliothèques, la fréquentation augmente proportionnellement au nombre d'ordinateurs disponibles.

Toutefois, il est de plus en plus difficile de comparer le taux de fréquentation de nos bibliothèques, ne serait-ce qu'en raison de la fréquentation des sites Web des bibliothèques. Ceux-ci, de véritables portails dans certains cas, permettent l'accès à la documentation sans que les étudiants ne mettent les pieds dans la bibliothèque. Des rapports statistiques d'achalandage des sites Web permettraient de témoigner de ces nouveaux usages virtuels. L'étude de l'Observatoire ne reflète pas cette nouvelle réalité de nos bibliothèques.

La diversification des collections par l'offre de nouveaux supports tels que le disque compact et le DVD est essentielle. L'aménagement d'espaces conviviaux avec des fauteuils et des rayonnages attrayants aurait aussi un impact sur la fréquentation.

Nous croyons, tel que le mentionne le rapport, que nos bibliothèques doivent s'adapter à l'ère du temps et proposer des lieux de plus en plus conviviaux. Nous estimons que les clientèles de nos milieux collégiaux, de plus en plus disparates, fréquentent et apprécient nos services dans la mesure où nous leurs offrons des lieux adaptés à leurs nouveaux besoins technologiques et à leurs nouvelles manières de chercher l'information, non plus dans le contenant mais dans le contenu.

### Former les clientèles

Depuis 1986, les besoins et les habitudes documentaires des clientèles collégiales ont évolué. Les bibliothèques ont introduit progressivement les microfilms durant les années 1980 et les bases de données en ligne (index et texte intégral de journaux, de revues académiques et d'encyclopédies) durant les années 1990. Plus récemment, la majorité des bibliothèques s'est dotée de sites Web, de véritables portails vers leurs services, leur catalogue et leurs ressources en ligne. Dotées de tant de ressources, ces bibliothèques sont en mesure d'offrir les outils en ligne indispensables à la recherche documentaire de niveau collégial. Pour s'assurer du bon usage de ces nouvelles ressources, la majorité des bibliothèques offre des ateliers d'initiation qui ont progressivement évolué vers de véritables sessions de formation à la recherche docu-

mentaire. Étonnement, le rapport de l'Observatoire ne présente aucune donnée à cet égard. Il affirme plutôt que « le rôle pédagogique de la bibliothèque a disparu ou, à tout le moins, s'est fortement affadi » (p. 230). Pourtant, la formation documentaire est une activité majeure dans notre milieu, comme en témoigne une enquête exhaustive réalisée à l'été 2002 (Marquis, 2002). Les bibliothécaires ont le souci et la préoccupation de former et de développer l'esprit critique des étudiants. Cependant, pour atteindre l'objectif de former tous les étudiants du collégial à la recherche documentaire, nous estimons qu'il faudrait faire un choix politique important : celui de mettre en place un cours crédité dans le cadre de la formation générale et dont des « bibliothécaires enseignants » prendraient la charge. Ceux-ci auraient comme mission de former et d'encadrer tous les étudiants à la recherche documentaire. On pourrait également envisager une véritable « politique de formation à l'utilisation de l'information » complémentaire à celles qu'on retrouve notamment à l'Université de Montréal et à l'Université Laval.

### Dynamisme et innovation

Autre faiblesse du rapport : celui-ci ne fournit aucune donnée sur l'innovation et le dynamisme des bibliothèques collégiales, ni, plus spécifiquement, d'indicateurs qualitatifs permettant d'établir une corrélation avec la réussite scolaire des étudiants par l'élargissement de la nature des services (une corrélation démontrée dans plusieurs de nos milieux). Les auteurs de l'étude se questionnent sur l'arrivée de « carrefours d'information » dans les bibliothèques collégiales. Ce concept a pris différents visages dans nos collèges. Certains bibliothécaires ont innové en choisissant la voie de l'arrimage des services de la bibliothèque avec les initiatives relevant des plans de réussite locaux. On y trouve maintenant des centres d'aide (français, mathématiques, philosophie), des laboratoires informatiques pour l'usage des suites bureautiques, de l'infographie et des outils multimédia. Des sommes importantes ont été investies au développement de laboratoires informatiques, des idées nouvelles germent, des

outils marketing se développent et les sources de financement se diversifient.

Le développement du réseau Resdoc, dans lequel les administrateurs de nos collèges ont investi depuis près de trente ans, témoigne de la vivacité du milieu collégial. À preuve cette entente d'une durée de cinq ans avec Telus pour le produit Manitou, conçu par le réseau de l'Université du Québec. Resdoc s'est aussi enrichi du Forum des représentants des bibliothèques collégiales, véritable réseau de partage des savoirs et communauté virtuelle active.

Une prochaine étude aurait avantage à élargir les variables retenues pour recueillir de l'information sur l'utilisation des ressources en ligne et sur la mutation des comportements documentaires de la clientèle. Plus que jamais, les bibliothèques collégiales ont besoin d'une relance. Un groupe de bibliothécaires professionnels en témoignait d'ailleurs judicieusement dans un dossier publié en décembre 2001 dans la revue *Pédagogie collégiale* (Arlen, Demers et al., 2002). L'Étude de l'Observatoire réitère l'urgence de cette relance. Fort heureusement, plusieurs bibliothécaires démontrent un grand dynamisme et prennent des initiatives intéressantes, porteuses d'avenir pour le milieu collégial.

### Bibliographie

Arlen, Philippe, Jean-Louis Demers et al. 2002. « Les bibliothèques au collégial : la nécessité d'une relance », *Pédagogie collégiale*, vol. 15, no. 2 (décembre), pp. 13-36.

Marquis, Daniel. 2002. « La formation documentaire dans les bibliothèques collégiales : état de la question et enquête », *Documentation et bibliothèques*, vol. 48, no. 4 (oct.-déc.), pp. 169-172. (Aussi disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cegepgranby.qc.ca/biblio/sondage2002/>)

Ministère de l'éducation. Enseignement supérieur. Direction générale du financement et de l'équipement. 2003-2004. *Manuel du MAOB des cégeps*. Québec : Ministère de l'éducation [<http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/enscoll/finances.asp>]



**Accart, Jean-Philippe et Marie-Pierre Réthy. 2003 (1999). *Le métier de documentaliste*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 451 p.**

**Luc Girard**

Bibliothécaire de référence

Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Université de Montréal

luc.girard@umontreal.ca

Jean-Philippe Accart, bibliothécaire-coordonateur du prêt et du « prêt inter-opac » du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale, a cumulé une expérience en bibliothèque publique, en documentation spécialisée (dans les domaines de la santé et des sciences sociales) ainsi que dans l'enseignement en sciences de l'information (Université de Grenoble). Il a publié, outre des ouvrages, plus d'une centaine d'articles dans la presse professionnelle française et étrangère. Il participe par ailleurs aux travaux de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions). Quant à Marie-Pierre Réthy, d'abord enseignante, elle s'est orientée ensuite vers la documentation au service de la formation des Hospices civils de Lyon. Elle est depuis responsable de la bibliothèque médicale de l'Hôpital neurologique Pierre-Wertheimer à Lyon. Elle organise des formations sur les nouvelles technologies destinées à des publics spécialisés.

*Le métier de documentaliste* est la deuxième édition d'un ouvrage destiné aux professionnels de l'information, aux étudiants en documentation, aux documentalistes débutants, aux documentalistes chevronnés, aux professeurs et chargés de cours en documentation, aux responsables et décideurs en charge de la politique d'information de leur entre-

prise, aux consultants en projets documentaires et, enfin, aux personnes pour lesquelles la documentation est encore un domaine étranger.

Cet ouvrage très fouillé et de grande qualité mérite une évaluation qualitative de chacune de ses parties, aussi allons-nous décrire le contenu de chacune d'elles en exprimant les commentaires qui nous semblent les plus appropriés.

Ainsi, *Le métier de documentaliste* se divise en six parties :

- I. L'information, le documentaliste et l'utilisateur
- II. Documentation, organisation et entreprise
- III. Documentation, informatique et réseau
- IV. Documentation, technique et document
- V. Documentation, gestion et performance
- VI. Documentation et société

La première partie met d'abord l'accent sur le métier : nature de la profession, qualités et compétences du documentaliste, secteurs d'activités du documentaliste, description de l'environnement (déontologie et normes). Le documentaliste est avant tout « une » documentaliste (88 % de femmes) dont l'âge moyen serait entre 35 et 40 ans. Il y en aurait entre 15 000 et 30 000 en

France à l'heure actuelle. La curiosité intellectuelle et la rigueur, la capacité de communication et l'esprit de synthèse nécessaire pour mettre en relation les utilisateurs et les outils seraient les principales qualités requises pour l'exercice du métier. On y parle également de l'évolution rapide du travail de documentaliste ces dernières années du fait de l'arrivée des nouvelles technologies de la communication et de l'information. Plus loin, les auteurs décrivent les différents types d'utilisateurs et leurs besoins (cadres, enseignants, chercheurs, étudiants, etc.) puis parlent du rôle de médiation et de formation du documentaliste à travers les étapes de la recherche d'information. Il est intéressant de noter qu'on y oppose les rôles du documentaliste et du gestionnaire de l'information au rôle du bibliothécaire, dont la responsabilité principale serait plutôt la conservation du patrimoine. On trouve enfin en annexe un historique du métier en France.

La partie qui traite du processus de médiation entre le documentaliste et l'utilisateur lors d'une recherche d'information spécialisée est fort bien écrite, claire et complète. Le seul ajout à suggérer aux auteurs serait d'aborder un peu plus en profondeur la question des techniques d'interrogation de l'utilisateur par le documentaliste au début de la recherche d'information. En effet, la clarification de la question est certainement l'étape la plus cruciale dans toute recherche d'information spécialisée. Par exemple, une technique éprouvée de clarification est de poser plusieurs fois à l'utilisateur la même question sur l'objet de sa recherche (il s'agira simplement de s'exprimer différemment à chaque fois de façon à ce que l'utilisateur n'en soit pas offusqué!).

La deuxième partie, « Documentation, organisation et entreprise », est axée sur l'organisation d'un service de documentation dans une entreprise. Après avoir présenté le schéma théorique de l'organisation de l'information (production, sélection, stockage et utilisation), les auteurs décrivent la conception et l'organisation d'un service de

documentation d'entreprise. L'identification des besoins, la sélection du fonds documentaire, la signalétique et la facilité d'accès au service constituent autant d'aspects essentiels à la réussite d'un tel projet. La description du processus est très détaillée. Aucun aspect n'a été oublié, pas même la question de l'ergonomie, qui est un facteur d'efficacité important mais souvent négligé dans la mise sur pied d'un centre de documentation. Comme les auteurs le disent à leur manière, on remarque que de plus en plus de services de documentation d'entreprise deviennent « virtuels » : on a fermé des salles de documentation dans nombre d'entreprises depuis l'avènement des technologies de l'information et de la communication. Le documentaliste, de par ses compétences et sa maîtrise des outils technologiques, devient lui-même, en quelque sorte, la bibliothèque d'entreprise. Il s'agit là d'une réalité intéressante qui mériterait sans doute d'être approfondie.

La troisième partie, « Documentation, informatique et réseau », est divisée en deux chapitres indissociables et complémentaires : « Les réseaux de l'information » et « L'informatique documentaire dans l'entreprise ». Le premier décrit l'évolution récente des technologies de l'information et de la communication, ce jusqu'aux banques de données et à Internet. Ce chapitre traite également de la méthodologie de recherche d'information sur les réseaux (de la stratégie de recherche élaborée avec des mots clés aux moteurs de recherche sur Internet). Le chapitre « L'informatique documentaire dans l'entreprise » présente les étapes de l'informatisation d'un service documentaire d'entreprise depuis la mise en place d'un groupe de projet, l'analyse des besoins, le choix du logiciel documentaire, la gestion électronique des documents et la création d'un site Internet. Nous n'avons rien à ajouter ici tant la bonne organisation et la clarté du sujet sont remarquables.

« Documentation, technique et document », quatrième partie de l'ouvrage, décrit le circuit classique du document :

sélection, acquisition, traitement et diffusion. Les auteurs présentent très bien les étapes techniques de développement d'une collection jusqu'au choix du plan de classement, de la classification et du langage d'indexation. Le dernier chapitre de cette partie traite en particulier de la diffusion sous tous ses aspects : prêt de documents, listes bibliographiques, index, revue de presse, bulletin documentaire (signalement et reproduction de documents), banque de données, site Internet, diffusion sélective de l'information, synthèse documentaire (information condensée avec une bibliographie), diffusion sur Intranet et veille informationnelle. À ce sujet, les auteurs auraient pu insister un peu plus sur la question des sites Internet/Intranet, qui peuvent apporter une plus value importante au processus de diffusion de l'information.

La partie suivante, « Documentation, gestion et performance », donne les clés de la gestion performante d'un service de documentation : gestion humaine d'abord (direction, animation et gestion du personnel), économique ensuite (coûts d'implantation et budget de service) et, enfin, matérielle (équipements). On note que la performance doit être évaluée de manière quantitative et qualitative et qu'un contrôle de qualité documentaire doit être constamment mis en oeuvre. L'analyse de la valeur, le *benchmarking* (méthode d'évaluation comparative des pratiques de l'entreprise avec les concurrents) et le *reengineering* (révision des produits et des processus à la lumière des avancées technologiques) sont autant de notions essentielles à connaître dans ce domaine, tout comme d'ailleurs les notions de marketing des produits et des services. Il s'agit là d'une partie très intéressante pour qui s'intéresse à la mise en valeur des services de documentation.

La sixième partie, intitulée « Documentation et société », clôt l'ouvrage. Le premier chapitre traite des nouvelles technologies de la communication et de l'information, technologies qui ont été les précurseurs d'une nouvelle économie du savoir. Cette révolution technologique, comparable selon certains à l'invention de l'alphabet, a un important impact

social : la création, le traitement et la transmission de l'information deviennent les sources premières de la productivité et du pouvoir. Incidemment, certains travailleurs sont déclassifiés pendant que la typologie traditionnelle des emplois explose : il existe par exemple davantage de métiers et de professions aujourd'hui qu'il y a une vingtaine d'années. Un autre chapitre de cette partie traite du droit de l'information, du devoir de confidentialité, de l'accès aux documents administratifs et du respect du droit d'auteur. Le troisième chapitre est axé quant à lui sur la coopération des professionnels de l'information et de la documentation au niveau international.

En guise de conclusion, les auteurs discutent de l'impact des technologies de l'information sur la profession de documentaliste, insistant sur l'importance croissante de savoir intégrer ces technologies dans la pratique professionnelle quotidienne.

Même si cet ouvrage traite du métier de documentaliste dans le contexte de la réalité française; même si le terme de « documentaliste » n'a pas la même résonance chez nous et que cette réalité recouvre en France de multiples statuts professionnels; enfin, même si cet ouvrage traite en particulier de la bibliothèque spécialisée, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un livre très complet et de grande valeur pour tous les professionnels de l'information et de la documentation. Des bibliographies et de nombreuses annexes, dont un glossaire et une liste de sigles et d'abréviations, viennent compléter utilement l'ouvrage. C'est un achat recommandé qui servira de document de référence à toute personne intéressée de près ou de loin au domaine de l'organisation et de la diffusion de l'information spécialisée.

Ce qu'ils pensent de nous...

Il faut ne pas trop aimer parler pour être bibliothécaire!

Marie, 1<sup>ère</sup> année du secondaire



### aujourd'hui...

- une collection patrimoniale de plus de 4 millions de documents : livres, journaux, partitions musicales, estampes, documents cartographiques et iconographiques, fonds d'archives privées,
- un site Internet offrant :
  - un catalogue en ligne de 500 000 documents
  - 30 000 documents numérisés
  - des répertoires de ressources utiles
  - des services à distance aux éditeurs et aux bibliothécaires.



### et demain...

- une nouvelle Grande Bibliothèque publique qui proposera, au printemps 2005 :
  - des collections enrichies de plus d'un million de documents
  - des services spécialisés destinés à des clientèles ciblées
  - une médiathèque des jeunes, une vidéothèque et une logithèque
  - un auditorium, une salle d'exposition et un centre de conférences.



# La Bibliothèque nationale du Québec pour faire rayonner notre mémoire et vous offrir une Grande Bibliothèque publique

[www.bnquebec.ca](http://www.bnquebec.ca)

#### Heures d'ouverture des salles de lecture

mardi au samedi,  
de 9 h à 17 h

Édifice Saint-Sulpice  
1700, rue Saint-Denis  
Édifice Ægidius-Fauteux  
4499, avenue de l'Esplanade



mardi au vendredi,  
de 9 h à 17 h

Siège social et  
centre de conservation  
2275, rue Holt



**Bibliothèque  
nationale**

**Québec**



Jusqu'à

# 84%

de rabais sur le prix en kiosque



## Les plus bas prix garantis

### Service d'abonnements

Abonnements à tarifs spéciaux à vos journaux et magazines préférés

aux membres



		Spécial Internet -2\$	Prix Kiosque
<b>• Journaux</b>			
La Presse	52 sem./7 jrs.	191,88 \$	300,24 \$
Le Devoir	52 sem./6 jrs.	193,61 \$	390,00 \$
Le Droit	56 sem./6 jrs.	184,60 \$	274,40 \$
Le Journal de Montréal	52 sem./7 jrs.	135,20 \$	313,56 \$
Le Journal de Québec	52 sem./7 jrs.	195,00 \$	284,44 \$
Le Soleil	52 sem./7 jrs.	183,38 \$	287,56 \$
National Post	13 sem./6 jrs.	42,00 \$	71,50 \$
The Gazette (Montréal & banlieues)	26 sem./7 jrs.	85,26 \$	153,40 \$
The Globe and Mail	15 sem./6 jrs.	80,88 \$	94,50 \$
The Ottawa Sun	12 sem./7 jrs.	21,00 \$	50,40 \$
<b>• Nouvelles &amp; Actualités</b>			
L'Actualité 35\$-25 de Rabais Campus (avec ren. aut.)	20 nos (1 an)	33,00 \$	95,00 \$
Le Courrier International	26 nos	103,00 \$	143,00 \$
Le Monde Diplomatique	12 nos (1 an)	59,00 \$	66,00 \$
Le Trente	10 nos (1 an)	29,95 \$	39,10 \$
L'Express	13 nos	34,50 \$	58,50 \$
Protégez-Vous (avec version Internet.)	15 nos	32,95 \$	64,25 \$
Time	20 nos	19,96 \$	99,00 \$
<b>• Affaires • Finance &amp; Informatique</b>			
Affaires Plus (A+)	12 nos (1 an)	17,34 \$	45,00 \$
Commerce	12 nos (1 an)	15,00 \$	51,00 \$
Entreprendre	10 nos (1 an)	24,95 \$	49,50 \$
Les Affaires	52 nos (1 an)	39,95 \$	104,00 \$
Les Affaires & A+	136 nos (2 ans)	74,95 \$	329,60 \$
Québec Inc.	10 nos (1 an)	13,50 \$	29,50 \$
Votre Argent*	26 sem.	26,00 \$	52,00 \$
Business Week	27 nos	43,34 \$	160,65 \$
PC Magazine	22 nos (1 an)	44,97 \$	197,78 \$
<b>• Maison • Décoration &amp; Jardinage</b>			
Atelier Maison	6 nos (1 an)	16,99 \$	27,00 \$
Côté Jardin Collection	8 nos	26,60 \$	39,92 \$
Décoration Chez-Soi	13 nos	31,99 \$	56,55 \$
DécorMag	10 nos (1 an)	15,00 \$	37,50 \$
Fleurs Plantes et Jardins	9 nos (1 an)	24,95 \$	35,33 \$
L'Architecture d'Aujourd'hui	6 nos (1 an)	149,95 \$	240,00 \$
Les Idées de ma Maison	13 nos	31,99 \$	56,55 \$
Mon Chalet	4 nos (1 an)	10,43 \$	18,00 \$
Plans de Maisons du Québec	12 nos (3 ans)	131,35 \$	29,35 \$
Rénovation Bricolage	10 nos	30,12 \$	45,50 \$
Technique et Architecture	6 nos (1 an)	149,95 \$	240,00 \$
<b>• Famille • Adolescents &amp; Enfants</b>			
Belles Histoires	12 nos (1 an)	39,95 \$	90,00 \$
Cool!	12 nos (1 an)	27,36 \$	47,88 \$
D-Lire	12 nos (1 an)	33,95 \$	47,40 \$
Elle Québec Girl	4 nos (1 an)	9,95 \$	14,76 \$
Enfants Québec	12 nos	14,95 \$	47,40 \$
Filles : Clin D'oeil	12 nos (1 an)	22,69 \$	47,88 \$
Full File	12 nos (1 an)	26,95 \$	47,50 \$
I Love English	10 nos (1 an)	39,95 \$	79,50 \$
Image Doc	12 nos (1 an)	38,95 \$	ND
J'Aime Lire	10 nos (1 an)	31,95 \$	69,50 \$
Les Débrouillards	10 nos (1 an)	25,95 \$	39,50 \$
Les Explorateurs	10 nos (1 an)	19,95 \$	29,50 \$
Parents	12 nos (1 an)	35,00 \$	51,00 \$
Pomme d'Api	10 nos (1 an)	28,95 \$	49,50 \$
Popi	12 nos (1 an)	32,95 \$	79,96 \$
Youpi	12 nos (1 an)	39,95 \$	68,28 \$

		Spécial Internet -2\$	Prix Kiosque
<b>• Mode &amp; Femme</b>			
Adorable	6 nos	14,95 \$	23,70 \$
Chatelaine	13 nos	22,97 \$	55,25 \$
Clin d'oeil	15 nos	20,09 \$	18,09 \$
Elle Québec	12 nos (1 an)	19,95 \$	63,75 \$
Femme	15 nos	27,36 \$	67,75 \$
Femme d'Aujourd'hui	12 nos	26,79 \$	47,88 \$
Loulou	10 nos	9,99 \$	39,50 \$
Madame	12 nos	12,00 \$	29,88 \$
Shopping Clin D'oeil	8 nos (2 ans)	9,50 \$	7,50 \$
Elle Canada	12 nos (1 an)	12,00 \$	10,00 \$
<b>• Science &amp; Nature</b>			
Au Québec	9 nos	29,95 \$	62,55 \$
Ciel & Espace	12 nos (1 an)	75,00 \$	95,40 \$
Découvrir	5 nos (1 an)	37,95 \$	35,95 \$
Géo	12 nos (1 an)	67,00 \$	119,40 \$
La Recherche	11 nos (1 an)	64,95 \$	87,45 \$
National Geographic	12 nos (1 an)	59,95 \$	57,95 \$
Pays de Provence	8 nos (1 an)	44,95 \$	83,40 \$
Quatre Temps	4 nos (1 an)	23,47 \$	63,60 \$
Québec Oiseaux	4 nos (1 an)	15,50 \$	27,80 \$
Québec Science	10 nos (1 an)	34,95 \$	19,80 \$
Science & Vie	12 nos (1 an)	69,95 \$	32,95 \$
Terre Sauvage	11 nos (1 an)	49,95 \$	67,95 \$
Popular Science	12 nos (1 an)	26,95 \$	47,95 \$
<b>• Autos &amp; Motos</b>			
Automag	6 nos (1 an)	11,95 \$	24,95 \$
F1 Racing	12 nos (1 an)	69,00 \$	9,95 \$
Le Monde de l'Auto	6 nos (1 an)	12,00 \$	67,00 \$
Moto Journal	10 nos (1 an)	17,34 \$	10,00 \$
Motomag	6 nos (1 an)	14,95 \$	15,34 \$
Pole Position	8 nos (1 an)	22,95 \$	12,95 \$
Québec Tuning	6 nos (1 an)	14,95 \$	20,95 \$
Car and Driver	12 nos (1 an)	22,95 \$	12,95 \$
<b>• Sports &amp; Santé</b>			
Géo Plein Air	7 nos (1 an)	19,50 \$	20,95 \$
Sentier Chasse-Pêche	11 nos (1 an)	29,95 \$	17,50 \$
Tennis	12 nos (1 an)	65,00 \$	29,75 \$
Vélo Mag	6 nos (1 an)	20,95 \$	49,50 \$
Bicycling	11 nos (1 an)	17,95 \$	63,00 \$
Golf	12 nos (1 an)	26,95 \$	81,00 \$
Sports Illustrated	28 nos	25,00 \$	18,95 \$
<b>• Arts • Culture &amp; Divers</b>			
7 Jours	26 nos	79,30 \$	29,70 \$
Connaissance des Arts	11 nos (1 an)	74,95 \$	72,95 \$
Déjà	12 nos (2 ans)	26,95 \$	106,34 \$
Le Bel Âge	11 nos (1 an)	19,95 \$	72,95 \$
Le Bulletin des Agriculteurs	12 nos (1 an)	37,30 \$	47,40 \$
Le Lundi	25 nos	28,98 \$	17,95 \$
Nuit Blanche	4 nos (1 an)	21,95 \$	35,30 \$
Paris Match	26 nos	93,00 \$	26,98 \$
Photo Sélection	6 nos (1 an)	17,50 \$	77,25 \$
Poils & Compagnie	8 nos	25,95 \$	19,95 \$
Première (France)	12 nos (1 an)	39,45 \$	27,00 \$
Psychologies	11 nos (1 an)	67,00 \$	15,50 \$
Québec Audio Vidéo	6 nos (1 an)	19,30 \$	23,95 \$
Safarir	6 nos	14,95 \$	34,00 \$
Star Inc.	12 nos (1 an)	30,44 \$	65,00 \$
TV Hebdo	26 nos	30,63 \$	17,30 \$
Vie des Arts	4 nos (1 an)	17,34 \$	25,50 \$
Vous	12 nos	21,66 \$	28,44 \$
Entertainment Weekly	27 nos	29,95 \$	51,00 \$
Rolling Stone	26 nos (1 an)	29,95 \$	58,50 \$



## Spécial Internet!

Tous nos bas prix réduits de **2\$** additionnels!

Moins de frais de manutention et de communications, nous vous retournons les économies!

### Épargnez encore plus!

Prenez un deuxième abonnement, ou une deuxième année du même magazine, et déduisez **3\$**

du coût total de vos abonnements. Prenez **4** abonnements ou plus, et déduisez **8\$!**

### Nouveautés cette année!

**31 nouveaux titres!** De plus, visitez sur notre site Web nos toutes nouvelles sections

**Publications Électroniques et Service d'affaires Salles d'attente.**

Offre d'une durée limitée. Certains conditions peuvent s'appliquer. Les prix ou la disponibilité des produits par Internet ou autrement peuvent changer sans préavis. Imprimé 01/2005.